



MILLE-FEUILLE DU CHABBATH

Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster



Proposé par



Torah-Box



Cette semaine, retrouvez les feuilles de Chabbath suivants :

	Page
La Torah chez vous.....	3
Shalshelet News	5
La Voie à Suivre	9
Boï Kala.....	13
Baït Neeman.....	15
Tora Home.....	23
Mayan Haïm.....	27
La Daf de Chabat.....	31
Honen Daat.....	35
Vaada Ayin Tova	39



Torah-Box

LA TORAH CHEZ VOUS

du GR Jacques OUAKNIN 5779

RARACHA BEHOUKOTAY

PAS DE RETRAITE POUR LE NON DIEU

S'il n'y a pas de retraite pour le bon Dieu parce que sa vigilance permanente est indispensable pour la vie de l'univers, l'homme lui, peut aspirer à une retraite méritée après une vie de labeur, le monde pouvant poursuivre sa course sans lui. Cependant, le départ en retraite peut être ressenti comme une transition ou comme une rupture dans la trajectoire de la vie l'individu. Tout dépend de son milieu d'origine, de sa vie active passée, de la manière dont il s'est préparé à cette nouvelle vie. Pour les uns, c'est une libération et la possibilité de réaliser des projets qui leur tiennent à cœur, pour les autres c'est la confrontation au désœuvrement et au déclin. Le départ en retraite s'accompagne souvent de sentiments d'inutilité, de vide et de perte de repères, de perte d'intérêt et de confiance en soi. Qu'elle soit attendue ou redoutée, la retraite pose problème du fait d'être le dernier grand tournant dans la vie de tout individu.

La Torah étant le livre de la vie, elle aborde tous les problèmes qui constituent les préoccupations de l'homme ainsi que l'affirme Ben Bag Bag « Hafakh bah vehafakh bah dékoula bah, Tourne et retourne dedans, car tout est dedans » PA 5,2. Que dit la Torah à propos de la retraite ? Signalons en passant, que ce problème d'actualité est l'une des préoccupations des Français en ce moment.

La Paracha Behoukotay débute ainsi « Im behouqotay Télikhou.. Si vous marchez selon mes décrets, si vous observez mes instructions et les mettez en pratique, je donnerai la pluie en son temps... » Les verbes employés dans cette phrase "Télikhou, vous marchez " et "vassitèm otam, les accomplissez" ont été interprétés par Rachi de la manière suivante : puisque la fin de la phrase parle d'observance des Mitzvot , c'est que le verbe "marcher" signifie ici "ShéTihou 'amélim", de vous donner de la peine dans l'étude de la Torah ". Nos Sages étendent la notion de 'Amal, se donner la peine, c'est-à-dire fournir un effort, s'investir, se fatiguer, non seulement au niveau de l'étude mais à propos de la mise en pratique des Mitzvot en général. Quelles sont les conséquences de l'emploi du mot 'Amal ? La récompense promise par l'Eternel n'est donc pas liée au résultat, elle dépend uniquement de l'effort consenti par la personne. Cette réflexion nous introduit dans le monde de la Torah c'est-à-dire dans le monde concernant le but de la vie humaine.

La grande différence entre la conception courante de la vie et celle de la Torah, réside dans la notion d'effort. Depuis la naissance de l'humanité et particulièrement en notre génération, d'énormes ressources sont investies pour rendre la vie plus facile et plus agréable, en supprimant tout effort et toute fatigue. Plus nous découvrons de gadgets pour supprimer tout effort dans notre travail ou dans notre vie privée, plus nous sommes heureux, car ce qui compte ce sont les résultats de notre travail . Le travail en soi n'a donc pas de valeur : un ouvrier qui s'investit corps et âme dans son travail n'est rémunéré qu'en fonction des résultats programmés. Révolution dans l'approche de la relation entre l'homme et le monde, aussi bien matériel que spirituel, la Torah nous révèle que l'effort est plus important que le résultat. En guise d'illustration de cette affirmation, le Rabbin Jean Schwartz rapporte l'histoire d'un Hassid qui est allé trouver son Maître pour se plaindre « J'ai beau étudier la Torah, je ne suis pas arrivé pas à être un grand savant ». « Mais où est-il écrit qu'il faut devenir un grand savant, lui répondit le Maître, l'important est de s'investir dans l'étude ... » Il en est de même de toute Mitzva de la Torah et de toute activité humaine. L'exemple le plus courant est celui de la personne empêchée d'arriver à l'heure pour la prière à la Synagogue, pour des raisons indépendantes de sa volonté ; dès que cette personne se met en route, elle reçoit une récompense du Ciel, parce qu'elle a fait l'effort d'un début de réalisation de la Mitzva. Rabbi Tarphone confirme ce fait « Lo 'alékha hamélakha ligmor, tu n'es pas tenu d'achever une œuvre, mais tu n'es pas libre de ne pas l'entreprendre. » PA 2,21

Le Rav Yakobson tire la leçon d'un évènement que beaucoup de Français connaissent : le Tour de France cycliste. De nombreux spectateurs encouragent les efforts des coureurs pour qu'ils soient bien classés, car le but de la course n'est pas l'effort mais l'arrivée. D'ailleurs, l'arrivée n'est pas toujours liée de l'effort. En effet, certains coureurs peinent davantage que leurs concurrents mais n'atteignent pas le résultat espéré.

Les retraités redécouvrent l'effort pour l'effort, parce que l'effort leur permet de se maintenir en forme, l'effort ouvre la porte à l'espérance. C'est exactement ce que préconise la paracha Behouqotay « Investissez-vous, prenez de la peine, fatiguez-vous à l'étude de la Torah et à la pratique des Mitzvot. Nos Sages disent que la foi véritable se manifeste davantage dans l'observance des Houqim, de ces lois de la Torah qui dépassent notre entendement, sans aucun but bien défini sinon pour servir l'Eternel.

LA RETRAITE ET LA TORAH.

D'après tous les témoignages, il est difficile de pressentir ce que sera sur le terrain la nouvelle condition de retraité. En général, on commence à être davantage à l'écoute de son corps dont on découvre les limites ainsi que les nouvelles dimensions de la vie dont notre personne constitue le point focal. Notre relation à l'environnement physique ou humain n'est plus de même nature. Toutes ces considérations prennent une autre tournure selon l'état de santé. Il existe des retraités heureux qui jouissent de nombreux jours que Dieu leur accorde et qui redécouvrent une nouvelle vie conforme à leurs aspirations. Pour d'autres, la chance est moins souriante : le changement de rythme de vie, le passage d'une vie sociale intense à une vie solitaire, la confusion entre ce que l'on fait et ce que l'on est, la difficulté à retrouver une activité vivifiante, se ressentent au niveau physique : un tel retraité paraît plus vieux et se sent désorienté. Dans le meilleur des cas de retraite, l'arrière-goût d'un manque ne se dissipe jamais. Un retraité n'ayant aucun problème mental ni matériel, ressentira malgré tout un petit pincement au cœur, lorsqu'il pense à sa situation antérieure. Ce phénomène s'explique par l'absence de continuité dans la vie.

L'être humain a souvent des difficultés à changer d'état, et la retraite renforce cette angoisse d'une approche plus ou moins grande du jour fatidique. Cependant si la nouvelle existence ne constitue pas une rupture totale avec le passé mais qu'elle s'inscrit dans la continuité avec le passé, alors la personne sera étonnée de découvrir des acquis parfois mis en sommeil, en raison d'une existence sociale trop absorbante.

En approfondissant l'explication de Rachi, on découvre que la Torah a suggéré l'antidote à tous les revers de la retraite, à savoir l'ennui, le désœuvrement, l'absence de motivation et d'espérance. Or, le service divin s'appelle également Avoda, travail, nous sommes donc des travailleurs au service de l'Eternel. Dans l'univers de la Torah le travail est une vertu et une valeur en soi, le souci de la Mitzva et des conditions de sa réalisation occupent l'esprit des enfants d'Israël. Les préparatifs indispensables pour la réalisation de son devoir, c'est cela le 'Amal dont parle Rachi. Ainsi que le dit la maxime bien connue : « celui qui s'investit dans les préparatifs du Shabbat, mangera le shabbat ».

Dans le sixième chapitre des Pirké Avoth, il est écrit que la Torah est plus grande que la prêtrise et que la royauté car elle s'acquiert par 48 qualités alors que la prêtrise ne nécessite que 24 qualités et la royauté 30 qualités. En effet, comme l'affirme le Maharal de Prague, la Torah n'est pas qu'une collection de Mitzvot, elle se définit comme « l'intellect divin ». Pour atteindre une part de ce niveau spirituel il faut s'investir de tout son être. La Torah devient alors une partie de soi. Comme disait Napoléon, « même quand je dors, je suis un empereur ». Un homme pieux habitué depuis son jeune âge à l'effort de se conformer à la Halakha, ne se sentira pas perdu ni à l'occasion d'un changement d'activité ni suite à l'évolution inéluctable de son âge. C'est ainsi que le rapporte le Roi David dans le Psaume 119,59 « quelle que soit la destination où il voulait se rendre pour ses affaires, ses pas le conduisaient toujours au Beth Hamidrah. Nos exégètes nous expliquent qu'en réalité, partout où il se rendait, le Roi David se sentait comme dans un Beth Hamidrash. Il en est ainsi de tout juif pour qui la Avodath Hashem est l'occupation principale alors que le gagne-pain bien qu'indispensable, est l'occupation secondaire, quelle que soit par ailleurs sa profession intellectuelle ou matérielle. Une telle personne ne ressentira pas les effets négatifs de la retraite : elle aura comme auparavant sa place dans la petite société de son minian, et elle pourra consacrer davantage de temps pour ses amis qui auront pour lui le même regard qu'auparavant, et elle s'appliquera davantage dans la réalisation des Mitzvot. Seule sa santé et ses moyens de subsistance pourront assigner des limites à sa nouvelle vie ou au contraire lui ouvrir des horizons plus larges, toujours dans le bonheur de servir Hashem. La sagesse de la Torah est créatrice, ne serait-ce que de l'homme lui-même, en ce sens que chaque fois qu'un homme reçoit un enseignement et le met en pratique, il devient une nouvelle créature plus proche de la Shékhinah.



La Parole du Rav Brand

« Si vous suivez Mes lois... Je vous enverrai des pluies en leur saison et la terre produira... », (Vayikra, 26, 3-4). La Torah annonce à plusieurs reprises que son observation gratifiera les juifs de pluie et de rosée : « Je donnerai à votre pays la pluie en son temps... et tu recueilleras ton blé, ton moût et ton huile », (Dévarim, 11, 14). Its'hak bénit Jacob : « Que D-ieu te donne de la rosée du ciel et de la graisse de la terre, du blé et du vin en abondance », (Béréchit, 27, 28) ; Moché le peuple : « Israël est en sécurité dans sa demeure, seul, comme Jacob, dans un pays de blé et de moût, et son ciel distille la rosée », (Dévarim, 33, 28). Pourtant, la récompense des Justes est plutôt gardée pour le monde futur, et ici-bas, ce sont plutôt les mécréants qui récoltent la récompense pour leurs rares bonnes actions : « Ce D-ieu fidèle ... jusqu'à la millième génération envers ceux qui L'aiment et qui observent Ses commandements ; Il paye (le salaire de leurs bonnes actions) directement envers ceux qui Le haïssent, afin de les faire périr (dans l'autre monde) ; Il n'attarde pas (le salaire) envers celui qui Le hait, Il paye (son salaire) dans sa présence (dans ce monde) », (Dévarim, 7, 9-10 ; voir Kidouchin, 40b). Le Rambam (Téchouva 9) explique alors, que la pluie et les fruits promis aux justes dans ce monde ne sont pas leur récompense, mais des aides pour pouvoir accomplir les mitsvot.

et rosée : « A chaque parole de D-ieu, l'âme des juifs les quitta, et Il fit descendre de la rosée pour les faire revivre », (Chabbat, 88b). Isaïe décrit la résurrection des morts par de la rosée : « Que Tes morts revivent ! Que Mes cadavres se relèvent. Réveillez-vous et tressaillez de joie, habitants de la poussière, car Ta rosée est une rosée vivifiante, et la terre redonnera le jour aux ombres », (Isaïe, 26, 19) ; « Il y a dans les cieux un lieu où se trouvent des rosées de vie, de paix, de bénédictions, les âmes des Justes qui naîtront et la rosée que D-ieu utilisera pour la résurrection des morts », ('Haguiqa 12b). La pluie physique fait pousser les récoltes et donne la vie aux corps, mais la chaleur pendant la journée risque de la dessécher. Cependant, dans la nuit la chaleur baisse et l'air se condense ; l'humidité contenue se liquéfie, irrigue les plants assoiffés et leur permet de continuer à pousser. Ainsi, la pluie et la rosée spirituelle nourrissent l'âme. Les prophètes comparant de manière récurrente la vie de l'homme à une journée ; le matin correspond à la jeunesse, les années avancées à la soirée, la nuit à la mort et le réveil le lendemain à la résurrection. « Elles te dirigeront dans ta marche, elles te garderont sur ta couche, elles te parleront à ton réveil », (Michlé, 6, 22), la Torah étudiée durant la vie alimente l'âme le temps de sa mort, et provoque à la fin sa résurrection. Selon le principe : « Les paroles du Sage

En réalité, pluie et rosée sont aussi une métaphore : « rapportées après sa mort font frémir ses lèvres dans la Que Mes instructions se répandent comme la pluie, que tombe », (Bekhorot, 31b) ; ces paroles sont la rosée Ma parole tombe comme la rosée », (Dévarim, 32,2). spirituelle. « L'ignare qui marie sa fille à un érudit, et Elles produisent la résurrection de morts : « Tu es Fort, soutient matériellement ceux qui s'adonnent à l'étude, fais revivre les morts, fais descendre la rosée, fais se lèvera dans le monde futur grâce à la rosée de leur souffler le vent et fais descendre la pluie, nourris les Torah », (Ketoubot 111b). vivants dans la Bonté, fais vivre les morts avec une Le sens du verset : « Si vous suivez Mes lois... Je vous grande Piété... Béni Toi D-ieu, qui fais revivre les morts », enverrai des pluies en leur saison et la terre produira... », (Seconde bénédiction de l'Amida). Le peuple juif avait (Vayikra, 26, 3-4), ou lorsque Its'hak bénit Jacob, profité de cette pluie et rosée au Sinaï : « ... le Sinaï et Moché les juifs en leur promettant de la pluie et de la s'ébranla devant D-ieu ; Tu fis tomber une pluie rosée, est aussi la pluie et la rosée spirituelles qui bienfaisante, ô D-ieu, Tu fortifies ton héritage épuisé », provoquent la résurrection. (Téhilim, 68, 9-10). Le peuple avait besoin de cette pluie

Rav Yehiel Brand

La Paracha en Résumé

- La Paracha de Bé'houkotaï commence par délivrer des Bérakhot pour ceux qui respectent la Torah et les Mitsvot.
 - Elle cite ensuite 49 malédictions, (qui iront sur nos ennemis).
 - On peut ensuite apprendre les lois des dons qu'un homme peut faire en offrant la valeur d'un humain, d'un terrain ou d'un animal.
 - La Paracha poursuit avec des lois concernant les terrains.
 - Le livre de Vayikra conclut ses dernières lignes en citant l'interdit de celui qui aimeraient échanger un animal au sujet d'un Korban.

Enigme 1: Trouvez dans les noms des Parachiot de la Torah, 6 parachiot qui contiennent les noms d'un Cohen, d'un Lévy, d'un Israël, d'une femme, d'un Goy et d'un Guer.

Enigmes



Enigme 2 : Quatre amis visitent un musée avec seulement 3 billets d'entrée. Ils rencontrent un gardien qui veut savoir qui n'a pas payé son entrée : -"Ce n'est pas moi", dit Paul.

- "C'est Jean", dit Jacques.
 - "C'est Pierre", dit Jean.
 - "Jacques a tort", dit Pierre.

Réponses Behar N°135

Charade:

Chauffard - Thé - roue - ah

Enigme 1 : Le Fé Sofit ♀

Enigme 2 : $(10+11) \times (12/9) = 28$

Pour dédicacer un numéro
ou pour recevoir
Shalshelet News
par mail ou par courrier,

contactez-nous :
shalshelet.news@gmail.com

Halakha de la Semaine

Il existe une coutume répandue qui consiste à consommer des mets lactés à Chavouot. Peut-on alors substituer à la viande, du lait au cours des repas de Chavouot ?

C'est une Mitsva de consommer de la viande et de boire du vin pendant Yom tov [Voir Or letson 3 perek 18,11 page 195 ainsi que 'Hazon Ovadia sur Yom tov page 95]. C'est pourquoi à priori, on ne prendra pas de repas de yom tov uniquement avec des aliments lactés. Toutefois, certaines communautés achkénazes ont pris pour habitude de consommer un des repas de Chavouot, seulement 'halavi (généralement le repas du 1er soir de Chavouot) [voir Sia'h Yishak page 234 ainsi que Piské Tchourot 494,11 au nom du « Vayéch Moché » 2 siman 106]. Cette coutume est toutefois désapprouvée par plusieurs décisionnaires [Darké tchouva Y.D 89,19 ; Moadime Ouzmanimes 7 siman 114]. La coutume dans les contrées séfarades est juste de prendre un petit déjeuner après la téfila du matin avec des aliments lactés, sans renoncer à aucun des repas carnés. [Alé Hadass perek 13,16 page 613 ; Ateret avote 2 perek 24,7] Il est à noter que selon la loi stricte, il est autorisé de manger au cours du même repas des aliments lactés puis carnés. On tâchera alors de respecter les 3 conditions suivantes : 1) se laver les mains entre le lait et la viande (afin de s'assurer de la propreté des mains), 2) boire un peu d'eau (ou une autre boisson), 3) Manger un aliment en le mâchant correctement afin d'éliminer les éventuels résidus de lait [Ch. Aroukh Y.D 89,2]. De plus, selon le Zohar (rapporté dans le Beth Yossef siman 173), il convient de réciter la Bérakha A'haronna après avoir fini de consommer les aliments lactés.

[Voir Or halakha 89,2 saif katan 19 avec halakha behira] Certains ont aussi l'habitude (toujours selon le Zohar) d'attendre également une demi-heure ou une heure entre les aliments lactés et les aliments carnés [Voir Halakha böhira citée plus haut ; ainsi que Alé Hadass page 812 au nom de Rav Mazouz].

David Cohen

L'Effort

La Paracha de la semaine débute en ces termes :

" Si vous marchez dans Mes lois ... ", s'en suit toute une série de bénédictions que la Torah nous promet, si nous remplissons cette condition.

Rachi nous explique que la signification profonde de l'expression "marcher dans les lois d'Hachem" consiste à peiner, multiplier les efforts dans le domaine de la Torah. Toutefois, si les bénédictions promises en contrepartie de l'étude de la Torah, sont en réalité une récompense, comment se fait-il qu'elles soient uniquement liées à la notion d'effort ? Et en quoi le simple fait de s'y atteler et de s'y consacrer ne suffirait pas, pour en être récompensé ?

De plus, pourquoi cette récompense s'applique uniquement pour celui qui s'adonne à l'étude de la Torah ? Nous aurions pu penser que n'importe quelle mitsva pour laquelle on s'investirait, pourrait relayer les mêmes effets bénéfiques.

Il est écrit dans le livre de Job (5,7) : "l'homme est né pour peiner".

De même, le Messilat Yécharim dans son introduction explique, en démontrant l'existence d'un monde futur consacré aux plaisirs, que le monde présent, bien que recelant également certains plaisirs, n'est en aucun cas orienté vers ces derniers, mais a été créé spécifiquement pour promouvoir l'effort (et par cela emmagasiner du mérite). Cependant, l'homme possède deux factions bien distinctes qui sont les composantes de son être : sa matérialité et sa spiritualité.

Pour cela, lorsqu'un homme consacre son énergie et ses efforts pour parfaire sa condition spirituelle, Hachem lui retire tout le poids des efforts matériels, qui n'ont plus aucune utilité.

Néanmoins, ces bénédictions d'ordre purement matériel, ne peuvent se réaliser que lorsque nous orientons nos efforts en dehors de ce monde matériel, c'est-à-dire vers le monde intellectuel et spirituel ; l'étude de la Torah, qui contrairement au reste des Mitsvot qui s'accomplissent à travers la matérialité (et l'action), en est totalement détachée.

G.N.

Notion talmudique

La semaine passée, nous avons étudié la Mahloket entre le Rambam et le Rachba au sujet de Safek Dedoraya Lahoumra à savoir si cette loi est Min Hatorah ou d'ordre rabbinique. Essayons d'analyser une preuve du Rachba que c'est Min Hatorah. **Safek Orla en Houts Laarets**

La Guemara dans le traité Kidouchin 39a apporte l'enseignement suivant : s'il y a un doute de Orla (les fruits des trois premières années de l'arbre) sur des fruits de production d'Israël, c'est interdit d'en profiter. Par contre, les fruits de l'extérieur d'Israël sont autorisés en cas de doute. La Guemara demande : pourtant selon Rabbi Yo'hanan, l'interdit des fruits de Houts Laarets est une Halakha Lé Moché Mi Sinaï (qui a la même force que Dedoraya) ? Si c'est ainsi pourquoi sont-ils permis en cas de doute !?

La Guemara de répondre qu'ainsi a été donné cette Halakha à Moché Rabbénou : le cas où il y a certitude de Orla est interdit ; le cas de doute est permis. Il semble

Aire de Jeu



Mon 1er est un bijou,
Mon 2nd peut être relevé,
Mon 3ème se fait par transaction monétaire,
Mon 4ème se hisse par mauvais temps,
Une année chabbatique pour acquitter mon tout.



Jeu de mots

L'interdit de fumer dans le train n'est valable que dans six gares.

Devinettes

- 1) Quel bienfait équivaut à tous les bienfaits ? (Rachi, 26-6)
- 2) Hachem dit : « l'épée ne passera pas dans votre pays ». Il a déjà été dit dans le passouk précédent qu'il y aura la paix en Israël. Pourquoi cette répétition ? (Rachi, 26-6)
- 3) Comment le Beth Hamikdash est-il appelé dans la paracha ? (Rachi, 26-11)
- 4) La paracha parle d'une certaine avoda zara qui s'appelle « hamanekhem ». Pourquoi s'appelle-t-elle ainsi ? (Rachi, 26-30)
- 5) Je suis écrit dans la Torah sans « vav » dans 5 endroits. Qui suis-je ? (Rachi, 26-42)

Réponses aux questions

- 1) La guématria des lettres finales des mots « im (mêm) bé'houkotaï (youd) télékhou (vav) » (faites des efforts dans l'étude de la Torah) équivaut à celle du mot « zane » (= 57 avec le collet). Cela viendrait allusionner qu'il faudrait étudier la Torah avec au moins autant d'efforts qu'on fournirait pour notre mazone qui est 'zane otanou' (qui nous nourrit)
- 2) Le Alef et le Même du mot 'Im' allusionnent :
 - Aharon et Moché, délivrance d'Egypte.
 - Esther et Mordekhaï, délivrance de Pourim.
 - Eliahou et Machia'h, notre future délivrance.
- 3) La Guemara (avoda zara) enseigne que le mot 'Im'est un langage de supplication. Afin d'être capable de fournir des efforts soutenus dans l'étude de la Torah, il faut beaucoup supplier Hachem de nous aider à y parvenir. Ainsi, la guématria de « Im be'houkotaï » est égale à celle de « ta'hanounim » (supplications).
- 4) Chez celui qui est prêt à faire mourir son égo pour elle ; comme l'allusionnent les lettres finales des quatre premiers mots de la Paracha formant le terme Yamout (il mourra).
- 5) « Vénatati » veut dire « et j'ai donné », cela vient nous enseigner que vos pluies (guichmekhem) ne vous sont pas données par Hachem, en guise de récompense pour avoir accompli Ses mitsvot, mais plutôt afin de vous permettre de continuer à faire Sa volonté (car s'il n'y a pas de farine venant grâce aux pluies, il n'y a pas de Torah).
- 6) Ils tomberont devant vous, apeurés, simplement en voyant l'ange d'Hachem brandir son épée devant eux.
- 7) En lisant la douloureuse section des malédictions et remontrances adressées aux béné Israël pour leur non-respect des mitsvot, un ben Israël pourrait sombrer dans la tristesse et se dire : « je ne veux pas grand-chose, compte tenu de toutes mes transgressions ». C'est alors que la Torah vient juxtaposer à cette section des malédictions et remontrances, la section des Erekhim accordant de l'importance « aux valeurs humaines », comme pour nous dire « si Hachem t'accorde encore la vie, c'est que tu as de la valeur ».

apparemment de cette Souggia que sans Halakha particulière autorisant le cas de doute, il serait interdit par la Torah de consommer ces fruits ! Cela ne correspond pas à l'avis du Rambam qui autorise Min Hatorah le cas de doute ? Le Ran répond que le cas de Orla est différent des autres cas de figure ; le Din est : quand bien même je sais que ce fruit (de Houts Laarets) est de Orla, je peux le transmettre à mon prochain qui n'est pas au courant et qui s'appuie sur le principe de doute, cela est inclus dans le Din que Safek Orla de 'houts Laarets Moutar ; tandis que dans les autres Issourim, il est évidemment interdit de donner à autrui l'aliment prohibé malgré le fait que la personne concernée le consomme en bonne conscience pensant qu'il est permis (à cause du doute) ! Cela signifie que dans Orla de 'houts Laarets la Halakha a été donnée qu'uniquement la connaissance de la nature de Orla provoque l'interdit de profiter du fruit en question ! Pour cela, il faut que la Halakha Lé Moché Mi Sinaï soit explicite !

Moché Brand

A la rencontre de nos Sages

Rabbi Yaakov Emden : Le Yaabetz

Rabbi Yaakov Emden naquit à Altona (Allemagne) en 1697. Son père, Rabbi Tzvi Ashkenazi (appelé le « Hakham Tzvi ») était le grand-rabbin des trois communautés sœurs : Altona, Hambourg, Wandsbeck (connues sous le nom « Kehilot AHU », suivant leurs initiales en hébreu). Le vrai patronyme de Rabbi Yaakov Emden était donc « Ashkenazi », mais on l'appelait « Emden » d'après la ville où il avait officié comme rabbin. Il est également connu sous le nom de « YaabEtz », composé des initiales des mots « Yaakov Ben Tzvi ». Le premier professeur du jeune Yaakov fut son père, talmudiste et rabbin de renom. Rabbi Yaakov avait suivi les marches de son père, notamment dans la violente opposition au mouvement du faux messie Shabbataï Tzvi. Bien que la preuve eût été déjà faite que ce dernier n'était pas le vrai messie, il y avait toujours quelques partisans secrets adhérant à ce mouvement. Ainsi, Rabbi Yaakov ne cessa de défendre le Judaïsme contre ce qu'il pensait être un grave danger. Jusqu'à l'âge de 18 ans, Rabbi Yaakov suivit son père partout, lorsque celui-ci s'établit à Amsterdam et plus tard à Lemberg. Puis, il s'en sépara pour épouser la fille du célèbre talmudiste, Rabbi Morde'hä ben Naftali HaCohen, qui était à la tête de la grande Yechiva de Ungarich-Brod en Moravie. Ce fut au sein même de cette Yechiva qu'il augmenta considérablement ses connaissances en Torah par des études intensives. Pendant son temps libre, il étudia également des langues, la grammaire et la philosophie. Après trois années d'études très poussées, il quitta la maison de son beau-père et la Yechiva de Brod et devint vendeur de bijoux. Il voulait, autant que possible, éviter d'exercer l'office de rabbin et être payé. Néanmoins, il

ne négligea jamais ses études, même pas pendant ses voyages et, partout où il alla, il s'adressa aux communautés juives ou à leurs chefs, en les renforçant davantage dans leurs pratiques religieuses. En 1728, il accepta l'invitation de la communauté juive d'Emden pour y occuper le poste de rabbin. Il y resta quatre ans et abandonna finalement ce poste, suite à quoi, en 1733, il retourna à sa ville natale, Altona. À son arrivée, il reçut l'autorisation de monter une synagogue à lui. Il installa également une imprimerie, car il en avait reçu l'autorisation du roi. Il était également à la tête d'une affaire prospère de bijoux.

Peu de temps après, Rabbi Emden imprima un Sidour avec commentaires. Tout le monde était d'accord pour reconnaître sa grande érudition. Il était considéré comme faisant autorité en matière de Halakha et était très influent dans les cercles gouvernementaux. C'est ainsi qu'en 1772 on s'adressa à lui pour qu'il aide la communauté de Mecklenbourg Schwerin qui se disputait le droit de pouvoir enterrer les morts tout de suite après le décès, conformément à la Halakha pour laquelle un retard dans l'enterrement est considéré comme un acte avilissant et dégradant pour le mort. En plus de son Sidour qui devint un livre de référence important, rabbi Emden publia un grand nombre d'autres œuvres. Il rédigea un journal, la Meguilat Sefer, qui est d'un grand intérêt historique puisqu'il nous donne une description très claire de la vie juive à cette époque. Il écrivit également plusieurs pamphlets relatifs aux querelles auxquelles il fut mêlé (contre le mouvement de Shabbataï Tzvi par exemple). Plus importants sont ses commentaires sur la Michna, appelés Seder Olam, ainsi que le Sidour mentionné ci-dessus, qui constituent un apport important à la littérature rabbinique et qui lui accordent une place importante parmi les grands talmudistes de son temps.

David Lasry

Pirké avot

La sixième Michna du second chapitre des Pirké Avot perpétue l'enseignement de Hillel.

Ainsi dit-il : **“L'imbécile ne peut craindre la faute et le peuple de la terre ne peut être pieux...”**

Cet enseignement à première vue élitiste, peut paraître surprenant. En effet, pour quelle raison un homme aux capacités intellectuelles limitées, ne serait pas à même de craindre la faute ? De même, de prime abord, nous aurions tendance à penser que les comportements pieux d'un homme ne devraient pas être directement liés à ses connaissances en Torah. Les valeurs humaines que nous appelons ‘derekh erets’ étant même prioritaires sur celles-ci, il semblerait que nous puissions totalement nous les apprécier, indépendamment de l'étude qui semblerait avoir des vertus totalement annexes.

Le Ben-Ich-'Hai sur Pirké Avot explique que le verbe ‘croire’ détient la même racine que le mot ‘voir’.

La signification qui se cache derrière cette racine commune est que la crainte découlant de la prise de conscience de la portée de ce que nous constatons. Or, il est écrit, qui est le Sage ? Celui qui voit ce qu'il adviendra.

Cette clairvoyance faisant grandement défaut à l'imbécile, il ne pourra adapter son comportement afin d'éviter les situations qui amèneront indubitablement à la faute, de la même manière que nous prenons nos précautions afin de nous prémunir contre ce que nous craignons.

De plus, la Michna nous dit que le peuple de la terre ne peut être pieux.

En effet, la terre étant régie par des règles de stricte justice, celui qui

se contenterait de suivre ces lois, ne peut dépasser la justice pour agir par pure bonté, (le mot pieux en hébreu venant du mot 'hessed').

Afin de pouvoir dépasser cette contrainte, l'homme n'a d'autre choix que de se rattacher à la source de bonté ultime comme il est dit : « il a créé un monde de bonté », monde qui fut créé en ayant pour plan la Torah (il a examiné la Torah et créa le monde).

Ainsi, un homme qui se contenterait de vivre selon les lois de la terre, serait dans l'incapacité d'ancrer en lui ces points de bonté, autrement que superficiellement (être bon par essence indépendamment des mérites du bénéficiaire).

Ces deux enseignements de Hillel se rejoignent en mettant en exergue le point suivant :

Il est vrai que lors du don de la Torah, nous reçumes 2 couronnes, pour avoir fait précédé le naassé au nichma, c'est-à-dire notre engagement d'accomplir à celui de comprendre.

Cependant, Hillel nous met en garde contre la tentation que nous pourrions avoir de penser, que l'accomplissement strict de manière robotique puisse se suffire à lui-même.

Pour cela, il nous met en garde sur les lacunes qui seraient provoquées par celui qui agirait sans les 2 aspects :

qui composent la compréhension : le développement de la sagesse au niveau humain et l'étude de la sagesse divine à travers la Torah, deux conditions sine qua non, pour l'acquisition de la crainte de la faute (pour s'éloigner du mal) et de la bonté (pour les mitsvot positives) faisant partie

du domaine d'application, du naassé qui au final se retrouve intrinsèquement lié au nichma.

G.N.

La Voie de Chemouel

Chapitre 10: Une pudeur ancestrale

Avant de le quitter, le prophète Chemouel prend Chaoul à parti afin de le préparer à son destin. Il le renforce dans sa crainte d'Hachem et finit par lui révéler la volonté de Dieu. Muni d'une fiole d'huile de kaki, Chemouel oint ainsi le nouveau roi. On remarquera au passage que pour David et son fils Chlomo, l'huile utilisée fut celle confectionnée par Moché dans le désert et celle-ci était contenue dans une corne. Cela fait de nouveau allusion au caractère provisoire de la royauté de Chaoul. Ce dernier n'avait qu'une seule et unique mission : préparer le royaume de David en le débarrassant d'Amalek et ses partisans.

Et pour qu'il n'ait plus aucun doute quant à sa vocation, Chemouel prédit également toutes les péripéties qui accompagneront Chaoul sur le chemin du retour. Ainsi, lorsqu'il arrivera à Jérusalem, deux hommes lui confirmeront ce que lui avait dit le voyant la veille : les ânesses de son père ont été retrouvées et ce dernier ne se préoccupera que du sort de son fils. Un autre groupe le sustentera sur la route le conduisant à Kiryat Yéarim. Arrivé sur place, l'esprit de Dieu l'envahira et, accompagné par les disciples des prophètes de l'époque, il jouera de la musique et louera l'Eternel (Radak). La Guemara dans le traité Chabbat (30b) explique que leur liturgie les remplit de joie, condition indispensable à la présence divine. Cet esprit sain habita Chaoul jusqu'au moment où il faillit à sa tâche. Mais pour l'instant, Chemouel ne lui donne qu'une seule instruction : il doit se préparer à son intronisation qui ne saurait tarder et se vêtir en conséquence. Chaoul s'empresse donc de se mettre en route et tous les signes cités plus haut se réalisent.

Et même s'il prend conscience de son nouveau statut, Chaoul ne le divulgue à personne, y compris à sa famille. Ainsi, lorsque son oncle l'interroge sur ses récentes facultés prophétiques, il reste très évasif. Il ne mentionne que l'intervention du prophète, lorsque celui-ci lui dévoila le sort des ânesses de son père, suite à ses recherches infructueuses. Le Talmud (Méguila 13b) met en corrélation cette pudeur avec celle de son ancêtre Rahel. En effet, le jour de son mariage, son père Lavan intervertit sa place avec sa sœur. Mais Yaakov, ayant anticipé cette manigance, avait établi un code avec Rahel. Finalement, celle-ci ne put se résoudre à humilier sa sœur et lui révéla dans le plus grand secret leur code. Elle mérita ainsi d'avoir un de ses descendants sur le trône d'Israël.

Yehiel Allouche

Après avoir énumérée toutes les bérakhot, la Paracha sens positif. Dans Parachat Ki tésté la Torah énumère présente le cas inverse : " Mais si vous ne M'écoutez les mitsvot de chilou'a'h hakèn, puis de maaké, de pas, et que vous cessiez d'exécuter tous ces mélanges dans les semences, dans l'attelage pour commandements. Si vous dédaignez Mes 'houkim et labourer et enfin de Chaatnez. Rachi explique que votre esprit repousse Mes lois, au point de ne plus observer Mes préceptes, de rompre mon alliance." (Vayikra 26, 14-15) Ces versets définissent différentes sortes de transgression : Il n'étudie pas intensément, il ne pratique pas les Mitsvot, il déteste les Sages, il empêche les autres que ces versets décrivent en fait celui qui est sur une mauvaise pente et qui va de mal en pis.

Comment comprendre que celui qui n'étudie pas intensément pourrait en venir au final, 'Has véchalom, à renier l'alliance elle-même ?!

Rachi explique cela par le principe de Avéra gorérèt avéra, une faute en entraîne une autre. Autrement dit celui qui choisirait de rejeter une Mitsva, rentre dans une spirale dont il ne maîtrise plus complètement les enchaînements.

Ce phénomène est heureusement vrai aussi dans le

sens positif. Dans Parachat Ki tésté la Torah énumère mélanges dans les semences, dans l'attelage pour commandements. Si vous dédaignez Mes 'houkim et labourer et enfin de Chaatnez. Rachi explique que votre esprit repousse Mes lois, au point de ne plus observer Mes préceptes, de rompre mon alliance." (Dévarim 22,8) qu'une Mitsva en entraîne une autre. Donc, celui qui a bien renvoyé la mère avant de prendre les oisillons aura l'occasion d'acheter une maison et pourra faire la Mitsva d'y mettre une barrière au toit, puis il aura une vigne, puis un champ et enfin un bel habit pour pouvoir à chaque fois accomplir la Mitsva correspondante.

Rav Assouline explique que nous pouvons grâce à cela comprendre un Midrach dans Chémot.

Lorsque Moché a tué l'Egyptien, il a dû fuir vers Midyan. Là-bas, il sauve les filles de Yitro qui en arrivant chez elles, racontent à leur père avoir été sauvées par un Egyptien. Pourquoi Moché est-il présenté comme un Egyptien ? Le Midrach répond que lorsque les filles ont remercié Moché, il leur a dit que c'est en fait grâce à l'Egyptien qu'il a tué qu'il s'est trouvé au bon endroit pour les sauver. C'est pour cela qu'en rentrant elles ont dit l'Egyptien nous a sauvées.

Quel est le sens de ce Midrach ? Moché voulait-il dire que c'est envers l'Egyptien qu'elles se devaient d'être reconnaissantes ! Il n'était rien d'autre qu'un assassin !

Moché voulait dire en fait qu'il n'avait pas prévu d'être là, à ce moment pour leur porter secours, mais c'est la Mitsva de méssirout néfesh qu'il a fait en sauvant un frère, quitte à devoir fuir du pays, qui lui a donné la possibilité d'accomplir une nouvelle Mitsva en les sauvant. En parlant de l'Egyptien il fait en fait allusion à son premier sauvetage pour leur montrer qu'une Mitsva en entraîne une autre. Ainsi, en rentrant, Yitro leur reproche de ne pas l'avoir invité, car il a compris qu'à son tour, s'il l'invite, il se donne la possibilité de pouvoir accomplir encore d'autres Mitsvot auxquelles il n'avait pas forcément accès.

Parfois, certaines Mitsvot nous semblent inaccessibles, mais grâce à ce principe, chaque Mitsva devient une marche qui permet d'atteindre la suivante. (Rav Chlomo Assouline _ Midreshet Beth Eliahou)

Jérémie Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Yoav est un Pizzaïolo en Israël. Un l'agneau devra tout de même soir, son téléphone sonne faire Techouva car il pensait et Yoav entend son correspondant voulait faire une Avéra. Il se qui veut une commande assez rare : demande donc si en leur livrant 35 pizzas pour une soirée organisée de telles pizzas, il ne les fait pas tout entre amis. Bien de même fauter sur le fait de évidemment, Yoav arrête ses activités pour se consacrer entièrement à cette commande et lui demande alors quelles pizzas leur feraient plaisir. Mais lorsqu'il entend la réponse de son correspondant, il frise l'évanouissement. Le client déclare qu'il veut 35 pizzas au fromage de bœuf. Yoav lui explique alors gentiment que son établissement est Cacher Laméhadrin et qu'il ne pourra donc honorer cette commande puisque notre si belle Torah nous interdit tout simplement le mélange du lait et de la viande. D'ailleurs, il ne comprend pas pourquoi cette personne a pizzaïolo. Il n'y a donc aucunement commandé chez lui. Mais avant de lui poser la question, il se rappelle qu'il a mis une publicité dans l'annuaire local et qu'il s'est rendu à la pizzeria non-cacher cette fois. Quant à la composé le numéro, voulant plutôt problématique de Marit Hayin, faire celui de son « concurrent ». le Rav rapporte les paroles Après avoir mis en attente son de Rav Wozner qui explique que de correspondant en lui expliquant nos jours où les saucisses végétales qu'il vérifie juste la faisabilité de sont assez répandues, personne cette grosse n'ira s'imaginer qu'il s'agit d'un commandé, Yoav se dépêche véritable mélange de lait et de d'appeler son Rav pour lui demander s'il a le droit d'envoyer à Le Rav Zilberstein précise tout de ce client 35 pizzas au fromage même que dans le cas où une pizza agrémentées de saucisses végétales avec des saucisses de bœuf ? Il se pose la question car il a appris (véritables) coûte plus chère que « dernièrement que la Guemara Kido l'imitation », il sera interdit uchine (81a) nous enseigne qu'une à Yoav de demander le prix le plus personne pensant manger du cher.

cochon et se trompe en prenant de

Haim Bellity

Comprendre Rachi

Cinq d'entre vous poursuivront cent, et cent d'entre vous, poursuivront dix mille... » (26,8)

Rachi écrit : « Est-ce le compte ? N'aurait-il pas fallu dire : "et cent d'entre vous poursuivront deux mille" ? C'est que la puissance d'un petit nombre de gens observant la Torah ne ressemble pas à un grand nombre de gens observant la Torah. »

Le R.E.M pose la question suivante :

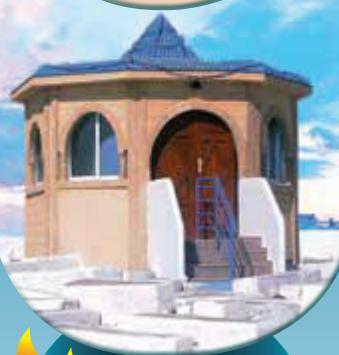
Dans la parachat Haazinou, le verset dit : « Comment un seul homme (parmi les goyim) peut-il poursuivre mille (hommes d'Israël), et comment deux feraient-ils s'enfuir dix mille... » (32,30)

Selon Rachi qui nous dit dans notre paracha que cela doit être proportionnel, le verset aurait dû dire à priori : « ...et comment deux feraient-ils s'enfuir deux mille... ». Et pourtant, là-bas, Rachi ne pose pas la question ?!

Le Sifte 'Hakhamim ramène le Sefer Imré Noam qui répond au nom de Rabéou Tam qu'il y a une différence entre notre paracha et celle de Haazinou. Dans notre paracha, on parle du cas où ils vont poursuivre l'ennemi et le tuer et c'est dans ce cas que Rachi nous dit que cela devrait être proportionnel, mais dans Haazinou, on parle du cas où les goyim mettent en fuite les bné Israël. Or, dans le fait de juste mettre en fuite, on peut admettre que cela ne soit pas proportionnel, qu'une personne peut en mettre en fuite mille et que deux peuvent en mettre en fuite dix mille. On pourrait également proposer l'explication suivante :

Le contexte de la parachat Haazinou, comme l'explique le Ramban, est de faire réaliser que la punition qui s'abat sur les bné Israël est d'origine divine et est la conséquence de leurs fautes, et cela permettra ainsi aux gens de méditer sur cela. Donc, puisque le but du verset est de montrer justement que la punition que les bné Israël subissent est d'origine divine donc plus ce n'est pas logique et mieux c'est, car c'est ainsi que les gens réaliseront que c'est d'origine divine. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que le verset dise qu'1 poursuivra 1000, qui est déjà contre nature, mais qu'en plus 2 poursuivront 10 000, qui est surnaturel et vraiment pas logique. C'est pour cela que là-bas Rachi ne pose pas de question : ce n'est pas mathématique car la non-logique, le surnaturel, est le but recherché par le verset. Mais dans notre paracha où le contexte est que les bné Israël observent la Torah et les mitsvot, là Rachi se pose la question : quel est le but du verset de nous dire que cinq poursuivent cent et cent poursuivent dix mille ? En disant que cinq poursuivent cent on peut comprendre que c'est pour nous apprendre que lorsque les bné Israël observent la Torah et mitsvot, Hachem accomplit des miracles, mais pourquoi dire que cent poursuivront dix mille ?! Là, on ne comprend pas en effet quel est l'intérêt que cela n'aille pas avec la logique. Quel est donc l'intérêt que cela ne soit pas mathématique et que cela semble surnaturel et miraculeux ? À cela, Rachi répond que le message du verset est de nous apprendre que bien que beaucoup de bné Israël observent la Torah et mitsvot, il est toutefois très important d'être mezaké harabim pour qu'il y ait encore et encore plus de bné Israël qui observent la Torah et mitsvot car justement la puissance d'un petit nombre de gens observant la Torah ne ressemble pas à un grand nombre de gens observant la Torah.

Mordekhaï Zerbib



All. Fin R. Tam

Paris 21h26* 22h49 00h17

Lyon 21h03* 22h20 23h30

Marseille 20h52* 22h05 23h07

(*) Prière d'allumer à l'heure de votre communauté.

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Prinei David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haïm Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il

Hilloula

Le 27 Iyar, Rabbi Its'hak ben Rabbi Issakhar Aboulafia

Le 28 Iyar, Chmouel Hanavi

Le 29 Iyar, Rabbi Meir de Premischlan

Le 1^{er} Sivan, Rabbi Meir Halévi Horowitz

Le 2 Sivan, Rabbi Israël de Viznitz

Le 3 Sivan, Rabbénou Ovadia de Barténoura

Le 4 Sivan, Rabbi Mansour Marzouk

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal



Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

« Faisons l'homme » dit pour Rabbi Chimon bar Yo'haï

« Si vous vous conduisez selon Mes lois, si vous gardez Mes préceptes et les exécutez. »

(Vayikra 26, 3)

Tous les vendredis soir, nous avons la coutume d'entonner le chant « Bar Yo'haï » dans lequel nous disons « « Faisons l'homme » a été dit pour toi. » Nos Maîtres affirment (Sanhédrin 38b) que, lorsque le Saint bénit soit-Il voulut créer l'homme, Il prit conseil auprès de Ses anges. Les commentateurs expliquent que, quand Il vit que Rabbi Chimon bar Yo'haï naîtrait dans les générations à venir, Il dit aussitôt « Faisons l'homme », réalisant qu'il valait la peine de créer le monde entier et tous ses habitants pour que l'âme de Rabbi Chimon puisse y descendre.

Mais comment donc ce Sage parvint-il à un si haut niveau ? Par le pouvoir de la Torah, à l'étude de laquelle il se voua. Le fait que sa hilloula tombe à la période où nous lisons la section de Bé'houkotaï n'est pas un hasard. Celle-ci s'ouvre par le verset « Si vous vous conduisez selon Mes lois », commenté par Rachi : « Attelez-vous à l'étude de la Torah. » Car la Torah s'acquiert essentiellement par l'effort acharné, comme le souligne le Tana : « Telle est la voie de la Torah : tu mangeras du pain avec du sel, boiras de l'eau au compte-gouttes, coucheras sur le sol. Tu vivras une vie de souffrances et peineras dans l'étude de la Torah. » (Avot 6, 4) Seulement par ce biais est-on en mesure d'acquérir la Torah.

Rabbi Chimon bar Yo'haï, qui mena une vie de souffrances durant ses treize ans de séjour dans une grotte, incarne cette maxime. Il plongea son corps jusqu'au cou dans la poussière, si bien qu'il fut couvert de crevasses et c'est dans cet état déplorable qu'il se consacra avec assiduité à l'étude de la Torah, ne s'accordant pas le moindre repos. Quant à sa nourriture, elle se limita à des caroubes et à de l'eau. Or, ce sont justement ces difficultés qui lui valurent d'atteindre un si haut niveau en Torah.

La Guémara raconte (Chabbat 33b) que, lorsqu'il sortit de la grotte, Rabbi Pin'has ben Yaïr lui lava le corps et, constatant qu'il était couvert de crevasses, se mit à pleurer. Rabbi Chimon lui demanda pourquoi il pleurait et il répondit : « Malheur à moi qui t'ai vu dans un tel état ! » Le Sage lui répondit : « Heureux sois-tu de m'avoir vu ainsi, car si tu ne m'avais pas vu ainsi, tu ne m'aurais pas trouvé ainsi [à ce niveau]. »

Rabbi Chimon signifiait à son gendre que telle était l'unique voie permettant à l'homme de devenir un grand en Torah. En effet, seule une étude accomplie dans la détresse s'intègre dans l'homme et a le pouvoir de modifier son essence et de l'élever. Par contre, s'il recherche les plaisirs de la vie et n'en fait

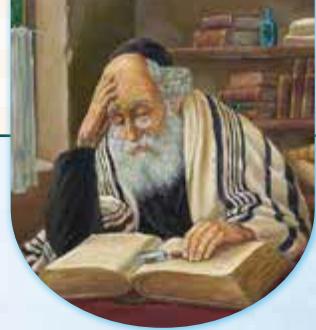
qu'à son gré, il est certain qu'il ne pourra pas mériter la couronne de la Torah.

En outre, une série de promesses suit l'incipit de notre section « Si vous vous conduisez selon Mes lois, si vous gardez Mes préceptes et les exécutez », notamment : « Je vous donnerai les pluies en leur saison », « Je ferai régner la paix dans ce pays »... Ainsi donc, le Saint bénit soit-Il assure à celui qui se voue à l'étude de la Torah que ses besoins matériels seront comblés par Ses anges, ce qui rejoint la conception de Rabbi Chimon. Ce dernier affirma à cet égard qu'il pouvait, en s'appuyant sur le pouvoir de la Torah, protéger le monde entier et le soustraire à la justice divine. Ceci est sous-entendu dans la promesse « Je ferai régner la paix dans ce pays », signifiant que le monde peut parvenir à un état de perfection grâce au mérite d'une étude assidue de la Torah.

Dès lors, nous comprenons pourquoi le jour de la hilloula de Rabbi Chimon est si joyeux, au point que tous les êtres humains, depuis Adam jusqu'à ceux vivant à notre époque, sont heureux. Car, non seulement ce Sage peut nous acquitter de la justice, grâce à la Torah ésotérique qu'il révéla au monde, mais en plus, l'assiduité dans l'étude de la Torah, qui nous permet de pénétrer son essence, rapproche la Délivrance et nous offre ainsi l'opportunité de libérer la sphère Majesté de l'emprise des puissances impures. Il y a donc bien lieu de se réjouir et cette joie que nous manifestons annule les puissances impures, aussi appelées « chagrin » et « soupir » d'après le Ari zal. D'où la mitsva de se réjouir en ce jour. Mais si, à Dieu ne plaise, on est au contraire triste, les puissances impures auront une emprise sur nous, par le biais de la tristesse.

On raconte que le Ari zal se rendit à Méron pour la hilloula de Rabbi Chimon bar Yo'haï et, dans son entrain, se leva pour danser. Un homme de taille haute et au visage resplendissant vint danser avec lui, tandis que le soleil se joignit aux deux danseurs. Toutes les personnes présentes restèrent interdites face à ce spectacle. Elles se demandèrent qui était cet homme et ce que le soleil faisait ici. Le Ari zal leur expliqua alors qu'il s'agissait de Rabbi Chimon en personne et que le soleil était Rabbi Elazar Azkari, un Tsadik jusqu'à ce jour resté caché.

Dans notre génération qui manque malheureusement de foi, à cause de l'avancée technologique et de la propagation d'appareils comme l'ordinateur et le téléphone portable, nous devons plus que jamais raffermir notre croyance dans le pouvoir des Tsadikim.



Un amour désintéressé

Une dame, en pleurs, se présenta à moi. Elle était accablée de malheurs : la paix conjugale faisait défaut à son foyer, ses enfants ne lui procuraient pas de satisfaction, sa situation pécuniaire n'était pas reluisante et elle n'était pas en très bonne santé.

Profondément peiné par sa situation, je lui demandai quelle bénédiction je pouvais lui donner. A ma grande surprise, elle me répondit qu'elle n'était pas venue pour me demander de la bénir, mais afin que je bénisse sa voisine qui, souffrant d'une très grave maladie, gisait sur son lit de mort.

« En ce qui me concerne, ajouta-t-elle, je suis vivante, en dépit de toutes mes souffrances. Mais la vie de ma voisine est en danger et c'est donc pour elle que j'aimerais demander une bénédiction à votre honneur. »

Ses paroles me renforçèrent et j'en retirai une leçon de morale. Quelle grandeur d'âme que de penser uniquement à la peine de son amie, au point d'en oublier la sienne ! En outre, cette femme avait appris à se réjouir de ce qu'elle avait et à se concentrer sur cela plutôt que de regarder ce qu'il lui manquait. Nous pouvons en déduire notre devoir de nous réjouir de notre lot et de considérer positivement chaque événement vécu, tout en nous souvenant que notre récompense sera proportionnelle à notre souffrance.

De même, je connais personnellement l'un des donateurs soutenant nos institutions. Il y a quelques années, la roue a tourné en sa défaveur et il s'est retrouvé dans une très mauvaise passe. Sa paix conjugale s'est elle aussi dégradée et il en est presque arrivé au divorce. Cependant, je l'ai toujours encouragé, lui disant de ne pas désespérer, de continuer à servir le Créateur d'un cœur entier et d'assister à ses cours fixes de Torah. Après quelque temps, tout s'est arrangé et sa situation s'est rétablie.

Nos Maîtres nous ont mis en garde à ce sujet en affirmant : « Tout amour qui dépend d'un élément [externe], lorsque l'élément disparaît, l'amour disparaît. » (Avot 5, 16)

Ainsi, celui qui sert l'Éternel, accomplit Ses mitsvot et Le remercie uniquement lorsque tout va bien, cessera de le faire une fois confronté à l'adversité. Son amour dépendait d'éléments externes et n'était pas authentique.

Par contre, l'homme qui sert Dieu de manière inconditionnelle, mû par un réel amour pour Lui, continuera à Le servir face aux difficultés. C'est le niveau le plus sublime. Même lorsqu'il jouit de la sérénité et que tous ses besoins sont comblés, il ne profite pas des biens de ce monde pour sa jouissance personnelle, mais uniquement en tant que moyens lui permettant de servir le Très-Haut. C'est pourquoi, s'il lui arrive de perdre des biens matériels, il ne s'en afflige pas, mais poursuit son étude de la Torah et son observance des mitsvot qui représentent sa plus grande délectation.

DE LA HAFTARA

« Eternel, ma force, mon appui (...) » (Yirmiya chap. 16)

Lien avec la paracha : la haftara mentionne les punitions que Dieu infligera aux enfants d'Israël s'ils ne se conforment pas à Ses lois et n'observent pas Ses mitsvot, sujet de notre paracha où sont prédits les malheurs qui s'abattront sur eux s'ils sont infidèles aux mitsvot.

CHEMIRAT HALACHONE

Une bonne résolution

Au moment où l'on récite le Chéma, lorsqu'on arrive au verset « Imprimez donc Mes paroles dans votre cœur », correspondant à une soumission au joug de la Torah et des mitsvot, on s'engagera à ne pas transgresser les mitsvot négatives et positives liées à la parole.

Paroles de Tsaddikim

Ne pas importuner autrui mais l'aider

« Si vous vous conduisez selon Mes lois. » (Vayikra 26, 3)

Le Baal Hatourim nous révèle ici un principe de base dans le service divin à travers une formidable allusion : les initiales des mots du verset précédent forment le terme avot (pères), où nous lisons notre devoir de suivre les voies de nos ancêtres.

Lorsqu'on demanda au Saba de Slabodka, Rav Nathan Tsvi Finkel zatsal, comment il pouvait résumer l'œuvre de sa vie, il répondit : « Je m'efforce d'éduquer mes élèves à remplir leur tâche d'être sages et bons. »

Rabbi Eliezer Tourk chélita décrit la pureté des traits de caractère de Rav Arié Finkel zatsal, Roch Yéchiva de Mir-Brakhfeld, qui incarnait la pureté des vertus et symbolisait l'intégrité dans la Torah, dans la conduite et dans la crainte de Dieu, prototype du Juif modèle agréé par l'Éternel.

A l'époque où la famille Finkel habitait à la rue Malakhie, à Jérusalem, Rav Arié, installé dans son salon, était plongé dans son étude quand il entendit de puissants bruits de coups et de percements en provenance de l'étage supérieur. Au départ, il se demanda à quoi ils correspondaient, mais il le comprit rapidement quand des morceaux de chaux et de plâtre tombèrent du toit.

« Qu'est-ce que c'est ? demanda-t-il à la Rabbanite. Pourquoi entend-on tant de coups d'en-haut ? Tout va bien ?

—Tout va bien, le rassura-t-elle. Le voisin d'en-haut fait des travaux d'agrandissement. »

Un sourire bienveillant éclaira le visage du Rav. Il se leva, ferma son livre de guémara, revêtit sa veste et son chapeau et monta les escaliers. Ses coups à la porte se noyèrent dans le bruit infernal des travaux. Après de longues minutes, l'un des enfants les remarqua et vint lui ouvrir.

« Papa est là ? demanda-t-il.

—Papa, Papa ! Le voisin Finkel est à la porte. »

Le père, quelque peu gêné, apparut. Le Rav Finkel ? Il ne lui avait même pas parlé de ses projets de construction. Qui sait comment il allait réagir... Mais, arrivé au seuil de son appartement, il eut une surprise. Un spectacle tout à fait imprévisible l'attendait.

« Bonjour, lui dit Rav Arié sur un ton cordial et d'un visage avenant, tout en lui serrant la main avec chaleur. Je me suis tellement réjoui d'apprendre que vous avez entrepris des travaux. Cela fait longtemps que je m'étais demandé comment vous parveniez à vous arranger dans un si petit appartement.

« J'imagine que ces constructions vous reviennent très cher, mais je suis désolé de ne pas pouvoir vous apporter un soutien financier, ayant moi-même de faibles moyens. Néanmoins, si vous avez besoin d'avoir recours à un emprunt, je vous propose de signer en tant que garant et je m'en réjouirai. »

Encore un mot gentil, encore une poignée de main et Rav Arié redescendit chez lui pour se replonger dans son étude.

Et le voisin ? Interdit, il resta sur le seuil de son appartement, observant d'un regard incrédule le Rav descendre les marches. Pensif, il se dit : « Comment Rav Finkel et sa famille s'arrangent-ils, eux, pour vivre dans un appartement aussi étroit ? » Mais, plus encore, il se demanda : « Comment fait-il pour avoir un œil aussi bienveillant ? Comment parvenir à ne voir que l'intérêt des autres ? »

Un jour où l'un des membres de sa famille exprima quelque peu son mécontentement au sujet de la construction, Rav Arié, surpris, lui répondit : « Si ce voisin qui fait des travaux était notre fils, nous y opposerions-nous ? »



PERLES SUR LA PARACHA

Lié toute la journée par le noeud des téfilin

« Si vous vous conduisez selon Mes lois, si vous gardez Mes préceptes et les exécutez. » (Vayikra 26, 3)

La mitsva des téfilin a le statut d'une loi irrationnelle ('hok), comme il est dit : « Tu observeras cette institution ('houka) en son temps, à chaque anniversaire. »

D'après le Or Ha'haïm, le verset « Si vous vous conduisez selon Mes lois » fait allusion à notre devoir de porter les téfilin, appelés 'houka, tout au long de la journée, à la condition toutefois de veiller à respecter l'ensemble des halakhot lui étant liées, comme celle de ne pas détourner son attention de cette mitsva.

D'où la suite du verset « Si vous gardez Mes préceptes » ; en d'autres termes, nous devons bien observer les halakhot accompagnant la pose des téfilin.

Le Or Ha'haïm et ses élèves avaient ainsi l'habitude de marcher toute la journée avec leurs téfilin. Dans une lettre relative aux sessions d'étude de sa sainte Yéchiva, à Jérusalem, Rabénou Hakadoch témoigne : « La manière d'étudier est avec le talit et les téfilin, tout au long de la journée, avec sainteté, crainte du Ciel, modestie et une conduite pieuse. »

L'homme naît pour pouvoir s'atteler à la tâche de l'étude

« Si vous vous conduisez selon Mes lois. » (Vayikra 26, 3)

D'après nos Maîtres, ce verset signifie que nous devons nous atteler assidûment à la tâche de l'étude de la Torah.

Rav 'Haïm de Brisk zatsal explique sur le mode allusif cet enseignement de nos Sages (Sanhédrin 99b) : « "L'homme naît pour le labeur", pour peiner dans l'étude de la Torah. » Lorsque le fœtus se trouve dans le ventre de sa mère, un ange lui apprend toute la Torah. Aussi, ne manque-t-il de rien, hormis d'une chose : la peine accompagnant l'étude. C'est la raison pour laquelle il doit venir au monde, afin d'ajouter à l'étude de la Torah cet ingrédient indispensable. Tel est le sens des mots « L'homme naît pour le labeur. »

Le gage pris par Yaakov du prophète Eliahou

« Et Je Me ressouviendrai de Mon alliance avec Yaakov. » (Vayikra 26, 42)

Le nom de Yaakov est écrit ici avec un Vav supplémentaire. Rachi commente : « Cinq fois, le nom Yaakov est écrit plein (avec un Vav) et cinq fois, le nom Eliahou est écrit défectueux (sans Vav) : Yaakov a reçu une des lettres du nom d'Eliahou comme gage et promesse qu'il annoncerait la délivrance de ses enfants. »

Sur le mode allusif, l'auteur de l'ouvrage Avné Hachaham fait remarquer que le nom Yaakov correspond aux initiales de l'expression « OuméEliahou kibel Yaakov arvon bé'hamicha », Yaakov reçut par cinq fois un gage d'Eliahou.

Pourquoi le patriarche prit-il cinq fois un gage du prophète ? Le chiffre cinq renvoie aux cinq livres de la Torah ; en l'observant et en l'étudiant, on rapproche la venue du prophète Eliahou.

Cela étant, pourquoi lui prit-il précisément la lettre Vav ? Car sa valeur numérique complète équivaut à treize, allusion à notre devoir de nous attacher aux treize attributs de Miséricorde du Créateur. De même qu'il est clément et miséricordieux, nous nous devons de l'être.

Sur les traces de nos ancêtres

*Enseignements de notre Maître, le Gaon
Rabbi David Hanania Pinto chelita,
sur le traité Avot*



Rabbi Tsadok dit : "N'en fais pas [des paroles de Torah] une tiare pour te glorifier ni une pioche pour creuser." »

(Chap. 4, 5)

Il existe un principe fondamental dans l'étude de la Torah : lorsqu'un individu étudie par fierté, elle ne se maintient pas. On doit plutôt aborder l'étude avec une modestie extrême. Celui qui se repente avant d'étudier, son étude le mène à la modestie. Rabbi Elimélekh de Lizensk zatsal écrit, dans son Tseytel (alinéa 10), que l'homme a l'obligation de faire une téchouva complète avant d'entamer l'étude. S'il n'examine pas ses actes avant de la commencer, elle ne pourra se maintenir.

Je rentrai une fois chez mon Rav et maître, le Tsadik Rabbi 'Haïm Chmouel Lopian zatsal. Il me confia qu'il était en train d'écrire un commentaire sur l'ouvrage Chev Chmatata de l'auteur du Ktsot Ha'hochen zatsal. Il ajouta : « Sache qu'avant de commencer à étudier, ce saint Rav ouvrait son livre et s'isolait avec son Créateur. Il faisait un examen de conscience et lisait le verset : "Quant au méchant, Dieu lui dit : Qu'as-tu à proclamer Mes statuts ?" Il agissait ainsi, car il se considérait comme indigne d'étudier la Torah. Chaque fois qu'il s'asseyait pour étudier, il se faisait des reproches, examinait ses actes et se repentait afin d'enraciner en lui la vertu de modestie. C'est ainsi que ce saint Rav mérita de s'élever et d'écrire de précieux ouvrages, comme Ktsot Ha'hochen et Chev Chmatata, car il étudiait avec une extrême humilité.

Mon Rav conclut : « Si l'auteur du Ktsot Ha'hochen agissait ainsi, combien plus devons-nous examiner notre conduite et nous remettre en cause avant d'entamer l'étude ! Mais malheureusement, la situation s'est renversée. On vient étudier au beit hamidrach et, avant d'y entrer, on passe plusieurs coups de fil, on fume une ou deux cigarettes ; puis, une fois à l'intérieur, on discute avec son compagnon d'étude de ce qui s'est passé ce jour-là au travail et à la maison et, seulement alors, on ouvre un livre pour étudier ! Il ne reste de l'heure fixée que la moitié, voire moins encore. Est-ce là une préparation adéquate à l'étude de la Torah ? »

Si nous veillions à examiner nos actes avant l'étude et nous nous considérions comme nuls devant Dieu, à l'instar du Ktsot Ha'hochen, nous n'en viendrions pas à négliger l'étude de la Torah ni à nous enorgueillir. En effet, celui qui, grâce à l'étude du moussar, s'efface entièrement, ne pense à rien d'autre pendant l'étude. Dans le cas contraire, on mêle des discussions profanes à l'étude qui ne pourra se maintenir et nous fera trébucher.

En résumé, l'homme ne peut parvenir à la modestie par le biais de la Torah que s'il l'étudie dans un esprit de soumission et de morale.

LA FEMME VERTUEUSE

Grandes lignes de la personnalité d'une femme vertueuse de notre peuple, la Rabbanite Mazal Madeleine Pinto, de mémoire bénie



« Elle se procure de la laine et du lin et accomplit sa besogne d'une main diligente. »

Dans son ouvrage *Divré Torah*, l'auteur des responsa *Min'hat Elazar* de Minkatz raconte l'incroyable histoire qui suit.

Dans le cadre d'un projet de construction d'une nouvelle voie ferroviaire desservant le village de Hokliva, le gouvernement local décida de déplacer certaines sépultures du cimetière juif. Afin de surveiller ces manœuvres, d'imminents juges et Rabbanim se rendirent sur les lieux, accompagnés d'une grande assemblée.

Parmi les tombes devant être déplacées, certaines étaient très anciennes, datant de plusieurs centaines d'années. Soudain, le Gaon de Minkatz, alors jeune homme de treize ans, entendit de grands bruits autour de l'une de ces tombes. Curieux, il alla vérifier ce qui se passait.

Arrivé au niveau de la tombe, ses cheveux se hérisserent. Elle avait plus de cent ans d'ancienneté et le corps y reposant était entièrement indemne, comme s'il venait d'y être déposé.

Encore sous le choc, il se mit à réfléchir quel mérite avait valu à ce défunt un tel miracle, auquel une infime minorité de gens a droit dans chaque génération. Vraisemblablement, il s'agissait là d'un des trente-six justes cachés qui était, toute sa vie durant, attaché à son Créateur...

Mais quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'il se mit à lire l'épitaphe inscrit sur la sépulture : y figurait le nom d'une femme juste, louée par d'exceptionnels éloges et, en particulier, pour sa grande pudeur. Bien qu'elle fût couturière, qu'elle « se procur[ât] de la laine et du lin », elle était restée pudique toute sa vie durant, tant dans son habillement que dans ses manières et ses relations avec ses nombreuses acheteuses qui, grâce à elle, se vêtirent aussi pudiquement.

Avec le plus grand respect, on sortit la défunte, la revêtit d'un nouveau linceul blanc et la redéposa dans son cercueil pour l'enterrer à nouveau.

Le Gaon de Minkatz conclut son histoire en soulignant l'immense sanctification du Nom divin qui en résulta, tant parmi les Juifs que parmi les non-juifs qui, tous, constatèrent l'insigne vertu de la pudeur détenue par les femmes pieuses de notre peuple.

Que fait le *Kaf Ha'haïm* au marché ?

Si l'on tentait de donner un aperçu de la grandeur de la Rabbanite Pinto – qu'elle repose en paix – concernant la vertu de la pudeur, on aurait l'image d'une femme vertueuse qui, avec sagesse, parvint à prendre les rênes de son foyer avec grâce et discrétion, en dépit du joug que cela représentait. En effet, comme nous l'avons déjà mentionné, son mari, le *Tsadik*

Rabbi Moché Aharon – puisse son mérite nous protéger –, se cloîtra durant quarante ans dans l'étage supérieur de sa maison pour prier et se plonger dans l'étude de la Torah. C'est donc la Rabbanite qui devait, à elle seule, gérer au mieux tous les aspects de son foyer.

Rabbi Yaakov Hillel chelita, Roch Yéchiva de Ahavat Chalom, atteste que, dans toutes les générations, il était de coutume que le chef de famille apporte la subsistance à celle-ci, tandis que son épouse restait chez elle, en vertu du verset : « Ta femme sera comme une vigne féconde dans l'intérieur de ta maison. » A l'instar de notre matriarche Sarah, la femme juive est confinée dans sa tente et n'en sort pas, occupée à remplir les diverses tâches domestiques.

Même les achats au marché étaient un concept étranger à la femme. Un des célèbres Sages de la Hongrie, qui connaissait l'immense valeur du remarquable ouvrage *Kaf Ha'haïm*, raconte à cet égard l'histoire suivante. Un jour, il rencontra au marché un Sage sépharade qui achetait des légumes pour Chabbat. En discutant avec lui, il réalisa qu'il s'agissait de Rabbi Yaakov Sofer zatsal, auteur du *Kaf Ha'haïm*, qui, en personne faisait les courses au marché local. Surpris, il ne sut que penser. Ce Sage n'était-il pas constamment plongé dans les quatre coudées de la loi ? Que faisait-il donc ici ?

Dans la même veine, les anciens de Jérusalem racontent que, lorsque le fils de l'auteur du *Divré Haïm* de Tsanz vint visiter la ville sainte, il se rendit chez le célèbre kabbaliste auteur du Chémen Sasson, président de la synagogue 'hasidique *Beit-El*, dont il avait entendu vanter l'exceptionnelle piété et sainteté. Mais il ne le trouva pas chez lui. Il l'attendit devant sa maison quand il le vit soudain arriver, seul, portant deux paniers emplis de fruits et de légumes qu'il venait d'acheter au marché en l'honneur de Chabbat.

Dans les anciennes générations, de strictes décisions étaient prononcées au sujet de la pudeur de rigueur chez les femmes, en particulier dans les communautés séphardes. A titre d'exemple, une décision prononcée en 5514, imprimée dans le livre des décisions rabbiniques et signée par douze autorités de la génération, ne concernait que la pudeur de la femme juive : « Aucune femme juive, même âgée, n'a le droit de sortir au marché sans avoir couvert ses vêtements d'un châle, même pour aller d'une cour à la cour voisine. De même, il lui est interdit de s'asseoir à la porte de sa cour pour discuter avec ses amies, ce qui lui est aussi prohibé d'une fenêtre à l'autre, du moment que des gens passent au milieu. Une femme n'ayant pas encore atteint l'âge de cinquante ans n'a pas le droit d'amener ni de chercher le pain au four ni d'effectuer des déplacements similaires. »



Behoukotai (81)

אִם בְּחִקְעִתִּי תָּלְכִּו וְאַתָּה מָזוּחִי תְּשִׁמְרוּ וְעַשְׁיִתֶם אֶתְכֶם (כו. ג).
 Si vous vous conduisez selon Mes lois, si vous gardez Mes préceptes et les exécutez ... (26,3)

Comme nous le dévoile **Rachi**, notre verset ne vient pas seulement nous enjoindre de nous conduire selon les règles de la Torah et d'accomplir les Mitsvot. L'exigence ici est plus élevée ! La Torah évoque ‘*Amal Hatora*’, c'est-à-dire l'obligation que nous avons de fournir de grands efforts et de peiner pour l'étude de la Torah. Que signifie peiner ? Il est évident qu'il ne s'agit pas de rendre l'étude difficile et pénible, comme étudier dehors quand il fait froid ou très chaud, ou bien debout sur un pied, ou sans lunettes etc. Pas tu tout ! Le ‘*Amal*’ consiste entre autre à fournir toute son énergie à comprendre du mieux possible le sujet étudié, à étudier avec une très grande régularité, assiduité et rigueur. Il reste cependant une chose à comprendre : Pourquoi la Torah définit elle le ‘*Amal Ha Torah*’ comme ‘*Hok*’, décret, c'est-à-dire comme une loi qui n'aurait pas d'explication rationnel ? Certains commentateurs expliquent : Même si tu as étudié toute la Torah en long et en large, que tu la connais parfaitement, tu as le devoir de la répéter, de la réviser et de continuer à t'adonner à son étude. C'est pour cela que l'étude de la Torah est appelée ‘*Hok*’, on ne doit pas étudier simplement pour connaître et comprendre, Nous avons le devoir d'étudier pour étudier. Hachem cependant a eu pitié de nous en créant l'oubli, afin de nous permettre de répéter notre étude sans jamais nous lasser ! Cela vient nous enseigner que l'étude de la Torah ne doit pas être pour nous un simple ‘*Hobby*’ elle est notre raison même de vivre. Nous avons le devoir de nous y consacrer à chaque instant de toutes nos forces.

Léket Eliaou

אִם בְּחִקְעִתִּי תָּלְכִּו וְאַתָּה מָזוּחִי תְּשִׁמְרוּ וְעַשְׁיִתֶם אֶתְכֶם (כו. ג).
 « Si vous obéissez à Mes décrets et observez Mes Mitsvot » (26,3)

Rachi: Donnez-vous de la peine dans la Torah afin de l'observer et de la pratiquer Selon la guémara (Nidda 30a), un ange enseigne toute la Torah à chaque enfant lorsqu'il est dans le ventre de sa mère. **Rav Haïm Chmoulévitch** fait l'observation suivante : Pourquoi n'accordons nous pas le même respect à une femme enceinte qu'à un érudit en Torah, comme le fait de se lever lorsqu'elle entre

dans une pièce, car elle a en elle un enfant qui connaît toute la Torah ? Il répond que le plus important dans nos connaissances en Torah c'est les efforts que nous avons fait pour les acquérir. Ce qu'on honore principalement ce sont les efforts, les heures d'études, les sacrifices personnels qui ont conduit à son érudition. L'enfant dans le ventre de sa mère est certes un érudit en Torah, mais puisqu'il a acquis ses connaissances en cadeau, nous ne l'honorons pas.

Aux Délices de la Torah

וַיַּדְרֹפְתֶם אֶת אִיבָּיכֶם וַיַּפְלֹלוּ לִפְנֵיכֶם לְחֶרֶב (כו. ז).
 « Vous poursuivrez vos ennemis et ils tomberont devant vous par l'épée » (26,7)

Le **Hazon Ich** enseigne : Vous devez faire attention à ne pas devenir le poursuivant par le fait que vous êtes poursuivi [dans des disputes]. En effet, il y a une ligne très fine entre un poursuivant et celui qui est poursuivi. Un faux pas peut inverser les rôles et changer le résultat final, car [la règle] est que Hachem vient toujours en aide à celui qui est poursuivi, et ce même si c'est celui qui a mal agit. Même si notre égo nous crie le contraire, nous devons autant que possible rester l'attaqué, car cela nous assure d'avoir Hachem à nos côtés pour nous défendre. Le Midrach (Vayikra rabba 27,5) affirme que même si un tsadik pourchasse un racha, Hachem portera assistance au racha, par le fait que c'est lui qui est poursuivi.

Aux Délices de la Torah

« J'abattrai vos dieux soleils » (26,30)

Est-ce une malédiction que l'idolâtrie soit abattue ? **Rabbi Bounim de Pchisha** disait qu'au moment où le mauvais penchant pour l'idolâtrie a été effacé, l'enthousiasme pour les choses saintes a été effacé aussi car : « D. a créé une chose contre l'autre » (Kohélet 7,14), afin d'équilibrer les forces du bien et les forces du mal pour que le libre-arbitre se maintienne. Par conséquent, comme le peuple juif s'est rendu coupable d'idolâtrie et qu'il a fallu effacer totalement ce penchant, l'enthousiasme pour la sainteté s'est affaibli lui aussi, ce qui constitue une malédiction.

Mayana chel Torah

וְכַלְלוּ אִישׁ בְּאַחֲרֵי (כו. לו)

« L'homme trébuchera à cause de son frère » (26,37)

Nos Sages ont compris ce verset comme signifiant qu'un homme dans la communauté juive peut trébucher (et être puni) à cause des péchés d'un autre membre de la communauté juive. Pourquoi ? Parce que tous [les juifs] sont responsables les uns des autres. » (guémara Sanhédrin 27b, chékoulam arévim zé bazé) Le Rav Yéhouda Zev Segal Roch Yéchiva de Manchester écrit : Fondamentalement, tous les juifs ne font qu'un. Nos âmes sont toutes unies et dans chacune d'elles se trouve une partie de toutes les autres. Nous nous partageons tous ce qui est connu sous la dénomination de **Néchama** (l'âme) du klal Israël. Ce concept est à la base du principe : « Tous les juifs sont responsables les uns des autres » (guémara Chavouot 39a, kol Israël arévim zé bazé). Puisque chaque âme juive possède une partie de toutes les autres, si un juif pèche, sa faute affecte non seulement sa propre âme mais aussi l'âme collective d'Israël. Inversement, si l'un accomplit une bonne action, l'âme collective de tous les juifs s'en trouve grandie. On demanda un jour au **Ari zal** pourquoi il récitait les prières de confession à Yom Kippour alors qu'il savait pertinemment n'avoir pas commis la plupart des péchés mentionnés dans cette longue liste. Il répondit : Je n'ai sans doute pas commis certaines de ces fautes, mais je connais des gens qui ont péché et que je n'ai pas empêchés de fauter et de récidiver. Je suis donc, moi aussi, coupable.

Aux Délices de la Torah

וְאֶךְ גַּם זֹאת בְּהִזּוּם בְּאַרְצֵן אִיבְּרִים כִּי אָנִי ה' ... (כו. מד)

Et même alors, quand ils se trouveront relégués dans les pays de leurs ennemis, Je ne les aurai ni dédaignés ni repoussés au point de les anéantir et de dissoudre Mon alliance avec eux, car Je suis Hachem leur D. » (26,44)

Le Midrach Torath Cohanim demande : Après tous les malheurs qui ont frappé notre peuple au cours de notre histoire, ne pourrait-on pas penser que D. nous a dédaignés ? De tous les honneurs dont D. nous a gratifiés, il ne nous reste plus rien, sauf ... la Torah! Le Midrach répond :

« Je ne les aurai ni dédaignés » à l'époque de l'empereur romain Vespasien ;

« Ni repoussés » à l'époque des Grecs, Hanoucca.

« Ni anéantis » au temps d'Haman, Pourim.

« Car Je suis Hachem, leur D. » à la guerre de Gog et Magog. En dépit des persécutions que les nations nous infligent, notre existence en tant que peuple de D. est éternelle. Il nous reste la Torah ! Il nous reste tout ! La Torah de D. est éternelle et,

par elle, le peuple juif devient éternel. Par l'étude et la connaissance de la Torah, notre peuple garantit son existence au-delà de tous les temps. Notre survie et notre salut ne s'opèrent que grâce à la Torah et les Maîtres de chaque génération. Il en sera de même pour notre avenir, car le verset : « Je suis Hachem ton D. » fait allusion à Gog et Magog, l'époque du Machiah.

Rav Chakh zatsal

Halakha :

Règles relatives aux versets de louange

Depuis le début de 'Odou ' jusqu' après la 'Chira' les 'Pesouqué dezimha', 'Baroukh Chehamar' est la bénédiction qui les précède et 'hichetabah' est la bénédiction qui les suit. Depuis qu'on a commencé 'Baroukh Chéhamar' jusqu'à la fin de la prière des dix-huit bénédicitions 'Amida', il est interdit de s'interrompre par toute parole même en langage sacré.

Abrégé du Choulhane Aroukh volume 1

Dicton :

Les portes des pleurs ne sont jamais fermées, mais pleurer pour rien entraîne leurs fermetures.

Rabbi de Kotsk

שבת שלדים

ויצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרומים, רפאל יהודה בן מלכה, אליו בן מרומים, שלמה בן סוזן סולטנה. זרוע של קיימא לרינה שמחה גיוות בת אליז, חיים בן סוזן סולטנה. זרוע של קיימא לרינה בת זהרה אנריאת, מרום ברכה בת מלכה ואירה יעקב בן חוה. לעילוי נשמה : גינט מסעודה בת גיזלי יעל, שלמה בן מחה, דניאל בן רחל, עמנואל בן ארנסט אברהם, רפאל שלמה בן אסתר, חוה בת צביה, מיה בת רחל, ויקטור חי בן יקוטה.





Cours transmis à la sortie de Chabbat
Behar (Israel), 14 Iyar 5779

Cours hebdomadaire de Maran Rosh HaYéchiva
Rav Meir Mazouz Chlita

בית נאמן

Sujets de Cours :

-. La force de Rabbi Akiva, -. Rabbi Meïr Ba'al Haness, -. Manger de la Matsa pour Pessah Chéni, -. Pourquoi sommes-nous en deuil pendant le Omer ?, -. Rabbi Haï Taïeb Lo Met, -. Rabbi Chimone Bar Yohaï, -. Se lever pendant les dix commandements, -. Le soir de la fête de Chavouot,

1-1¹. La force merveilleuse de Rabbi Akiva

Chavoua Tov Oumévorakh. Si seulement nous connaissions l'époque durant laquelle ont vécu les élèves de Rabbi Akiva, Rabbi Meïr, Rabbi Chimone et Rabbi Yossé, nous aurions été épatisés de la merveilleuse force de nos maîtres. Pourquoi faisons-nous une fête pour Lag LaOmer? Car c'est le jour où les élèves de Rabbi Akiva ont cessé de mourir. Quelqu'un a demandé: puisque nous faisons une fête pour les cinq élèves qui sont restés en vie, nous devrions faire un deuil (Dieu nous en préserve) pour les vingt-quatre mille élèves qui sont morts (car le fait qu'on ne se coupe pas les cheveux et qu'on ne se marie pas pendant le Omer n'est pas vraiment considéré comme un deuil). La réponse est qu'en réalité, la raison pour laquelle on fait la fête pendant Lag LaOmer n'est pas due au fait que cinq élèves ont survécu ou au fait que les élèves ont cessé de mourir. Mais, cette fête est **en l'honneur de la force merveilleuse de Rabbi Akiva, car en général, un homme qui subit une telle chose, en devient fou** et voudrait se suicider. Mais Rabbi Akiva, non seulement il n'est pas devenu fou et n'a pas cherché à se suicider, **mais en plus, il est resté lucide jusqu'au dernier moment de sa vie** et a dit à ses élèves: « toute ma vie je souffrais en me demandant quel sera le moment où je pourrai accomplir la miswa de se donner corps et âme pour Hashem (Devarim 6,5) (Bérakhot 61b) ! » Et lorsque ses élèves sont morts,

il a recommencé et a formé cinq élèves, qui ont maintenus et remplis toute la terre d'Israël de Torah (Béréchit Rabba Paracha 61 passage 3).

2-2. Rabbi Meïr Ba'al Hanesse obtient le pardon pour les fautes d'Israël

Ce soir (sortie de Chabbat, 14 Iyar), c'est la Hilloulah de Rabbi Meïr Ba'al Hanesse. Nous avons gagné une très bonne chose ce soir, que Rabbi Meïr obtiendra le pardon pour l'événement qu'ils ont organisé aujourd'hui, « l'Eurovision », qui contient les mots « Iyar » et « Bizayon » (honte en hébreu). Ce mois de Iyar durant lequel Hashem nous a fait plusieurs miracles, notamment « la guerre de l'indépendance » où nous étions complètement terminés (Dieu nous en préserve)², puis « la guerre des six jours » qui a laissé paraître plein de miracles. Nous nous faisons honte aux yeux du monde, en transgressant Chabbat en public. Cette semaine, nous avons déjà parlé de ce sujet et **avons décidé d'enseigner les lois relatives au Chabbat et de faire entrer Chabbat plus tôt**. Mais qui obtiendra le pardon pour ceux qui transgressent Chabbat aux yeux de tous? Rabbi Meïr. En particulier pour ce sujet, **car il a dit que même lorsque le peuple d'Israël n'accomplit pas la volonté d'Hashem, ils gardent leur statut « d'enfants d'Hashem »**, comme il est écrit: « enfants dégénérés » (Yecha'ya 1,4) et « des enfants sans loyauté » (Devarim 32,20). **Malgré tout, les enfants gardent toujours leur statut « d'enfants »** (Kiddouchin 36a). Cependant, il n'est pas d'accord avec Rabbi Yehouda sur ce sujet. **En règle générale, lorsque Rabbi Meïr et Rabbi Yehouda divergent, la Halakha suit Rabbi Yehouda** (Erouvin

2. La première année du pays, le Hazon Ich avait dit qu'il n'y a aucune chance que ce pays se maintienne. Quelqu'un avait écrit que cette année, toutes les nations qui avaient signer l'accord donnant une terre aux juifs ne voulaient en aucun cas leur donner une armée. Mais voici que de nos jours, le pays d'Israël est florissant miraculeusement.

1. Note de la Rédaction: Nous avons gardé la numérotation des paragraphes de l'édition Hébreu (caractère de droite) afin que celui qui souhaite approfondir et compléter son étude s'y retrouve plus facilement.

Pour information, le cours est transmis à l'oral par le Rav Méir Mazouz à

la sortie de Chabbat, son père est le Rav HaGaon Rabbi Masslia'h Mazouz

All des hougies | Sortie | B Tam

All. des bougues | Sortie | R.Iam

Paris 21:26 | 22:49 | 22:57

Marseille 20:52 | 22:04 | 22

Lyon 21:03 | 22:19 | 22:34

Nice 20:46 | 21:59 | 22:17

בait.neheman@gmail.com

שורשים: הוה"ג שלום רועי, משה חודהד, אביחי סערסה נזקנות: הוה"ג ובאלעד עידן שליט'א

46b), mais le Rachba écrit à deux reprises (partie 1 chapitre 194 et chapitre 242), que pour ce sujet, la Halakha suit Rabbi Meïr, car il a des versets qui appuient ses dires³. Si le Rachba a dit cela, c'est la Halakha que l'on adopte⁴. C'est ce qu'a dit le chanteur ici (dans le chant « Eftah Pi Bérina »: « ען על כל פנים, לנו דין בנים » - « dans tous les cas, nous avons le statut d'enfants ». Pourquoi Rabbi Meïr est si important? Car c'est lui qui nous a conféré ce statut d'enfants. Dans le chant évoqué précédemment, il y a la phrase « « הסבימים בבוניהם, ברבי מאיר » - « les sages ont soutenu l'avis de Rabbi Meïr ». Qui sont ces sages? Le Rachba. Les sages ont soutenu l'avis de Rabbi Meïr, que dans toute circonstance, malgré tout ce que pourrait faire le peuple d'Israël, nous avons le statut d'enfants. Mais c'est avec l'espoir, qu'après ils feront Techouva⁵, et que toutes les nations du monde sachent que s'ils veulent organiser un tel événement, ils doivent le faire un jour de semaine seulement. **Nous n'allons pas piétiner notre Chabbat, pour bien passer aux yeux des nations du monde**⁶. Heureusement, nous avons les mérites des Tanaïmes. (J'ai entendu qu'Israël a perdu lors du dernier Eurovision. Car l'année d'avant, Israël était en première place, et cette année ils ont terminé à la place 23 (sur 26). Ils ont fait une allusion en disant que les mots « שבת קדש » ont pour valeur numérique (en comptant que les unités) 23).

3-3. Rome ses effondrée, et la Torah restera à tout jamais

A cette même époque, Rome était terrible et cruelle. Daniel (chapitre 7) décrit cela, et dit qu'il y a 4 bêtes sauvages. La première ressemble à **un lion**: c'est l'empire de **Babylonie**. La seconde ressemble à **un ours**: c'est l'empire **perse**, comme il est écrit: « grossier comme un ours » (Meguila 14a)⁷. La troisième qui ressemble à **une panthère**: ce sont les **grecques**, qui sont très diligents. Mais la quatrième

3. Mais est-ce que Rabbi Yehouda ne connaissait pas ces versets?! Il est sûr qu'il avait une réponse pour expliquer ces versets. Mais les Richonim avaient la force de trancher les avis entre Tanaïm grâce au sens simple du verset. Le Rachba voyait toujours le sens simple du verset, et ici, il dit que même lorsque l'on faute, nous sommes tout le temps les enfants d'Hashem.

4. Pour s'en souvenir, on peut remarquer qu'en général, la Michna rapporte d'abord l'avis de Rabbi Meïr et ensuite celui de Rabbi Yehouda, mais dans ce cas précisément, c'est l'inverse. La Béraïta a d'abord ramené l'avis de Rabbi Yehouda et ensuite celui de Rabbi Meïr.

5. Nous avions quelqu'un « Omer Adam », qui pouvait gagner des millions avec ces événements, mais puisque ça se déroulait pendant Chabbat, il a laissé tomber.

6. Une année, un fou qui terminait tout le temps à la première place de l'Eurovision est arrivé en seconde position. Comment était-ce possible qu'il descende d'un niveau?! Il a alors décidé de tuer celui qui était arrivé à la première place. Ils l'ont attrapé avant qu'il ne mène son projet à bout, et l'ont placé en prison, où il s'est suicidé une semaine après. Qu'a-t-il gagné de toutes ces bêtises et ces pertes de temps?!

7. Dans la Guémara (Chabbat 94a), il est écrit que si un perse chevauche un cheval, on ne peut pas faire la différence entre lui et le cheval, car ils sont aussi gros... C'est une image de la Guémara.

bête sauvage, le prophète n'a pas su la décrire, il écrit: « **une bête sauvage cruelle, terrifiante et extrêmement vigoureuse** ; elle avait de puissantes dents de fer et des griffes d'airain, elle dévorait et broyait ; ce qu'elle laissait, elle le foulait aux pieds. Elle différait de toutes les bêtes qui l'avaient précédée et était munie de dix cornes, etc... (vérifier les versets 7 et 19). Quelle est cette bête à laquelle on ne peut pas donner de nom? C'est l'empire romain. L'infâme, l'abominable et l'ignoble Rome, qui a pensé conquérir le monde entier ; mais son temps est arrivé, et elle est totalement tombée à terre. Quand a-t-elle chuté? **En l'année 476 d'après le compte profane**. Il y a une allusion à cela dans le verset: « **הנה קטון נתתיך בגויים בזוי אתה מאד** » (c'est un verset dans les proférées d'Ovadia 1,2) ; les mots « **בזוי אתה מאד** » - « tu es beaucoup méprisée » ont pour valeur numérique **476**. **C'est l'année 4236 selon le calendrier hébraïque (il y a plus de 1500 ans)**. Nos ancêtres les Tanaïm avaient vraiment peur, et étaient désespérés à cause de la puissance, la force et l'arrogance de l'empire romain. Tellement, qu'ils ont dit dans le Midrach (Wayikra Rabba, Paracha 29 passage 2) sur le verset « des messagers divins montaient et descendaient le long de cette échelle » (Béréchit 28,12), qu'il s'agissait des anges représentants les nations dans le ciel. Yaakov Avinou a vu **l'ange de Babylone monter** 70 marches sur l'échelle, puis les **descendre** (chaque marche représente une année), puis, il vit **l'ange de la Perse monter** 52 marches et les **descendre**, ensuite, il vit **l'ange de la Grèce monter** 180 marches et les **descendre**. Enfin, il vit **l'ange d'Edom monter et monter et monter encore**. Il se demanda: « quand est-ce que ce Racha' descendra? » Hashem lui répondit: « Ne t'inquiète pas, **son heure arrivera et il descendra** » comme il est écrit: « si tu t'élèves comme un aigle, et que tu places ton nid entre les étoiles, je te descendrai de là-bas, parole d'Hashem » (Ovadia 1,4). Cependant, l'auteur de ce Midrach n'a pas précisé combien de marches a monté cet ange, car à l'époque où il a écrit, l'ange n'était toujours pas descendu. **Mais finalement, Rome est descendu plus bas que terre. Pourtant, la Torah de Rabbi Meïr, Rabbi Akiva et Rabbi Chimone Bar Yohai est toujours là jusqu'aujourd'hui**. Non seulement cette Torah existe toujours, mais elle est aussi traduite en de nombreuses langues.

4-4. Le 14 Iyar - La Hilloula de Rabbi Meïr?!

Mais ce que nous faisons de nos jours en organisant la Hilloula de Rabbi Meïr le 14 Iyar, n'est pas une certitude, et nous n'avons pas de source pour cette date, ni dans les Richonim, ni dans les Aharonim. Seulement, ils ont pris cette décision il y a 152 ans, en l'année 5627. Pourquoi ont-il fait cela? Car le jour de

Lag LaOmer, des milliers de personnes se rendaient à Meron (ils ont commencé à faire ça après l'expulsion d'Espagne, il y a 500 ans), y organisaient des grandes joies, et dépensaient beaucoup d'argent, alors que dans cette ville il n'y avait ni Yéchiva, ni Collel, ni rien, mis à part le tombeau de Rabbi Chimone. Ils brûlaient également des vêtements très chers. Les sages de Tibériade ont dit: « est-ce que c'est normal?! Lorsqu'ils se rendent à Meron, ils passent par Tibériade, et n'y dépense rien. Par contre, une fois arrivés à Meron, ils y laissent tout leur argent ». Ils ont alors décidé: « cherchons un Tana qui est enterré à Tibériade, pour qu'ils viennent sur sa tombe. Il faut que ce soit un ami de Rabbi Chimone Bar Yohai, et il faut que ce jour-là, on ne récite pas de supplication. Mais comment pouvons-nous avoir toutes ces informations?! D'où savons-nous précisément quel jour est décédé Rabbi Meir?! » Ils ont donc dit: « nous allons faire la Hilloula de Rabbi Meir, le jour de Pessah Chéni, car c'est un jour durant lequel on ne dit pas supplication, et grâce à cela, on fera moitié-moitié... Une moitié en l'honneur de Rabbi Meir Ba'al Haness, et une moitié en l'honneur de Rabbi Chimone Bar Yohai ». Ils ont agi ainsi, et cette coutume est resté grâce à eux. Au début, les ashkénazes étaient opposés à cela. Mais finalement, ils ont vu que les séfarades venaient quand même très nombreux et ne voulaient pas gâcher cette occasion. Donc ils ont partagé Rabbi Meir en deux, une moitié pour les ashkénazes et une moitié pour les séfarades (Rabbi Meir est un Tana, et à l'époque des Tanaïm, il n'y avait pas de différence entre ashkénaze et séfarade... tous étaient pareils), et donc aussi bien les ashkénazes que les séfarades se rendent à Tibériade et participent à cet événement.

5-5. Des miracles ont été fait par le mérite de Rabbi Meir Ba'al Haness

On raconte, qu'il y a eu des miracles magnifiques pour le mérite de Rabbi Meir Ba'al Haness. **Un homme se trouve dans une souffrance, il dit « Elaka DéMeir 'Anenni » trois fois, il donne la Tsedaka pour l'élévation de l'âme de Rabbi Meir, ou allume une bougie, et en général, sa prière est répondue.** Une fois, en dehors d'Israël, j'ai lu une histoire dans le livre « Aholé Chem », d'un juif à Tunis qui avait une hernie et devait faire une opération. A son époque, les opérations n'étaient pas courantes, c'était une découverte, pas comme aujourd'hui Baroukh Hashem où la médecine est développée. Ce juif souffrait énormément, et les médecins sont venus lui annoncer qu'il devait obligatoirement faire une opération. Il leur demanda: « combien faut-il payer? » Ils répondirent: « 12 000 francs (il y a plus de 80 ans) ». Il dit à ses enfants: « emmenez-moi 12 000 francs ». Puis, il fit un vœu: « si Hashem m'aide et fait en sorte que je n'ai pas besoin

de faire d'opération, cet argent ira pour Rabbi Meir Ba'al Haness, si non, l'argent ira aux médecins ». Il mit l'argent sous son coussin et s'endormit. Le lendemain, les médecins vinrent voir ses enfants et dirent: « ce n'est pas l'homme que nous avons examiné hier ». Les enfants répondirent: « c'est le même homme, c'est notre père ». Les médecins insistèrent et dirent: « c'est un nouvel homme, hier il était dans un état catastrophique et aujourd'hui tout va bien, comment cela est-il possible?! Ramenez-nous le malade d'hier ». Ils répondirent: « nous n'avons pas d'autre malade, c'est le même homme ». Les médecins leur dirent: « si c'est ainsi, nous n'avons rien à faire pour lui ». Ils s'en allèrent. Plus tard, les enfants allèrent voir leur père en leur demandant: « qu'as-tu fait?! De la sorcellerie?! » Il leur répondit: « l'argent destiné aux médecins ira chez Rabbi Meir Ba'al Haness, car c'est grâce à son mérite. **Il existe une force spéciale lorsque l'on prie ou l'on donne Tsedaka pour le mérite des Tanaïm.** C'est extraordinaire et il est impossible de l'expliquer.

6-6. La sagesse de Rabbi Meir

Dans le chant que nous avons écouté sur Rabbi Meir, il y a la phrase suivante: « מפואר בחכמה בעמק ימאנא » - « brillant dans la sagesse comme les profondeurs de la mer ». Qu'est-ce que cela veut dire? La Guémara (Sanhédrin 24a) déclare: « Ravina a dit: quiconque voit Rabbi Meir à la maison d'étude, c'est comme s'il déplaçait les hautes montagnes et les broyait l'une contre l'autre ». Avec la force de son raisonnement, ses collègues ne pouvaient pas le contredire. Un exemple: il est écrit dans le Midrach (Béréchit Rabba 70,7) qu'une fois, un cutéen est allé voir Rabbi Meir et lui a dit: « votre Yaakov Avinou est un menteur ». Rabbi Meir lui dit: « Pourquoi menteur? C'est un homme de vérité, comme il est écrit «

Tu témoigneras à Yaakov la fidélité » (Mikha 7,20) ». L'homme lui dit: « Yaakov a déclaré « tous les biens que tu me accorderas, je veux t'en offrir un dixième » (Béréchit 28,22), donc puisqu'il a 12 fils, il aurait dû en consacrer 1,2 pour Hashem, pourtant il n'a donné que Lewi, donc c'est moins que 10% ». Rabbi Meir lui dit: « Mais Yaakov a-t-il que 12 fils?! Il en a 14 ! Comme il est écrit « non moins que Réouven et Chimone, Éphraïm et Menaché seront à moi » (48,5) ». Le cutéen lui dit: « Hazzak Oubaroukh... A plus forte raison donc, ma question est encore plus forte, il aurait dû alors donner 1,4 fils alors qu'il en a donné qu'un seul !? » Rabbi Meir lui dit: « N'oublie pas qu'il y a quatre premiers nés (qui sont automatiquement consacrés à Hashem), un pour Léa, un pour Rahel, un pour Bilha et un pour Zilpa. Donc il reste dix fils, et Yaakov en a donné un (Lévi) pour Hashem, ce qui représente un dixième ». Comment trouver une telle



est désormais ouvert au public francophone
ou sur le site:
yhr.org.il

Contactez-nous au:
(972)-3-55-00-22-8 (serveur vocal 2)



Le Centre Halakhique sous l'égide de
notre maître le Rav Meir Mazouz chlita

réponse?! Sur place sans longue réflexion, question-réponse. Rabbi Meir était un grand sage, et savait trouver le mot surprenant qui pourrait remettre en place tous ces fauteurs. C'est Rabbi Meir Ba'al Haness.

7-7. La coutume de manger de la Matsa à Pessah Chéni

Le jour du 14 Iyar, c'est aussi Pessah Chéni, et nous avons l'habitude de manger des morceaux de Matsa qui reste du soir de Pessah, aussi bien le matin du 14 que le soir au 15. De nombreux gens ont pris cette coutume. Nous faisons cela en souvenir du sacrifice de Pessah Chéni, comme il est écrit « ils la mangeront avec des azymes et des herbes amères » (Bamidbar 9,11). Rachi commente ce verset en disant: Pessah Chéni, il peut avoir du Hamets et de la Matsa avec lui dans la maison, et il n'est interdit seulement de les consommer ensemble. Cependant, le soir du 15, nous n'avions pas l'habitude de manger de la Matsa, mais le Rav Haim David Halewi (Kitsour Choulhan Aroukh - Mekor Haim 91,11) a dit qu'il est convenable de manger de la Matsa même le soir du 15 Iyar. Il y a deux raisons à cela: **premièrement**, il est vrai que le sacrifice de Pessah Chéni était apporté le jour du 14, mais sa consommation était le soir du 15. **Deuxièmement**, Rachi (Chemot 16,1) a écrit que les bné Israël ont mangé les restes de la Matsa qu'ils avaient fait cuire en Égypte, jusqu'au 15 Iyar, car c'est ce jour-là qu'ils se sont plaints à Moché et qu'Hashem leur a fait descendre la Mane. On comprend de là, que jusqu'au 15 Iyar, ils avaient de quoi manger, et il s'agit des Matsot qu'ils avaient fait cuire en Égypte. Donc de nos jours on a cette coutume en souvenir de cela.

8-8. Pourquoi le deuil du Omer?

Beaucoup de gens pensent que nous faisons le deuil durant le Omer par rapport au décès des 24 000 élèves de Rabbi Akiva. Ceci n'est pas tout à fait juste. En effet, à plusieurs reprises, il est arrivé que des rois mécréants, juifs ou non, ont tué de nombreux rabbins et étudiants en Torah. Dans la Guemara (Kidouchin 66a), il est rapporté qu'à cause d'une erreur commise envers le respect du roi Yanai, il a tué tous les grands rabbins de sa génération⁸. Plus tard également, à

8. Le Roi Yanai, après avoir conquis plusieurs villes a fait une grande fête et a invité tous les sages d'Israël. Il se vêtit aussi de la couronne des Cohen qui contenait le Tsits, Yehouda fils de Guedida lui dit: pourquoi mettez vous la couronne des Cohen? la couronne de Roi vous suffit (il lui parla ainsi car une rumeur est sortie que Yanai était impropre pour accéder à la kehouna). Yanai s'énerva et lui dit: qui a dit cela? il lui répondit: moi. Le Roi Yanai s'exprima: si c'est ainsi il est probable que tout tes amis sont

l'époque d'Herod, la Guemara (Baba Kama 3b) raconte qu'il a accusé les rabbins et les a fait tuer⁹. Pourquoi ne faisons-nous pas de deuil pour la disparition de ceux-ci? La réponse est simple. Le Rav Chrira Gaon était expert dans l'Histoire et nous lui accordons une totale confiance car c'est l'un des derniers Guéonims, le père du Rav Haï Gaon et il nous a transmis des traditions inconnues d'ailleurs¹⁰. Ce Rav (lettre du Rav Chrira Gaon) a écrit que les élèves de Rabbi Akiva sont morts¹¹ durant la guerre de Bar Kokhva. Pourquoi ces étudiants sont-ils allés au combat? Rabbi Akiva pensait que Bar Kokhva était le Machiah¹² car il était d'une puissance exceptionnelle¹³. C'est pourquoi toute cette tristesse du Omer n'est pas seulement pour le décès des élèves de Rabbi Akiva, mais pour tous les centaines de milliers d'hommes tombés lors de la chute de la ville de Bétar. Dans la Guemara, ils ne pouvaient pas écrire la raison réelle car cela était à l'encontre du royaume dominant de l'époque. Il était interdit de s'exprimer à leurs dépens¹⁴. C'est pourquoi

d'accord avec tes paroles et il les tua tous.

9. Hourdous était un grand mécréant. Cependant, certains le juge favorablement en supposant qu'il s'est repenti mais ce n'est pas vraie, c'était un grand mécréant du début jusqu'à la fin. Celui qui a tué la mère, les enfants et toute la famille des Hashmonaim peut-il être considéré comme un Tsadik?! il s'est fait un tombeau magnifique et ce dernier a disparu durant des milliers d'années. Récemment des chercheurs l'ont retrouvé après plusieurs fouilles (ils ont écrit: à cet endroit la tombe de Hourdous qui a tué plusieurs sages d'Israël). Même le Beith Hamikdash magnifique qu'il a construit n'a pas tenu un an. Quelle en est la raison? si déjà le Roi David n'a pas eu le mérite de construire le temple car il avait "du sang sur les mains" de goy a fortiori que le temple construit par un roi qui a tué de nombreux juifs ne tient pas.

10. Par exemple il est écrit dans la Guemara "רב חנה בגדי תאה", que veut dire ce mot? Rachi écrit (Ketouvot 7B): de la ville de Bagdat (une ville importante à Babel). Rachi a trouvé cela grâce à Rav Chrira Gaon. Ce qui est écrit dans la Guemara fait référence à la ville de Bagdad.

11. On me questionne? Pourquoi suivez vous Rav Chrira et non tous les autres décisionnaires? cela ne concerne pas les décisionnaires mais les faits.

12. Pas seulement cela, le Rambam (Ch 11 sur les lois de Melakhim) écrit que Rabbi Akiva portait les armes de Bar Kohba. Nous ne savons pas d'où le Rambam connaît cette information. Cependant il se trouve que dans le Chass Yad Temani il est écrit: Rabbi Akiva portait les armes de Bar Kohba.

13. Le Yerouchalmi (Taanit) raconte comment est mort Bar Kohba: ils l'ont trouvé avec un serpent autour de son cou, quand ils ont emmené sa tête à Adaryanous que son nom soit maudit il remarqua qu'il n'était pas mort de manière naturelle.

14. Plus que cela: la Guemara (Berahot 48B) écrit que la bénédiction de Hatov Wéamétiv dans le Birkat Hamazon a été instauré par rapport aux morts de la ville de Beitar, "Hatov" exprime le fait que leurs corps n'ont pas pourri et Weamétiv le fait qu'ils ont été enterrés. En effet durant sept ans les corps des morts se trouvaient dans la ville et leurs sangs coulaient, ils les utilisaient même dans les champs des Goyim en tant qu'engrais. Seulement après sept ans Daryanous s'est calmé et a demandé qu'on les enterrer. C'est pour cela qu'on a instauré cette bénédiction. Pourquoi n'est-il pas écrit par exemple dans cette bénédiction: "puisse tu venger le sang de ton serviteur versé"? La raison est du fait que certaines personnes ébruitaient ce qui se trouvait écrit dans les livres de prière et

la Guemara (Yébamot 62b) a écrit qu'ils sont morts de maladie¹⁵. Il est rapporté qu'ils sont décédés car ils ne montraient pas suffisamment de respect l'un envers l'autre. Si nous supposons qu'ils sont tombés au combat, comment pouvons-nous lier leur disparition à leur comportement? En fait, la Guemara se demandait comment cela se faisait-il que le mérite de la Torah ne les aie pas protégé? À cela, elle répond que cela était à cause de leur comportement. Si chacun d'entre nous apprenait à respecter son camarade, à s'adresser à lui avec respect, même lorsqu'on n'est pas d'accord avec lui. Il faut écrire « avec tout le respect que je te dois, cela n'est pas juste ». On a le droit de ne pas être d'accord mais on a pas le droit de mépriser l'autre. Ce qui nous a détruit, c'est la haine gratuite, allons-nous continuer?! A quoi bon?!¹⁶ Les sages doivent se respecter.

9-9. La Hiloula de Rabbi Haï Taieb Lo Met a'h

Il y a une autre Hiloula entre Pessah Cheni (Rabbi Méir) et Lag Baomer (Rabbi Chimon): le 16 Iyar, c'est la Hiloula de Rabbi Haï Taieb, un des grands rabbins de Tunis¹⁷. Quelle est sa particularité? On raconte qu'il faisait des miracles, à la manière du Baal Chem Tov. Cela est marqué dans le livre des sages de Tunis (p217),

la royauté était au courant de tout, c'est pour cela que tout a été écrit de façon implicite.

15. Certains veulent définir le mot "רַבְבָּעַן" comme un mot en arabe qui a pour définition "soldat". Cependant cela n'est pas le sens simple, il s'agit d'une sorte de maladie.

16. De nos jours des gens écrivent des revues de manière anonyme et ils critiquent les juges d'Israël. J'en connais quelque un , et je sais que ce sont des Tsadikim , des gens droits qui respectent toute la Halacha et font même des jeunes toutes les veilles de Roch Hodesh. Selon ces auteurs de revues les juges d'Israël sont des mécréants et fauteurs ce qui n'est pas vrai. Même si vous avez des objections ,écrivez-les avec respect. Le vrai problème est qu'ils ne mettent pas leurs noms dans ces revues , si ce que vous dites est vrai identifiez-vous , que risquez-vous?! Ici c'est la démocratie, en effet on peut écrire ce que l'on veut , des gens se moquent du premier ministre et du président . Ces gens savent qu'ils existent des réponses à toutes leurs questions et c'est pour cela qu'ils restent anonymes afin qu'ils puissent dire: ce n'est pas moi qui l'aie dit , je pensais d'une autre manière. Cela est un mauvais caractère et il est interdit d'agir de la sorte.

17. Tout le monde dit qu'il est décédé le 19 Kislev mais cela n'est pas juste , il est décédé le 16 Iyar. Comment le savons-nous? un sage du nom de Rabbi Raphael Arditti a ramené qu'il a vu écrit sur sa tombe en 1903: Décédé le 16 du mois de Ziv qui correspond à celui de Iyar. Pourquoi je dis cela? une fois j'ai demandé à Rav Meir Gats zatsal (le Rav du Kotel): "Dites-moi , Rabbi Hai Taieb est décédé en Kislev ou en Iyar? il m'a répondu: "j'ai fait une étude à ce propos , et en vérité il est décédé le 19 Kislev comme le dit tout le monde mais puisqu'il s'est passé un grand miracle avec les allemands qui ont quitté Tunis alors ils ont repoussé la date au 16 Iyar. Ce qu'il dit n'est pas correcte, l'écrivain sur la pierre tombale qui date de 1903 bien avant que les allemands envahissent la Tunisie et même avant la première guerre mondiale indiquait que le Rav est décédé le 16 Iyar. De plus nous avons ramené cela dans plusieurs livres. Ainsi le fait de dire qu'il est décédé le 19 Kislev est une erreur. Peut-être ils ont échangé avec les Hassidim Habad pour qui la date du 19 Kislev est importante. Une fois j'ai parlé de ce sujet avec Rabbi Eliahou Rekah zatsal de Bat Yam et il m'a dit: "Rabbi Hai Taieb est décédé le 19 Kislev, et il est interdit d'avoir des doutes sur la transmission car le mot "doute" a la même valeur numérique que Amalek. Hazak Oubarouh donc à chaque fois qu'on donne la date de décès d'une personne on ressemble à Amalaek?!

d'un Rav de la même époque. A part les miracles, il a aussi écrit des commentaires sur la Guemara qui ont été abandonnés durant 60 ans, puis repris par Rabbi Moché Sitruk a'h, un des grands rabbins de Tunis qui les a édités¹⁸. Rabbi Haï Taieb est né aux alentours des années 5520. Lorsqu'il avait 13 ans (5734), le Rav Hida a'h est venu à Tunis et ils lui ont apporté quelques élèves. Il écrit (Maagal tov p57): « j'y ai vu des jeunes de 13-14 ans d'une perspicacité extraordinaire. Le Rav Hida avait la capacité de comprendre tout très simplement. Il y a une anecdote(sages de Tunis p124) où on raconte qu'on lui a demandé que pensait-il de ces élèves? Il a répondu « j'en ai trouvé un (תְּנָא), et celui du milieu est le meilleur ». Qu'est-ce que signifie? Le mot תְּנָא, c'est les initiales du nom des 3 élèves: Avraham (אַבְרָהָם), Hai ('n) (c'était Rabbi Haï Taieb) et David (תְּדַוֵּד). Celui du milieu est le meilleur: il s'agissait de Rabbi Haï Taieb.

10-10. Lag Baomer - Hiloula de Rabbi Chimon Bar Yohai

Ensuite, c'est Lag Baomer, la Hiloula de Rabbi Chimon Bar Yohai. Au départ, c'était un Rav strict. La Guemara (Nédarim 66b) raconte qu'un jour, une femme avait préparé le repas pour son mari (insensé). Lorsqu'il a goûté, il n'a pas du tout aimé. Alors il a dit à sa femme: « le repas n'est pas bon du tout, je t'interdis de rentrer à la maison tant que tu n'as pas fait goûter ce plat à Rabbi Yéhouda ou Rabbi Chimon, au centre d'étude ». La pauvre femme est alors allée au centre d'étude et a raconté son problème aux rabbins, en les suppliant de goûter son repas... Rabbi Yéhouda était à goûter pour la paix du foyer. Alors que Rabbi Chimon a refusé, en ajoutant: « que les enfants de la veuve meurent, mais Chimon ne bougera pas de sa place ». C'est à dire que même si cette femme devenait

18. Je vais vous rapporter un enseignement venant de lui. Le Amora Oula est né à Babel , et il était un "touriste" tout le temps il faisait les allers-retours entre Israël et Babel. C'est pour cela qu'il est tout le temps écrit "Quand Oula est venu ". Il est écrit dans la Guemara (Ketouvot 11A) qu' a la fin de sa vie, il est mort à Babel et il n'a pas eu le mérite de décédé en Israël. Ils ont apporté son cercueil en Israël et un sage a dit: " tandis que toi, tu mourras sur un sol impur "?! voici que tu es tout le temps entre Israël et Babel pourquoi n'a tu pas eu le mérite de mourir en Israël. Rachi sur ce passage écrit: " tandis que toi, tu mourras sur un sol impur " provient d'un verset dans Amos. Que souhaite Rachi? Veut-il nous indiquer la source?! Rachi ne ramène pas souvent la source , on cherche un peu et on trouve tout seul. Rabbi Hai taieb a écrit quatre explications sur ce Rachi. La première explication est la suivante: Rachi se demande pourquoi se trouve le langage Araméen au début du verset et le langage hébreu dans le même verset , utilisons un seul langage et c'est tout . La deuxième explication: Pourquoi le mot " Tu mourras " est écrit au futur? voici qu'il est déjà mort et il fallait donc utiliser un langage du passé. Pour tout cela Rachi à préciser que cela vient d'un verset dans Amos . Il a encore écrit deux explications à cette question. A une époque ils étaient méticuleux sur Rachi et analysait chacun de ses mots . Contrairement à aujourd'hui où ils avalent les mots de Rachi et pensent qu'il ne nous apprend rien par rapport au Rachba et au Rambam. Il faut cependant savon que Rachi est la base , et c'est vraiment dommage pour celui qui ne sait pas lire Rachi et analysait chacune de ses paroles . Le Meiri écrit que Rachi répond en une phrase à des centaines de questions.

veuve, et perdrat ses enfants, il ne serait pas prêt à se rabaisser ainsi. Est-ce une manière de se moquer de la Torah et des rabbins? Rabbi Chimon était dur. Mais, Rabbi Mérir Baal Hanes était différent. Une fois, il s'est senti mal durant Chabat. On a voulu lui préparer un soin à base d'huile et de vin, ce qu'il a interdit. Les gens étaient surpris: « pourtant, les autres sages interdisaient certes, mais toi, tu autorises cela? ». Il leur répondit: « je permets à ceux qui en ont besoin, quant à moi, je ne veux pas enfreindre les propos de mes camarades. Il était très modeste¹⁹. Ensuite, Rabbi Chimon a dû s'enfuir, à cause des romains, et est allé dans une grotte où il resta pendant 12 ans. Lorsqu'il apprit la mort du César, il sortit. Quand il vit les gens labourer, semer,..., il fut surpris: « comment s'occupent-ils d'un monde temporaire au lieu de s'investir pour le monde éternel?! ». Dans la grotte, avec son fils, ils avaient appris des secrets profonds de la Torah et ne comprenaient pas que les gens puissent perdre leur temps à travailler. Là où ils posaient leurs yeux, cela prenait feu. Une voix du ciel retentit: « Êtes-vous sorti pour détruire le monde? Retournez dans la grotte! » Ils sont alors retournés pour 12 mois supplémentaires et se sont dit « Même les mécréants, en enfer, sont jugés pour 12 mois seulement » (Edouyot chap 2, Michna 10). En sortant, ils décidèrent de chercher des mérites pour le peuple d'Israël. Ils sont sortis vendredi et ont rencontré un bonhomme qui rentrait chez lui, avec 2 bouquets de myrtes en main. Ils lui demandèrent la raison et il expliqua que c'était en l'honneur du Chabbat. Ils voulaient savoir pourquoi avait-il pris 2 bouquets? Il répondit: un par rapport à זכור -Zakhor (souviens-toi du Chabbat) et l'autre pour - שומר - Chamor (Respecte le Chabbat). Rabbi Chimon s'adressa alors à son fils, Rabbi Elazar: « Regarde combien les juifs chérissent les miswots ». (Chabbat 33b). Rabbi Chimon s'était

transformé. Il est devenu rempli de bonté pour le peuple. C'est lui-même qui a dit: « je peux acquitter le monde entier du jugement (Soucca 45a).

11-11. Trouver du mérite pour notre peuple

Tout le monde doit chercher des mérites pour notre peuple. Malheureusement, cet exil de près de 2000 ans est difficile. Une autre nation qui aurait quitté son territoire ne serait-ce que 100-200 ans aurait probablement disparu. Tandis que nous, peuple d'Israël, après plus de 1900 ans d'exil, la Torah ainsi que les miswots sont toujours là, avec le Choulhan Aroukh, la Guemara, la langue hébraïque. C'est un grand mérite pour nous.

12-12. Se lever pendant les Dix commandements

Il y a une grande polémique au sujet des 10 commandements: Faut-il se lever durant leur lecture dans la Torah? Les marocains et nous-mêmes avons l'habitude de nous lever. Mais, soudainement, en l'an 5694, un responsa du Rambam manuscrit fut découvert (chap 46, ed Friedman), où il écrit qu'il ne faut pas se lever durant les 10 commandements. En effet, la Guemara (Berakhot 12a) raconte que les 10 commandements étaient lus, avant le Chéma, tous les matins, au Beit Hamikdash. Ils ont voulu instaurer cette coutume hors du temple mais ne l'ont pas fait à cause de certains réformés qui prétendaient que l'essentiel de la Torah était les 10 commandements et que le reste de la Torah n'est pas vrai. La preuve, c'est que c'est le seul passage choisi ajouté. Pour éviter une telle erreur, les sages ont préféré annuler ce projet. Pareillement ici, lors de leur lecture, se lever risquerait de faire croire qu'ils ont raison. J'ai entendu autre chose à ce sujet: un certain professeur, Ygal Yadin, a découvert dans les ruines de Masada, des vieux Téfilines, de l'époque du 2ème temple. Il en a trouvé différents modèles de Téfilines. Dans certains, il a trouvé écrit les 10 commandements. Une fois, il a demandé au Rav Lornch zal: « pourtant, il n'y a que 4 passages dans les Téfilines, en ajoutant les 10 commandements, cela fait 5! » Le Rav lui avait répondu: « qui t'a dit qu'il s'agit de Téfilines, peut-être est-ce un camiya (porte bonheur)? ». Mais, je n'aime pas les réponses tirées par les cheveux. Depuis quand un camiya aurait 4 ou 5 paragraphes? Il vaut mieux répondre « je ne peux pas te répondre » ou « il faut réfléchir ». En fait, c'est simple, il s'agit d'une Michna (Sanhédrin 88b): « un sage qui se rebelle et annonce que la miswa des Téfilines n'existe pas, n'est pas condamnable pour cela car tout le monde sait qu'il est marqué dans la Torah l'obligation de porter des Téfilines (Dévarim 6:8). Mais, si un sage se rebelle pour modifier les règles de nos sages et dit

19. Le Midrach raconte (Wayikra Rabba Paracha 9 lettre 9) qu'une fois Rabbi Meir faisait un discours le soir de Chabbat et une femme qui se trouvait à cet endroit l'écoutes avec attention. Après le discours, elle retourna chez elle et les bougies étaient déjà éteintes. Son mari, énervé lui demanda où elle était? elle lui répondit qu'elle s'était rendue à un cour de Tora. Il s'énerva encore plus en s'exclamant: le discours de qui? de ce Rabbin qui raconte des histoires de grand-mère?! j'exige que tu ne remettes plus les pieds à la maison jusqu'à ce que tu crache au visage de ce Rav. Qui ferait une chose pareille? elle se rendit chez des voisins et ses parents, ils attendirent quelques semaines et la paix n'était toujours pas revenue avec son mari. Ils décidèrent donc de se rendre chez Rabbi Meir afin qu'il résolve le problème. Rabbi Meir connaissait déjà toute l'histoire, au moment où elles rentrèrent dans son endroit il demanda: " Rabbat, mes yeux me font mal, qui peut me souffler dans l'œil pour me soulager de la douleur. Elles dirent à la femme que c'était l'occasion à ne pas rater pour respecter l'exigence de son mari. Elle s'approcha toute tremblante et le Rav lui dit " Crache moi dans les yeux sept fois afin que je guérisse ", elle procéda de la sorte et juste après le Rav lui dit que sa douleur est partie. Ses élèves ont remarqué que cette façon d'agir sortait de l'ordinaire et lui dire ; Harav, c'est ainsi qu'on méprise la Tora? Le Rav répondit: Hashem a permis d'écrire son nom sur un papier et l'effaçait dans l'eau avec celle de la Sota afin de faire la paix entre un couple, suis-je plus important que cela?! Plusieurs autres histoires montrent sa grande humilité.

qu'il faut insérer 5 paragraphes dans les Téfilines, au lieu de 4, il sera condamné. » Beaucoup n'ont pas compris cette Michna: dans la Torah, seulement 4 paragraphes traitent des Téfilines, comment pourrait-on penser qu'il y en a un cinquième?! Mais, après la découverte de ces Téfilines de Masada, avec les 10 commandements, on comprend que le paragraphe ajouté serait les 10 commandements. Donc, s'ils continuer, au temple, à lire quotidiennement, les 10 commandements, cela aurait renforcé l'avis des réformés et c'est cela le problème de la Guemara. D'après cela, se lever pendant les 10 commandements, n'a rien de similaire et ne pose aucun problème. Et pourquoi se lève-t-on à ce moment-là? Le Rav Hida (Tov Ayin chap 11) écrit que cela est par rapport au fait qu'il soit marqué: « et ils se tinrent au pied de la montagne » (Chémot 19;17). En souvenir de cette position debout lors du don de la Torah.

13-13. Alors qu'ils avaient dit « nous ferons et nous écouterons », il les a menacés avec la montagne. Pourquoi?

Puisqu'on en parle, au pied de la montagne, Hachem s'adressa au peuple: « si vous acceptez la Torah, tant mieux. Sinon, ici sera votre tombe ». C'est un passage de Guemara connu (Chabbat 88a). Mais, cela est dure à comprendre. Ils venaient d'accepter et de dire « nous ferons et nous écouterons », alors pourquoi avoir besoin de les menacer? Le Midrach Tanhouma répond (paracha Noah 3ème point) qu'ils avaient accepté la Torah écrite mais pas la Torah orale, car elle est trop compliquée. Grâce à Dieu, heureusement que même dans la Torah orale, il y a des Michnas simples comme les pirké avot, que tous acceptent. Et même dans la Guemara, le Talmud de Jérusalem est plus simple que celui de Babylone, à propos duquel le Rambam écrit (introduction à Yad Hahazaka): « ils ont emprunté un chemin très profond ». D'ailleurs le mot « ils se sont tenus - » וַיַּעֲשֶׂה a la même valeur numérique que « תלמוד בבלי - Talmud de Babylon ». Ils ne voulaient pas l'accepter, c'est pourquoi Hachem les avait menacés.

14-14. Deux tables de la loi

Aujourd'hui, il y a des Ignorants qui inventent un tas de choses. Ils disent que le jour du don de la Torah, Moché a reçu les tables de la loi de la part de la Providence, et après 40 jours, il en a reçu 2 autres d'Hachem. Celles-ci furent brisées et il en reçut de nouvelles par la suite. Ces ignorants écrivent ainsi au nom du Ari Hakadoch. D'où inventent-ils cela? Ils ont mal compris ce que la Torah écrit (Devarim 9;9-11): « Je m'étais retiré sur la montagne pour recevoir les tables de pierre, les tables de l'alliance contractée par le Seigneur avec vous. Je restai sur la montagne

quarante jours et quarante nuits, ne mangeant pas de pain, ne buvant point d'eau; et le Seigneur me remit les deux tables de pierre, burinées de son doigt divin, et contenant toutes les paroles que le Seigneur vous avait adressées sur la montagne, du milieu du feu, le jour de la convocation. Ce fut au bout de quarante jours et de quarante nuits que le Seigneur me remit les deux tables de pierre, tables de l'alliance; ». De ces versets, ils ont compris que Moché a reçu deux fois les tables de la loi, une première lors du don de la Torah, puis une seconde, après 40 jours. Mais, ce n'est pas juste. La Guemara (Baba batra 14a) écrit: « les tables nouvelles et celles brisées étaient dans l'arche ». Où seraient les premières tables? C'est une preuve qu'il n'y en avait pas. Il faut comprendre les versets simplement. Il ne faut pas inventer des bêtises. Il faut apprendre le sens simple du texte et le comprendre.

15-15. Le soir de la fête de chavouot

Il est écrit dans le Zohar que les premiers Hassidim restaient réveillé la nuit de chavouot et étudiaient jusqu'au matin. Qui sont les premiers Hassidim? On ne sait qui ils sont. Et il n'y a aucun autre endroit où ils font référence à cela ni dans la guemara ni dans le midrash ni dans les Rishonim. Et à l'époque des Rishonim ils dormaient la nuit de Chavouot. Et il est possible qu'il y avait quelques hassidim des amis de Rabbi Chimone Bar Yohai ou la thora était leur travail et ils étaient dispensés de la lecture du Chéma et de la Tefila. Et il est possible que ce soit eux les Hassidim Kodamaï. Mais à l'époque des Rishonim il n'y avait pas de choses semblable. Mais il y'a une contradiction sur le sujet que le Rav Ovadia Zal a découvert: le Even Ezra écrit qu'il est bon que la nuit précédent Matane Thora les gens soient réveillés et voilà que le midrache écrit qu'ils dormaient. Et si c'est vrai alors voilà que le Even Ezra contredit le midrache? Mais le Even Ezra a expliqué de la sorte car il s'appuie sur le verset où il est écrit « soyez prêt pour le troisième jour » il s'est posé la question suivante: « en quoi faut il être prêt pour le troisième jour? » voilà que les בָּנֵי יִשְׂרָאֵל sont allés se tremper et puis dans la suite du verset il leur ait dit de ne pas s'approcher de leur femme et le troisième jour ils reçoivent les tables de la loi. C'est pour cette raison que le Even Ezra a expliqué de la sorte le verset, qui est que les בָּנֵי יִשְׂרָאֵל restent réveillés la nuit pour attendre avec impatience d'entendre les dix commandements le matin, comme une personne qui attend une bonne nouvelle. (ou comme une personne attend les résultats des élections).

Mais il est également possible qu'il n'y ait aucune contradiction entre le Even Ezra et le Midrache en expliquant de la manière suivante: pas tous les

gens restaient réveillés toute la nuit et ceux qui allaient dormir se faisaient réveiller par Hachem par les tonnerres et les éclairs. Cependant une autre personne a donné une autre explication qui pose problème selon l'explication du Even Ezra: voilà que nous lisons le Tikoun Kareth (afin de réparer les péchés commis qui auraient mérités une sanction de retranchement de l'assemblée) afin de pardonner le fait que les Israélites de l'assemblée étaient endormis, et selon l'explication qu'on a donné quelle serait le problème de dormir pendant cette nuit? Et c'est pour cela que ce hakham a expliqué de cette manière en disant que le Even Ezra leur a dit de ne pas dormir cette nuit là.

Mais c'est une déduction complètement fausse car à l'époque du Even Ezra ils ne faisaient pas la veillée, et ils ne connaissaient pas la raison de la veillée. Celui qui l'a écrit c'est le Maguen AVRAHAM et le Even Ezra a vécu 500 ans avant. Comment serait il possible

d'inventer une chose pareille? Il est évident que le Even Ezra ne faisait pas référence à cela, seulement il a expliqué ce que voulait dire le verset « soyez prêts pour le troisième jour ». Il faut toujours étudier le sens simple des choses et lorsque tu vois des hypothèses sur des hypothèses tout droit venu de chez la première grand mère du coin éloigné toi²⁰. Sentez et appréciez le sens simple des choses. Le sens littérale d'un verset est ce qu'il y'a de meilleure. ברכות' לעולם, אמינו אמרת.

Que par le mérite d'avraham Itshak et Yaakov soient bénis tout ceux qui écoutent ou voient ou lisent ce cours soient bénis et aient une longue vie dans la santé et la réussite la joie et la richesse et l'honneur et que leurs enfants et leurs petits enfants soient dans le chemin de la thora et dans la joie et comme dit le RABBI de loubavitch « dans la joie intérieure ». Amen

20. Rabbi Yehouda de Modina écrit sur ceux qui ne cessent de construire des hypothèses sur des hypothèses qu'ils font d'un petit éléphant un géant éléphant et d'un grand éléphant un mini éléphant, et c'est pour ça qu'en hébreu ça s'écrit פיל-פָל. (Pil-Pal qui est un éléphant en français).

TRÈS BONNE NOUVELLE

Nous avons le plaisir de vous annoncer la parution du livre **Bayit Neeman** (1er partie)

Composé de tous les cours transmis le samedi soir par notre maître le gaon **Rabbi Meir Mazouz** chlita dans lesquels il traite des différents sujets de la Torah, la Emouna, la science etc...

Pour l'édition de cet ouvrage nous avons besoin de votre aide.

Il nous faut au moins cinq donateurs qui donneront chacun 2500 €.

A travers cette aide vous contribuez au développement de la Torah.

Il est possible de dédier pour une réussite dans la vie, bénédiction ou l'élévation d'une âme.

Pour toute information contacter:

M. Pinhas HOURI (Paris): 06 67 05 71 91

Rabbi Shmouel Houri (Paris): 06 29 23 46 45

M. David Diai (Marseille): 06 66 75 52 52

Rabbi Haniel Fenech (Israël): 0522852138



TORAHOME

LA TORAH S'INVITE CHEZ VOUS

Feuillet hebdomadaire

Oneq Shabbat Behoukotaï

5779

LEILOUI NISHMAT
 Shaoul Ben Makhlof
 Ra'hel Bat Esther
 Yaakov ben Rahel
 Sim'ha bat Rahel



Chaque seconde compte

par le Rav Daniel O'hayon shlita

Quand une femme accouche des jumeaux, on ne cherche pas à savoir qui est l'ainé et qui est le benjamin. Du fait qu'ils sortent à quelques minutes d'intervalles, ce n'est pas primordial. Ce qui n'est pas vrai pour Yaakov et Essav puisqu'on voit que la Torah fait une réelle différence entre les deux hommes, alors que quelques secondes les séparent. La Torah veut nous enseigner la valeur du temps, ne serait-ce que quelques minutes.

Rabbi Akiva était gardien de moutons jusqu'à l'âge de quarante ans puis alla étudier la Torah. Grace à son assiduité, il atteignit un niveau exceptionnel et après douze années d'affilées passées sur les bancs de la Yeshiva, il décida de retourner chez lui. Devant la porte de sa maison, il surprit une conversation, le concernant, entre sa femme et une amie : « *Comment ton mari a-t-il pu te laisser seule pendant tout ce temps ?* ». Elle lui répondit : « *S'il me le demandait, je le laisserai retourner étudier douze années supplémentaires* ». A ces mots, Rabbi Akiva retourna tout droit vers la Yeshiva et revint douze années plus tard accompagné de 24000 élèves, et ce grâce à son épouse, une femme vertueuse.

Après une première période de douze ans, lorsqu'il se tint devant la porte de la maison, pourquoi n'est-il pas entré ne serait-ce que quelques instants pour au moins saluer sa femme ? Quel est l'élément qui l'en a empêché ? La réponse est claire : Rabbi Akiva connaissait la valeur de ces cinq minutes qu'il aurait « *perdue* » s'il était entré. S'il n'avait pas utilisé ces précieuses minutes où il avait du temps de libre à étudier la Torah, il ne serait pas devenu Rabbi Akiva.

Si nous avions conscience de la vraie valeur du temps de libre que nous avons, nous ne le gaspillerions pas à des futilités. La fameuse expression avoir du temps de libre n'existe pas chez le juif. Une fois, le Rav Benichou shlita de la Yeshiva de la rue Pavé a dit dans un de ses shiours qu'il serait même prêt à racheter du temps ! Essayons de comprendre avec une histoire.

Un jour, après plus de deux ans d'étude intensive, un Rav de Bnei Brak organisa un syoum massekhet, la fin d'un traité du Talmud. Il y expliqua les dernières lignes et aussi que finir un traité est toujours une grande joie surtout quand on y passe beaucoup de temps à l'étudier. Il s'avéra que quelques jours plus tard, au grand étonnement de ses élèves, il organisa déjà un autre syoum ! Ces derniers lui demandèrent : « *Rav, comment est-ce possible que vous fassiez si vite un autre syoum ? Vous venez de finir tout juste un traité !* ». Il sourit et leur répondit : « *Ce traité là, je l'ai fini en cinq minutes !* ». Les élèves étaient sceptiques. Il continua : « *Chaque cinq minutes passées à attendre le bus, chez le médecin ou à attendre mon tour à la poste m'ont permis de boucler un traité entier en quelques mois ! C'est le syoum du traité des cinq minutes !* ».

Les grands de la Torah connaissent la véritable valeur du temps. Hashem ne nous a pas mis sur terre pour passer le temps mais pour l'utiliser à bon escient, pas pour le passer à faire des voyages ou flâner. Il y a un temps pour tout mais ce qui est primordial dans la vie d'un homme : le limoud Torah.

HISTOIRE DE LA SEMAINE



Le Omer est presque fini et nous nous sommes, pour la plupart, rasés la barbe ! Mais connaissons nous bien les règles de rasage comme le prescrit la Torah ?

Il faut savoir que c'est l'un des plus graves interdits de la Torah et que c'est même plus grave que de manger du porc car celui qui en mange « ne transgresse » qu'un seul interdit, tandis que celui qui se rase toute la barbe avec un rasoir à lames en transgresse cinq, 'has veshalom. Le problème est que les gens prennent le problème à la légère et ne voient pas en cela quelque chose de grave et continuent impunément à se raser de la sorte, qu'Hashem les pardonne pour

leur ignorance : que répondront-ils au Jour du Jugement ?

Illustrons ceci par l'histoire qui se déroule au temps de Rabbi Yeouda Ha'hassid.

Il y avait un riche érudit qui se rasait avec un rasoir à lames sous prétexte que se laisser pousser la barbe le dérangeait et lui faisait des boutons.

Rabbi Yeouda lui rappelait sans cesse qu'il n'agissait comme la Torah le demande et que la punition dans le Olam Aba était particulièrement terrible pour ceux qui se rasaiient avec une lame : la neshama est emportée par des démons terrifiants en forme de vaches (*Parot en hébreu : פָּרֹת les initiales du verset de la Torah : לא תִּקְרַב פָּתָח לְאַשְׁכָּנָם וְלֹא תִּשְׁחַת* Ne détruisez pas les coins de votre tête). Mais ce dernier ne l'écoutait pas et continuer d'agir ainsi. Jusqu'au jour où il partit de ce monde. Toute la ville assista à l'enterrement du fait de la stature de cette personne. Rabbi Yeouda s'approcha du corps, écrivit un Nom Saint sur un papier, le posa sur le visage du riche et... ce dernier se leva ! Tout le monde prit peur et se sauva ! Les Sages de la ville, eux, étaient restés. Rabbi Yeouda lui dit : « Maintenant raconte nous ! ». Le riche dit : « Quand je suis mort il y a quelques heures, un démon en forme de vache est venu me chercher et m'a jeté dans un grand récipient duquel je ne pouvais pas m'échapper ! Ensuite, on m'a m'emméné à mon jugement. Là-bas, on m'a demandé si j'ai étudié la Torah, j'ai répondu par l'affirmative. On m'a alors apporté un 'houmash et on m'a demandé de lire à la page qui était ouverte. Il y avait écrit : « Ne détruis pas les coins de ta barbe » : je ne savais pas quoi répondre tant j'avais honte ! Avant de me prendre pour m'emmener au Guehinam pour purger ma peine, une voix a dit : « Avant de l'emmener, Mon fils Yéhouda veut lui parler en bas ! Laisser le quelques instants ! ». Rav Yehoudi Ha'hassid repris le papier et le riche s'allongea, mort.

De cette histoire, nous apprenons qu'il ne faut ni négliger les paroles de la Torah, ni négliger les paroles de nos Sages. Et surtout, arrêter dès à présent de se raser de manière non conforme à la Halakha. Attention : tous les rasoirs électriques ne sont pas autorisés du fait de leurs précisions au rasage. Il faudra impérativement faire vérifier son rasoir par son Rav.



Vous désirez recevoir une Halakha par jour sur WhatsApp ?

Enregistrez ce numéro dans vos contacts et envoyez le mot « **Halakha** » au

(+972) (0)54-251-2744

Feuillet imprimé par

DFOUS TESHOUVA



17 Sderot Binyamin
Netanya

Tel : 09-8823847

www.print-t.net

teshuva@netvision.net.il

Leilouï Neshamot Meyer Ben Lea • Lea Bat Nina • Rehaïma Bat Ida • Reouven Chiche Ben Esther • Avraham Ben Esther • Helene Bat Haïma • Raphael Ben Lea • Ra'hel Bat Rzala • Aaron Haï Ben Helene • Yossef Ben Rehaïma • Daisy Deïa Bat Georgette Zohara • Avraham Ben Myriam • Khalfa Ben Levana • Raymond Khamous Ben Rehaïma • Michael Fradji ben Sarah Berda • Celine Emma Lea Bat Sarah • Samuel Shalom Ben noun ben Yaël



Cashérisation de la viande

La viande des animaux ruminants ne peut se faire qu'après que le vérificateur (*Bodek*) ait retiré le nerf sciatique de la bête (*Guid Hanaché*) ainsi que les graisses interdites (*Helev*). Cette ensemble est appelé *Nikour*. Par contre pour les volatiles, il n'y a pas ce problème de « *Nikour* ». Le sang de l'animal étant interdit à la consommation, il nous sera donc interdit de faire cuire de la viande avant de l'avoir casherisée. Il est vrai que selon le *Shoulkhan Aroukh* théoriquement le sang qui serait absorbé par la viande après la *She'hita* et qui ne serait pas visible n'est pas interdit : on pourrait, théoriquement, consommer la viande sans cashérisation. Dans la pratique, c'est différent car une simple pression exercée sur le morceau de viande en fait sortir le sang : donc, le morceau devient interdit.

Pourquoi a-t-on besoin de casheriser la viande par salage avant cuisson ?

A la lumière de ce que nous venons d'expliquer, le sang contenu par la viande sortirait pendant la cuisson et rendrait le plat interdit, même si ce sang n'était pas visible avant la cuisson. Le principe est qu'à partir du moment où le sang sort de la viande, il rend la consommation de celle-ci interdite. Le seul aliment permettant de sortir le sang de la viande c'est le sel. L'autre façon d'extraire le sang de la viande c'est en la faisant griller. Pour casheriser la viande, on a besoin d'avoir des ustensiles dédiés, il ne devront pas être utiliser à d'autres fins. On devra avoir une bassine nous permettant de faire tremper la viande dans l'eau pendant une demi heure puis une grille permettant de mettre la viande en salage pendant une heure. Cette grille permettant au sang de s'évacuer et ensuite on devra la rincer de 3 à 7 fois selon le *Minhag*.

Toutes ces contraintes, de temps et de place ont obligé les bouchers à vendre de la viande déjà casherisée. En Israël, il est interdit de vendre de la viande destinée à la cuisson non casherisée. Même si c'est de la viande qui est sera grillée, comme les entrecôte par exemple. Les seuls morceaux qui ne passent pas au salage sont les ceux que le salage ne permet pas de casheriser, comme le foie, ou les morceaux qui ne sont consommés que grillés, comme le cœur, la cervelle et le filet de bœuf. Pour ces deux derniers dans les cacheroute élevée de Type *Badats* il ne seront vendus également que casherisés.

HISTOIRE

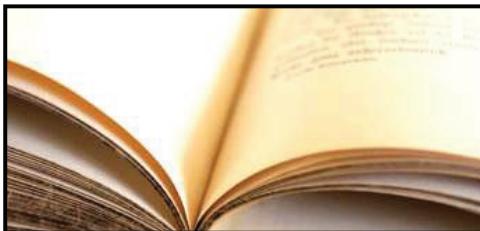


C'est l'histoire d'une femme qui, chaque *Shabbat* après avoir prié et lu la *Parasha* de la semaine, s'installait seule dans sa maison et filait la laine pour ne pas avoir à s'asseoir avec ses voisines et s'adonner aux paroles vaines, au *Lashon Ara* et au commérage.

Or, il advint que Moshé Rabbénou passait par sa ville un *Shabbat*. Il vit une maison entourée par la *Shekhina*. Il entra et trouva une femme assise qui filait. Il lui dit : « *Ma fille, ne sais-tu pas que c'est Shabbat aujourd'hui ?* ». Elle lui répondit par l'affirmative. Il continua : « *Ne sais-tu pas que le Shabbat tout travail de transformation est interdit ?* ». Elle lui répondit une fois de plus par l'affirmative. Il lui dit alors : « *Mais pourquoi files-tu ?* ». Elle lui répondit : « *Que devrais-je faire d'autre à pareille heure ?* ». Il lui dit : « *Tu devrais prier* ». Elle lui expliqua qu'elle avait déjà achevé sa *Téfila*. Il lui dit : « *Alors, installe-toi avec tes voisines et ne profane pas le Shabbat !* ». Elle s'arrêta net et alla chez ses voisines. Le *Shabbat* suivant, Moshé Rabbénou s'aperçut que la *Shekhina* s'était retirée de la maison. Il entra et trouva la dame installée avec ses voisines en pleine conversation. De quoi parlaient-elles ? L'une s'était confectionnée un habit à cinquante pièces d'or; le mari d'une autre lui avait acheté un collier de diamants; le fils d'une autre faisait les yeux doux à la fille d'une telle etc.

Ainsi s'adonnaient-elles aux vaines conversations, à la médisance et aux commérages. Moshé ayant vu cela lui dit : « *Ma fille ! Retourne à ton ouvrage et ne t'occupe pas de futilités !* ». Il appartient par conséquent à chacun de veiller méticuleusement à ne pas s'adonner aux vaines paroles le *Shabbat*.

רְפֹואַת שְׁלֹמָה לְשָׁרָה בַּת רְבָקָה • שְׁלָמָן בַּן שְׁרָה • לְאָהָה בַּת מְרִים • סִימָן שְׁרָה בַּת אַסְתָּר • אַסְתָּר בַּת זְוִיָּה • מְרִקָּוּדָה בַּן פּוֹרְטָנוֹת • יְסֻף זְוִיָּם בַּן מְרִלָּחָה זְיִרְמוֹנָה • אַלְיָהָה בַּן מְרִים • אַלְיָהָה זְוָלָה • יְזָהָבָל בַּת אַסְתָּר זְמִינָה בַּת לְלָהָה • קְמִינָה בַּת לְלָהָה • חִינָּה בַּן לְאָהָה בַּת סְרָה • אַבְּדָה יְעָלָה בַּת סְחָן אַבְּדָה



- **TEFILA**

On n'a pas le droit de manger avant de faire la prière du matin. Par contre, il sera permis de prendre de l'eau. De plus, il sera aussi autorisé de boire du thé ou du café avec du sucre, de même que le Shabbat. Une personne un peu faible a le droit d'ajouter un peu de lait à son café

Celui qui est malade, est autorisé à manger avant de commencer la prière s'il se sent incapable de se concentrer ou de se rendre au Beth Haknesset

Il est défendu de s'occuper de ses affaires avant la prière du matin

- **LAIT - VIANDE**

Une assiette en verre pourra être utilisée aussi bien pour du lait que pour de la viande, à condition de bien la laver avant chaque usage. Par contre, les Ashkenazim ont l'habitude de l'interdire

Avant de manger un met lacté après avoir consommé de la viande, il faudra attendre 6 heures et pas moins

- **La répétition de la Amida**

Il est autorisé de s'asseoir pendant la 'hazara, si l'on ne dérange pas une autre personne; mais le mieux est de rester debout

Il est impératif d'écouter attentivement l'officiant et répondre « Amen » si besoin

Il est absolument interdit de prononcer la moindre parole durant la répétition

Durant la Kédousha, il sera méritoire de fermer les yeux afin de bien se concentrer

PARASHA, tiré du livre Talelei Orot



- Pourquoi la Torah utilise dans le verset « Quand vous viendrez vers le pays - le terme « vous viendrez » plutôt que « vous irez » qui paraît plus logique puisque les Bnei Israël étaient encore dans le désert ?

Le Alchi'kh répond qu'Eretz Israël est la place authentique et naturelle des juifs, la source de leur neshama. C'est pour cela que tout mouvement vers ce pays est désigné sous le terme de « venue ».

En revanche, aussi longtemps qu'ils se trouvent dispersés en exil, ils ne sont pas encore venus à leur

place véritable. D'autre part, chaque déplacement à partir d'Eretz Israël est considéré comme un départ et donc la Torah dans ce cas utilise le verbe « aller ».

- Comment le verset « Si vous marchez selon Mes statuts ('houkims) et vous garderez mes Mitsvots, s'accorde-t-il avec la réalité, sachant que de nombreuses personnes subissent de nombreuses souffrances ?

Le Rav 'Hayim de Volozhin nous explique que toute les Mitsvots accomplies par les hommes suscitent l'abondance sur terre. Simplement de nombreux conduits sont bouchés du manque de Mitsvots réalisées. Les quelques Tsadikim, en vertu desquels les bienfaits d'Hashem nous sont prodigues, ne reçoivent pas ce qu'ils méritent car d'autres en profitent.

De plus, ils préfèrent ne pas toucher au « capital » de Mitsvots engrangé pour pouvoir en bénéficier pour l'éternité du Olam Aba (où elles sont utiles) plutôt que dans ce monde ci où elles ne sont d'aucune utilité.

Pour recevoir le feuillet chaque semaine : torahome.contact@gmail.com

MAYAN HAIM

*La bénédiction : l'état normal de la création (Elie LELLOUCHE) - La dixième partie sera sainte (Assaf HAR-NOY) -
Le livre caché (Yo'hanan NATANSON) - Parachat bé'houkotaï (Jérôme BENARROCH)*

PARACHAT BEHOUKOTAÏ

Samedi

1 JUIN 2019

27 IYAR 5779

entrée chabat : de 20h05 à 21h26

selon les horaires de votre communauté

sortie chabat : 22h49



MAYAN HAIM
EDITION

LA BÉNÉDICTION : L'ÉTAT NORMAL DE LA CRÉATION

Rav Elie LELLOUCHE

On peut s'étonner du peu de versets que consacre notre Paracha à l'énumération des bienfaits promis au 'Am Israël, en cas d'observance des Mitsvot, au regard de la litanie des quarante-huit malédictions égrenées avec force détail dans la suite du texte. Alors qu'à peine dix versets décrivent, et encore d'une manière souvent énigmatique, les bénédictions qui seront prodiguées au peuple élu, plus de quarante Psoukim insistent sur le sort terrible que connaîtront les Béné Israël en réponse à leur désobéissance. Cette disproportion est d'autant plus surprenante qu'à différentes reprises la Torah met l'accent sur la prédominance de la mesure de bonté s'agissant d'Hachem. C'est le cas, par exemple, du passage relatant la Révélation du Sinaï (Chémot 20,5-6). Mettant en garde son peuple contre la tentation de l'idolâtrie, Le Maître du monde prévient: «Je me souviens de la faute des pères, lorsqu'elle est reprise par les enfants, jusque la troisième, voire la quatrième, génération...mais», s'empresse de rassurer Hachem, «Je dispense des bienfaits jusque la deux-millième génération, à ceux qui m'aiment et accomplissent mes commandements».

En fait, explique le Sifté Haïm, la relative sobriété du Texte Sacré, s'agissant des bénédictions promises au 'Am Israël, répond à un principe essentiel de la Torah. Ce principe pose les bienfaits divins comme la norme de la relation entre Dieu et Ses créatures. Les bienfaits divins s'inscrivent dans l'ordre naturel de la marche de l'univers. Il n'est point besoin, par conséquent, pour le Maître du monde, d'assurer l'humanité de la réalité de Sa Bienveillance. C'est la raison d'être et le fondement même de l'œuvre de la Création. «Le monde sera fondé sur la bonté» témoigne Eytan HaÉzra'hi (Téhilim 89,3). C'est pourquoi notre Paracha, plutôt que de s'étendre sur l'assurance d'un bonheur qui relève de l'évidence originelle, préfère mettre en garde le peuple d'Israël quant au bouleversement de cet ordre harmonieux, bouleversement consécutif à la rupture du lien qui unit les descendants des Avot à leur Créateur.

Cette approche d'une bienveillance consubstantielle à la Création elle-même est étayée par un Midrach (Torat Cohanim 1,1) commenté par le Méche'kh 'Ho'khma. Ce Midrach rapporte que durant les neuf années du règne de Chlomtsion, période au cours de laquelle, à l'époque du second Beth HaMikdash, sous l'impulsion de Shimon Ben Chata'h, l'étude de la Torah et l'accomplissement

des Mitsvot connurent un essor extraordinaire, les pluies tombaient en Israël à fréquence prodigieusement régulière chaque nuit de Chabbath, au point que la grosseur des grains de blé fut comparable à celle d'un rein, celle des grains d'orge au noyau d'une olive et celle des lentilles à une pièce d'or. Les Sages conservèrent même, en leur temps, des échantillons de ces produits afin que leurs contemporains prennent conscience des conséquences néfastes des fautes des hommes sur la marche naturelle du monde.

Pour le Méche'kh 'Ho'khma, ce Midrach met en lumière les bienfaits prodigieux que recèle le monde matériel qu'Hachem nous a confié. Les miracles surnaturels ne constituent pas l'objectif final du Créateur à l'égard de Sa Création. La nature, en tant que telle, est déjà porteuse d'une multitude de bénédictions prodigieuses. Elle est, pour reprendre les termes du Rav de Dvinsk, une collection innombrable de miracles permanents, collection à laquelle l'œil humain finit par s'habituer. Aussi, si tant est que les hommes se conforment à la volonté divine, la Béra'ka leur est déjà assurée par le fonctionnement naturel de notre monde matériel. Car la réalité physique obéit strictement et fidèlement aux voies de la Torah et des Mitsvot.

La nature peut offrir à l'humanité toutes les composantes du bonheur sans qu'il soit nécessaire de faire appel aux miracles surnaturels. Plus encore, ces miracles surnaturels n'ont d'autre but, en fait, que le maintien en éveil de la conscience humaine quant à la présence effective du Créateur au sein de la nature qu'il a créée, ou l'éveiller, si besoin est, la vérité de cette présence. C'est pourquoi la Guémara affirme (Chabbath 118b) que la récitation journalière du Hallel HaGadol (Téhilim 136) constitue une marque de blasphème. Ce Téhilim témoigne de la grandeur des miracles surnaturels qu'Hachem a opérés pour son peuple. Or, le réciter tous les jours reviendrait à ne glorifier Le Maître du monde que dans le cadre de manifestations prodigieuses de Sa présence. À l'inverse, enseigne le Talmud (Béra'khot 4b), la récitation journalière du Achré (Téhilim 145), louange qui témoigne de la grandeur d'Hachem dans l'ordonnancement merveilleux de la nature, assure à l'homme sa place dans le monde futur. En effet, en le récitant l'élu de la Création réalise l'ambition voulue pour lui par Le Maître du monde; faire émerger la Présence Divine du sein même de l'opacité de la réalité naturelle à laquelle cette présence donne vie.

La table de bois des notables de France

Rabbi Yits'haq Abouhav, l'un des grands sages d'Espagne au Moyen Âge, rapporte dans son livre Ménorat Hamaor une coutume très particulière qu'observaient les Juifs fortunés de France : ils avaient chez eux une grande table de bois ; à cette table, ils recevaient les pauvres qui frappaient à leur porte. Vers la fin de leur vie, du bois de cette table, ils faisaient construire leur cercueil. Cela, dit Rabbi Yits'haq Abouhav, « afin de s'éveiller et de fixer en leur cœur la pensée que l'homme, quelque grande que soit sa fortune, n'importe rien avec lui du fruit de son labeur, accompli sous le soleil, si ce n'est le bien et la tsédaqa qu'il se sera évertué à offrir aux pauvres ».

« Sa justice subsiste à jamais »

La dernière mitsva que mentionne notre paracha est celle de la dîme animalière (ma'asser b'héma). Il nous est ordonné d'offrir le dixième de toutes les bêtes pures nées dans notre enclos, chaque année, de l'apporter à Jérusalem et de l'y consommer. Cette mitsva constitue, en pratique, l'une des sources de la mitsva du ma'asser en usage de nos jours, par laquelle nous prélevons le dixième de nos revenus pour la tsédaqa.

La promesse que fait le Saint bénit soit-il est bien connue : quiconque accomplit le commandement du ma'asser méritera une très grande bénédiction : « Apportez toute la dîme au trésor, qu'il y ait provision en ma maison, et mettez-Moi donc à l'épreuve en cela, dit l'Éternel, Dieu des armées ; et voyez si je n'ouvre pas pour vous les cataractes du ciel ; et Je répandrai pour vous la bénédiction au-delà de toute mesure » (Malachie 3, 10). Rabbi Ya'akov Kranz, le Maguid de Doubno, se demande pourquoi c'est précisément au sujet de cette mitsva, le don du ma'asser, que le Saint bénit soit-il invite Israël à le « mettre à l'épreuve ». Pourquoi est-ce ici, et non dans quelque

autre mitsva, qu'Hachem autorise à « vérifier ses dires » ?

Suivant son habitude, le Maguid répond à sa question par une parabole :

Un homme entra un jour dans un magasin d'étoffes et demanda cent mètres de tissu. Le vendeur lui présenta cinq rouleaux, chacun mesurant vingt mètres. Le client, qui ne voulait pas perdre son argent, demanda au vendeur à mesurer chaque rouleau, afin de vérifier que telle était bien leur longueur. Le vendeur lui répondit : « Choisis celui de ces rouleaux qui te paraît le plus petit, et vérifie-le : s'il s'y trouve vingt mètres, tel sera évidemment le cas de tous. »

Ainsi, explique le Maguid de Doubno, le Saint bénit soit-il propose aux enfants d'Israël de vérifier quelle grande rétribution ils recevront pour l'observance des mitsvot. « Prenez, dit-il, la mitsva qui entraîne la plus grande dépense, celle du ma'asser, et mettez-Moi à l'épreuve, vérifiez si vous ne recevez pas en retour tout ce que vous aurez dépensé. Vous, donnez la dîme de votre argent, et Moi, Je donnerai votre rétribution. Ainsi vous prendrez conscience de ceci : de même que pour cette mitsva, qui engage une claire et grande dépense, vous obtenez récompense et bénédiction au-delà de toute mesure, ainsi et à plus forte raison ne perdrez-vous rien par l'observance des autres mitsvot ; bien au contraire, vous mériterez par elles la bénédiction et une grande rétribution. »

Traduction : Jean-David Hamou

« Qui aime la justice »

Ajoutons à ces propos du Rav Har-Noy de Jérusalem que la tsédaqa porte en elle une autre promesse : elle est l'un des quarante-huit modes d'acquisition de la Torah qu'énumère le chapitre 6 de Pirqué Avot : « La Torah est accessible à... celui qui aime la justice (ohev et hatsedaqot)... » (michna 6, quoique Rachi et le Gaon de Vilna ne retiennent pas ces trois mots dans leur version).

Que la tsédaqa soit d'un grand secours pour donner du pain à ceux qui ont faim, cela se conçoit bien ; qu'elle assure la bénédiction matérielle à celui qui la prodigue, en vertu du principe « mesure pour mesure », cela se comprend aussi. Mais qu'ont vu les sages pour inclure la tsédaqa parmi les vertus à cultiver afin d'acquérir la Torah ? Pourquoi la bienfaisance matérielle devrait-elle contribuer à l'acquisition de la connaissance spirituelle ? La réponse se trouve peut-être dans le verset cité plus haut : « Mettez-Moi donc à l'épreuve en cela... et Je répandrai pour vous la bénédiction au-delà de toute mesure. » Il n'est pas dit, de façon limitative, « la bénédiction matérielle », mais bien bérakha, la bénédiction ; or celle-ci se déploie 'ad beli daï, au-delà de toute mesure, ce qui comprend à la fois le plan matériel et le plan spirituel, non quantifiable.

On peut trouver une allusion à cela dans le verset de la Genèse, qui dit d'Abraham notre père : « Car Je le connais pour ce qu'il prescrira à ses enfants et à sa maison après lui de garder le chemin de l'Éternel, d'accomplir la justice et le droit (tsédaqa ou-michpat) » (Gn 18, 19). L'exercice de la justice terrestre est ce qui détermine l'élection d'Abraham comme père de la nation qui, entre toutes, est destinée à recevoir la Torah.

Pourquoi en est-il ainsi ? N'est-ce pas que le propos même de la Torah est d'établir un monde de bienfaisance et de justice ?

J.-D. H.

« Je fixerai Ma résidence au milieu de vous, et Mon âme ne sera pas dégoûtée de vous »

Wayikra, 26,11.

Pour Rashi, le terme « mishkani » que nous traduisons par « Ma résidence » évoque le Beth haMiqdash reconstruit. Le Sforno (Rabbi Ovadia ben Jacob Sforno, vers 1475-1550), à l'appui de la promesse divine, cite les versets de Ékha (Lamentations – 4,22) « Il ne t'exilera plus » et Yesha'ya (Isaïe – 54,9) « Ainsi Je jure de ne plus M'irriter ni diriger des menaces contre toi. »

Puisque Hashem annonce Sa résidence parmi nous, pourquoi préciser qu'il ne sera pas « dégoûté de nous » ? Le Rav Yehonatan Eybeschütz (1690-1764) répond en citant la Guemara Berakhot (5a), qui enseigne que « les souffrances effacent les fautes de l'homme. » Le but des épreuves est de nous libérer de l'empreinte de la faute, et de nous permettre d'accueillir la Shekhina. Si donc Hashem promet de faire résider Sa Présence parmi nous, c'est que les souffrances ne seront plus nécessaires.

Le Ramban (Rabbi Moshé ben Na'hman, 1194-1270) déduit du verset que ceux qui se plient à la Loi, ceux qui « marchent selon Mes statuts » (Wayikra 26,3) ne connaîtront plus la maladie, de sorte qu'ils n'auront plus besoin de recourir aux médecins. Il précise cependant que cela ne concerne que ceux qui ont atteint le niveau de service divin de la génération de Rabbi Shim'on bar Yo'haï...

Le Rav Issakhar Dov Rubin rapporte à ce sujet un enseignement de la Guemara (Pessa'him 56a) : « Le roi 'Hizqiyahou a dissimulé le livre des remèdes ». Rashi explique que, sachant qu'ils guériraient, les malades n'examinaient pas leurs actions, et ne faisaient pas les efforts qu'exige la Téshouva. Rambam (1135-1204) complète notre information : ce livre, rédigé par le roi Shelomo, amenait la guérison complète et immédiate à qui en observait les procédés. Voyant que les Juifs s'en remettaient à ce manuel de médecine, et ne songeaient plus à prier Hashem pour leur santé,

'Hizqiyahou décida de le cacher. Maimonide désapprouve l'action du roi, et affirme qu'on ne peut pas plus priver son prochain des moyens de soigner ses maux, qu'on ne peut l'empêcher de se nourrir.

Mais le 'Hazon Ish (Rabbi Avraham Yeshaya Karelitz, 1878 -1953) réfute l'analogie du Rambam entre nourriture et procédés thérapeutiques.

La Guémara (Baba Qama 85a) enseigne au sujet de l'expression « werapo yérapé – et guérir il fera guérir » (Shemot 21,19) : c'est ainsi qu'on apprend le droit pour le médecin de soigner et de faire guérir. »

Ce que confirme indirectement Rashi, citant la traduction d'Onqelos : « guérir il fera guérir : il [l'homme qui a frappé son prochain] paiera les honoraires du médecin (sakhar harofé). » Une autre Guémara (Berakhot 60a) affirme : « Il ne relevait pas de la nature humaine de faire guérir, mais l'habitude en a été prise. » Rashi commente : « Il n'avaient pas à se préoccuper de médecine ou de thérapeutique ; ils devaient seulement prier et invoquer Sa miséricorde. » Il n'en va donc pas de la nourriture comme des soins de santé, poursuit le 'Hazon Ish. Nous n'avons pas besoin d'un verset de la Torah pour nous permettre de nous alimenter ! La sensation de faim n'est pas une épreuve en tant que telle (hors du cas de l'extrême famine). Au contraire, la nourriture participe du Service divin ainsi que l'enseignent nos Maîtres : « Trois hommes ont mangé à la même table et s'y sont entretenus de paroles de Torah, c'est comme s'ils avaient mangé à la table de HaQadosh Baroukh Hou » (Avot 3,3)

En revanche, les blessures et les maladies qui affectent le corps constituent bien des épreuves, c'est-à-dire des appels à l'examen de ses actions, à la prière et à la Téshouva.

Si le médecin a reçu la permission de soigner, c'est que la piété des hommes s'est généralement affaiblie. Le niveau spirituel de la génération du roi 'Hizqiyahou était tout à fait exceptionnel, comme nos Maîtres l'enseignent (Sanhédrin 84a) : « Depuis Dan [au nord] jusqu'à Beer Shéva [au sud] on n'a pas trouvé un seul ignorant [en Torah]. » Sur le verset

des Proverbes (31,30) : « Mensonge que la grâce ! Vanité que la beauté ! La femme qui craint Hashem est seule digne de louanges. », la Guemara (ibid. 20a) enseigne : « Mensonge que la grâce – c'est la génération de Moshé ; Vanité que la beauté – c'est celle de Yehoshoua ; La femme qui craint Hashem est seule digne de louanges – C'est la génération de 'Hizqiyahou. »

Voilà pourquoi les hommes de cette génération n'avaient besoin ni de médecins, ni de remèdes. Il leur suffisait de placer leur confiance en Hashem, et les épreuves qui les touchaient étaient autant d'occasions d'une prière fervente et d'une Téshouva sincère.

Dans l'œuvre de Rav Yossef Zundel de Salant (1786-1866 – Il fut le maître de Rabbi Yisrael Salanter), on apprend que le Gaon de Vilna rendit un jour visite à son frère, Rav Dov, qui était tombé malade. Il trouva à son chevet deux médecins réputés.

« Pourquoi as-tu fait appel à eux ? demanda le Gaon. N'est-ce pas Hashem qui guérit les malades ? »

L'un des médecins s'adressa alors au Gaon et demanda : « Est-ce pour rien que Hashem a créé les médecins et les remèdes ? »

– Est-ce en vain qu'il a créé le porc ? répliqua le Gaon. Certainement pas ! Il l'a créé pour les non-Juifs. Il en va de même des médecins et des procédés thérapeutiques : Il les a organisés à l'intention des nations du monde, et non pour les enfants d'Israël, qui doivent chercher de l'aide directement auprès de Lui, bénit soit Son Nom ! »

Dans nos générations, il est évident que le recours au médecin n'est pas seulement une permission mais également une obligation, en cas de maladie grave, que Hashem nous en préserve.

Il ne faut pas pour autant négliger la valeur spirituelle de l'épreuve que constitue la souffrance physique. Même si notre niveau spirituel ne nous permet pas de renoncer au soins médicaux, nous ne devons pas perdre de vue que c'est Hashem qui guérit, et qu'il attend nos prières, celles de nos proches, et celles de tout Israël.

Ce qui appert massivement de l'advenue des bénédicitions et des malédictions pour Israël est leur dépendance à l'égard de l'accomplissement des mitsvot de la Tora. C'est vrai pour notre passage dans Béhoukotaï, comme pour le passage de Dévarim dans Ki-tavo.

«Si vous allez dans mes décrets et mes mitsvot vous gardez...» alors les bénédicitions; «Et si vous n'écoutez pas, et ne faites pas ces mitsvot-là...» alors les malédictions. La chose est massive, claire. Cependant, si l'on scrute de plus près l'exigence ici convoquée, on s'aperçoit que la pratique objective des mitsvot n'est pas encore suffisante. Une incontestable part subjective est aussi enjointe.

Dans la parachat Ki-tavo, l'argument en question est celui-ci: «Et parce que tu n'auras pas servi l'Éternel, ton Dieu, avec joie et contentement de cœur, au sein de l'abondance» «Be simha ou be touv levav». C'est-à-dire, bien sûr, il faut accomplir les mitsvot, mais il faut s'y adonner avec «joie et bon cœur» pour ne plus être sous la mesure des malédictions. Comme toujours dans l'enseignement de la Tora, les seules réalités objective et subjective sont déficientes tant qu'elles ne sont pas conjointes.

Dans le passage de Behoukotaï, l'élément subjectif convoqué n'est apparemment pas identique; il est d'ailleurs moins explicite; mais on le repère pourtant. Il s'agit de la mention, répétée à 7 reprises, d'un terme assez ambiguë, le terme de «kéri».

Rachi commente la première des occurrences de kéri. Il est donc censé caractériser ce manque d'investissement subjectif dans l'accomplissement de la Tora responsable des vagues de la survenue des différentes et redoutables malédictions.

Vayikra 26-21, Rachi: «Et si vous allez avec

moi en «kéri»: Nos Maîtres ont enseigné que le mot kéri désigne ce qui est occasionnel, fortuit, ce qui se produit inopinément. Ici : «[si] vous observez les mitsvot de manière occasionnelle ». Quant à Mena'hem, il l'explique dans le sens de « retenue », comme dans: « Rends rare » (hoqar) ton pied dans la maison de ton prochain » (Michlei 25, 17), ou dans : « d'esprit réservé (waqr) » (Michlei 17, 27). Cette explication est proche de la traduction du Targoum Onqelos : « avec dureté ». Ils endurcissent leur cœur pour l'empêcher de se rapprocher de moi.»

L'expression de «kéri» est particulièrement frappante. Si Rachi invoque ici en premier lieu la dimension occasionnelle, inconstante, à propos de Bilaam, où le même terme est employé, il relève une nuance plus louche encore:

Nombres ch. 23, v. 4 (Balak) «Dieu survint (vayikar) à Bilaam, qui lui dit : «J'ai dressé les sept autels, et j'ai offert un taureau et un bœuf sur chaque autel.»

Rachi : Il survint : ce mot contient une connotation de honte et d'impureté nocturne (kéri) avec l'idée de difficulté et de dégoût. Il ne s'est révélé à lui pendant la journée que pour montrer Son amour pour Israël»

Enfin, à propos de l'attaque d'Amalek, où à nouveau la racine du terme se retrouve employée, Rachi indique alors: Ki-tétsé 25-18 : «Amalek...qui t'est survenu dans le chemin... Rachi : t'est survenu: Fortuitement; autre chose: connotation d'impureté sexuelle car il les a souillé par l'homosexualité; autre chose: connotation de froid comme dans «froidure et chaleur (Gen 8-22)»

On perçoit alors qu'entre les exigences de Behoukotaï et celles de Ki-tavo, un même investissement est demandé pour les bénéficiaires Israël, exprimé sous une forme négative ici, et sous sa forme affirmative dans Devarim.

De quoi s'agit-il donc? «Kéri» nomme, indubitablement, l'accidentel. En son sens péjoratif, «impur». C'est-à-dire ce qui n'est pas essentiel et irréversible.

Par conséquent, s'il est évident que le rapport intermittent à la Tora est décrit comme coupable, on doit établir que même un rapport en apparence plus stable et constant aux mitsvot peut être qualifié d'inconsistant, d'accidentel. Si les circonstances changent, la relation subjective à la Tora étant lâche et sans nécessité, l'objectivité même s'efface. On peut caractériser ce type de subjectivation, en son sens courant, de tradition. La pratique de la Tora relève de la culture, de la relativité des origines.

Or, comment caractériser maintenant, à l'inverse, le type de rapport subjectif qui ne tomberait pas dans la complaisance du déterminisme communautaire facile, froid, et contingent? On conviendra qu'il s'agit d'un rapport de vérité. Ce critère seul, pensé ici dans son efficace subjective, peut rendre raison de ce qui serait une manière essentielle, et non plus seulement impure et presque indécente, de vivre la Tora et les mitsvot. Et l'on conviendra aussi que c'est bien par ce biais que l'esprit trouve la satisfaction d'une «joie et d'un contentement du cœur».

Tout le problème devient alors: comment savoir que la Tora est vérité. Est-ce en le déclamant péremptoirement? Deux réponses:

1- par l'approfondissement de l'étude, qui passe peut-être par la confrontation argumentée avec les hokhmat du monde

2- par la confirmation existentielle. Mais celle-ci suppose un cheminement jusqu'au caractère de «nora», le redoutable, du devenir terrestre. Appelons cet aspect la mesure de Tiferet : du sublime.

Un grand Mazal Tov aux familles de la communauté
Benzaquen et Bernier
Corcos et Uzan
pour le mariage de leurs enfants





Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

« L'Éternel parla en ces termes à Moïse, dans le désert de Sinai, dans la tente d'assignation, le premier jour du second mois de la deuxième année après leur sortie du pays d'Égypte: Relevez/séou le nombre de têtes de toute la communauté des enfants d'Israël, selon leurs familles et leurs maisons paternelles, au moyen d'un recensement nominal de tous les mâles. Depuis l'âge de vingt ans et au-delà, tous les Israélites aptes au service, vous les dénombrerez/tafkidou selon leurs légions, toi et Aaron... »

Rachi nous explique que « c'est par amour qu'Hachem porte pour les Bneï Israël, **qu'il les compte à tout moment**. Il les a comptés lorsqu'ils sont sortis d'Egypte, et de nouveau après qu'ils déchurent par la faute du veau d'or afin de connaître le nombre de survivant (voir chémot 38:26), et encore une fois lorsqu'il est venu faire résider Sa chékhina sur eux. »

Une question se pose sur le premier commentaire de Rachi lorsqu'il dit qu'Hachem « **les compte à tout moment** », or par la suite de son commentaire ne voyons-nous pas qu'il ne les a fait dénombrer qu'à certaines occasions ?

Le fait d'être compté attribue une importance à l'objet ou la personne dénombrée comme nous dit la Guémara (Beitsa 3b) « une chose qui est dénombrée ne peut s'annuler même parmi mille autres ».

Le Kéli Yakar souligne que l'expression employée pour exprimer le décompte des Bneï Israël est « Séou », qui se traduit aussi par « éléver ». Ce choix de langage qu'emploie Hachem, **exprime Son attachement aux Bneï Israël par rapport aux autres peuples**. En effet ce n'est pas l'habitude d'un agriculteur de compter dans le détail ses bottes de foin qui sont constituées de milliers de brins de paille. Ainsi l'humanité qui est comparée à cette botte de foin n'est pas comptée dans le détails par son créateur. Cependant Hachem prend soin de compter tous les membres du peuple d'Israël, pour dire combien ils lui sont importants. **Ce compte montre qu'il existe une Providence Divine qui s'exerce sur chaque membre du peuple d'Israël**, ce qu'on appelle la Hachgahat Pratit. Concept exclusivement réservé aux Bneï Israël. Comme il est dit « Hachem dit à Moché, descend avertis le peuple... et il en tombera beaucoup » (chémot 19:21). Rachi explique que même s'il devait en tomber qu'un seul, il compterait « beaucoup » pour Moi, fin des paroles du Kéli Yakar.

C'est pourquoi ce compte est **bien plus qu'un simple dénombrement et c'est une élévation!** Chaque juif est d'une extrême importance aux yeux du Tout-puissant. Ce décompte particulier des Bneï Israël viendrait répondre à tout celui qui se considère loin d'Hachem, et qui est incapable de s'en rapprocher.

Notre Paracha qui est lue chaque année avant la fête de Chavouot, fête du don de la Torah, vient sensibiliser chacun de nous. Hachem vient nous dire par ce décompte, que «**toi** aussi tu es important, « **toi** »



Parachat BAMIDBAR

ÉLEVER CHACUN DE NOUS

aussi tu as les capacités pour aborder l'étude de la Torah. Preuve en est de ce décompte où « les têtes de toute la communauté des enfants d'Israël » sont dénombrées, au même titre que Moché Rabénou et les Princes des Tribus d'Israël! Tout le monde à sa place, le droit et les compétences pour étudier.

Chavouot est la fête du Matane/don de la Torah, c'est aussi celle de la Kabala/réception de la Torah.

Lors de tout don, une personne expédie et une autre réceptionne. À Chavouot, Hakadoch Baroukh Hou est l'expéditeur : Il va nous donner à nouveau la Torah, au niveau individuel. Nous, nous serons les destinataires.

Cependant, pour optimiser ce don, il nous faudra être prêt à devenir des réceptacles.

Dans la suite des versets la Torah emploie « vous les dénombrerez/tafkidou selon leurs légions, toi et Aaron... ». Ce terme « tafkidou/dénombrerez », à la même racine que le mot « tafkid », qui signifie un rôle, pour dire que **chacun à un rôle très précis et indispensable**. En effet le Mégualé Amoukot (§186) écrit que les 600 000 âmes des Bneï Israël sont comparées au nombre de lettres qui composent le séfer Torah. Il rajoute que le mot « ISRAËL » constitue les acronymes de « Yech Chichim Ribo Otiot Latorah » c'est-à-dire « il y a 600 000 lettres dans la Torah ».

Cependant dans nos séfer torah on ne trouve que 304'805 lettres, soit environ deux fois moins que le nombre de Bneï Israël, comment accorder ces deux informations?

Les lettres dans le séfer Torah sont constituées d'assemblages de plusieurs lettres. Par exemple le Aleph est composé d'un "Vav" et de deux "Youd", le khét est composé de deux zaïn, le hé est composé d'un dalet et un youd. Tandis que des lettres comme le Vav et le Youd comptent pour une lettre. On retrouve ce décompte à la fin du 'Houmach Emek Davar qui d'après un calcul précis nous amène à 600.000 lettres et des poussières.

Le chiffre de 600,000 implique toutes les lettres qui sont imbriquées l'une dans l'autre. On comprend que **chaque juif est indispensable l'un de l'autre, chacun est une pièce indispensable de la Torah d'Hachem**.

Relevez/séou et dénombrerez/tafkidou, le choix de langage utilisé par la Torah pour recenser les Bneï Israël prend tout son sens, **Hachem prend en compte chacun de nous**.

Ainsi, le premier commentaire de Rachi sur cette paracha qui dit qu'Hachem « **les compte à tout moment** », bien qu'il ne les a dénombré qu'à certaines occasions, nous apprendre que sans cesse, à tout instant, chaque Juif a un rôle propre et spécifique devant son Créateur. Lorsque Hachem nous compte «par amour», c'est bien pour accorder Son importance à chaque Juif et souligner que dans tout l'univers, il est l'être doté du plus grand mérite d'accomplir la volonté divine.

Chabat Chalom



Etymologie d'un mot

Rav Asher Brakha

-במדבר-BAMIDBAR-le désert

-מדבר-MÉDABER-la parole



Connaissez-vous un rapport entre le **désert** et la **parole**? Et pourtant leurs lettres sont identiques

Réfléchissons ensemble. Dans quel endroit du monde Hachem Se manifesta-t-Il pour la première fois ? Tout simplement dans un **désert** ! C'est en effet dans le **désert** que nous avons reçu les 10 Commandements "Assarat Hadibrot". Dix **Paroles** ! Si la Torah a été donnée dans un désert, cela vient nous enseigner que pour être un "kéli" (réceptacle, ustensile) apte à recevoir la Torah, il faut ressembler à un **désert** avec toutes ses propriétés.

Le **désert** ne prend pas de place, bien au contraire, il donne de la place ... et il ne prend rien pour lui. La **parole**, c'est ce qui nous différencie de l'animal ; c'est à travers elle que nous exprimons notre volonté.

Pour que vos mots aient un sens et que chacune de vos paroles soit entendue, soyez comme un **désert** : ne parlez pas sans être sûr que vous êtes entièrement objectif. Ne laissez pas votre bouche se laisser séduire par des plaisirs spontanés comme dire des bêtises ou parler sur les autres.

Au contraire, utilisez ce 'kéli' pour faire du bien autour de vous ! Vos **paroles** sont créatrices, faites attention de ne pas vexer, chaque Juif a son droit d'être et d'exister. Hachem S'est dévoilé justement à travers des **Paroles** dites dans un **désert** car là-bas, Hachem peut resplendir plus encore. À nous aussi de laisser, dans notre cœur, une place à Hachem pour le laisser rayonner. Ainsi, par conséquent, nous éclairerons le monde tel que l'a fait le **désert**.



L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

Le Rambam (Beit abé'hira, chapitre 8) explique que la garde du Temple de Jérusalem est un commandement positif. Bien qu'il n'y ait à craindre ni ennemis, ni voleurs, il faut monter la garde pour l'honorer: un palais prend toute sa majesté quand il est entouré d'une garde royale. **Pourquoi ne redoutait-on pas les cambriolages au Temple ?** Il paraît qu'il était rempli d'or à perte de vue ! Des arbres sur l'esplanade (Yoma 21b), une grappe de raisin géante à l'entrée du palais, une broche géante (Yoma 37a), tout ça en or massif.

Quand les Grecs envahirent Israël, leur dirigeant, Antiochos convoita les trésors du Temple. Il chargea son général en chef, Elidorus, d'aller piller le butin sacré. Le Cohen gadol le mit en garde, les Cohanim se mirent à redoubler de prières, mais Elidorus ne se décontenta point. Il pénétra dans le palais et fut ébloui par la splendeur des objets en or massif. C'est alors qu'un cheval en or se mit à galoper dans sa direction. Il fut à son niveau en une fraction de seconde et le général grec fut alors frappé par les deux anges en or qui chevauchaient le cheval. Elidorus fut évacué du Temple, blessé et aveuglé. Tout le peuple se mit à entonner des louanges à Dieu qui avait fait imposer le respect de son sanctuaire aux yeux du monde.

Quand Elidorus se présenta devant son roi, il lui dit : "si tu as des ennemis dont tu veux te débarrasser, envoie-les essayer à leur tour de ramener le butin du Temple. Car l'Eternel réside dans cet endroit et quiconque essayerait de mettre la main sur son butin sera mis à mort". Vous avez certainement bien compris maintenant pour quelle raison il n'y avait pas besoin de monter la garde dans le Temple pour éviter des cambriolages !

On raconte dans le livre "La Djerba juive" (page 42) que la fameuse synagogue "El Djerba" fut suivant la tradition construite par des Cohanim qui

AU VOLEUR!!

fuirent le premier exil et qui amenèrent avec eux une des portes du Temple. La synagogue était d'une grande sainteté, les portes de l'armoire qui abritait les sifré Torah étaient plaquées or et les coffrets des sifré Torah étaient en argent massif. Malgré la profusion d'or et d'argent, **personne n'avait jamais osé y dérober la moindre chose**, pas même les Arabes. Il advint un jour que passa une caravane de chameaux devant la synagogue et les Arabes décidèrent de s'emparer de jarres d'huile qui se trouvaient devant la synagogue. Ils descendirent des chameaux, pénétrèrent dans la cour de la synagogue pour s'emparer des jarres et les charger sur le dos de leurs chameaux. Ils se félicitèrent d'avoir réussi l'opération sans se faire repérer, ils remontèrent vite sur les chameaux en leur ordonnant de se relever. Mais les chameaux ne bronchèrent pas et malgré les cris et les coups, ils refusèrent de prendre la route. Les brigands comprurent qu'il se passait quelque chose de surnaturel à cause de la grande sainteté du lieu. Ils furent obligés de renoncer à emporter leur butin et ils remirent les jarres où ils les avaient dérobées. Ce n'est qu'alors que les chameaux se relevèrent, tous ensemble sans aucune hésitation, à l'exception d'un d'entre eux. Impossible de le faire bouger jusqu'à qu'on s'aperçoive qu'il était resté un petit bout de paillasse qui provenait de la synagogue sur le dos du chameau. Et ce n'est qu'après avoir restitué ce bien que le chameau accepta de reprendre la route avec ses compagnons. **Si ces animaux furent si sensibles à la sainteté du lieu, alors ne serions-nous pas nous aussi capables de ressentir du respect et de la crainte quand nous sommes à la synagogue ou à la maison d'étude !!**



En route pour le don de la Torah...

Rav Mordékhai Bismuth

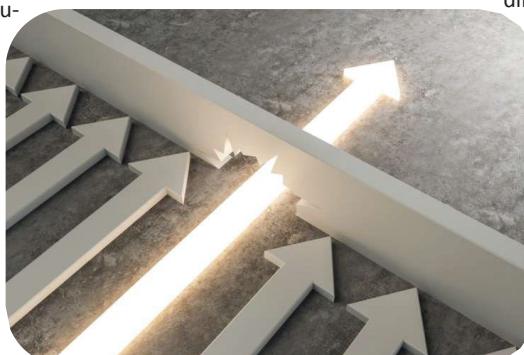
Cette semaine nous ouvrons le Séfer Bamidbar, **cette Paracha précède toujours la fête de Chavouot**, afin de ne pas juxtaposer, nous enseignent Tossfot (Mégila 31b), les malédictions de Bé'houtkotaï, avec la fête. Notre Paracha nous permet aussi de **mieux nous préparer à Chavouot**, qui est le don de la Torah, grâce au Midrach Rabbah (1; 72) qui nous enseigne, à partir de notre verset, la façon dont nous l'avons reçue. **La Torah a été donnée au-travers de trois choses : l'eau, le désert et le feu. L'un des points communs entre ces trois éléments, c'est leur gratuité d'acquisition.**

En effet, le feu et l'eau sont des éléments naturels à la libre disposition de chacun (même si aujourd'hui nous payons le service qui nous approvisionne à domicile). Quant au **désert**, il est tout autant à l'abandon : vous pouvez aller y habiter, personne ne viendra vous réclamer quoi que ce soit. Il en est de même pour la Torah, elle est posée « *al kerem zavit* », **celui qui la veut va la chercher**. Elle n'est pas liée à un homme en particulier, mais à tout le monde et dans la même mesure. Elle est un héritage pour chacun d'entre nous, quel que soit notre niveau. Elle est accessible à tous et de ce fait, **chacun se doit de s'investir pour elle et la pratique des Mitsvot**.

Cependant, creusons un peu plus notre sujet, **pourquoi avons-nous besoin de ces trois éléments ?**

Le Rav Moché Stern, dans son commentaire sur le Midrach, nous aide à déterminer la symbolique de ces trois éléments. Ce que le Midrach nous enseigne nous permet de tracer les règles de conduite que nous devons appliquer, d'une part pour acquérir la Torah, d'autre part pour nous pénétrer de sa morale.

Le feu est le symbole de l'enthousiasme sacré et de l'entrain joyeux avec lesquels nous devons accueillir les paroles de Torah. Il représente également l'ardeur qui doit nous animer lors de l'accomplissement des Mitsvot. Il signifie aussi le sacrifice de la vie pour Hachem, comme en témoigna notre père Avraham, qui refusa de céder à la Avoda zara et se laissa pour cela jeter dans la fournaise.



DONNER POUR RECEVOIR

L'eau en est un autre moyen d'acquisition, elle **représente l'humilité et la modestie**, puisque naturellement, elle coule du haut vers le bas. Elle nous fut prodiguée dans le désert par le plus humble des hommes, comme il est écrit (Bamidbar 12 ; 3): « ... et l'homme Moché très humble, plus que tout homme qui fût sur la surface de la terre. ». Elle symbolise aussi la pondération, le sang-froid, les gestes réfléchis, indispensables pour éviter de tomber dans les fosses de la passion et du vice. Enfin, elle nous rappelle le dévouement collectif de nos ancêtres, attestant d'une foi inébranlable en la promesse Divine lors du passage de la mer rouge. Ils n'hésitèrent point à s'y précipiter lorsque leurs oreilles entendirent : *"Ordonne aux Bneï Israël de se mettre en marche."* (Chémot 16 ; 15)

Pour finir, **le désert symbolise la modération dans la jouissance des biens matériels**, afin d'être capables de recevoir la Torah. Comme il est écrit au sujet de Yaakov : « ... du pain pour se nourrir et des vêtements pour se couvrir... » (Beréchit 28 ; 20) La course effrénée aux biens matériels ne s'accorde pas avec les principes de notre Torah. Le désert symbolise le réceptacle que tout homme doit être. Celui qui voudra être "Mékabel ète HaTorah/ acquérir la Torah" devra être humble et se considérer à sa juste mesure : tels la poussière de la terre, le sable... (tout en étant conscient de sa valeur intrinsèque). Il faut savoir dépasser le matériel de ce monde pour laisser la place à la spiritualité. La Torah ne pénètre en nous que si nous lui faisons de la place. Le désert symbolise également la confiance illimitée en Hachem puisque le peuple L'a suivi dans le désert, dans un pays aride et dénué de tout. Tout comme le désert ne produit aucun fruit, la Torah doit se pratiquer dans un élan de piété excluant tout calcul, dans un total désintéressement, sans attendre de récompense ici-bas. Ce que l'on appelle la Torah Lichma.

Le Rav Dessler nous enseigne que l'on ne peut prendre que ce qui a été donné, et que l'on ne peut acheter (avec de l'argent et des efforts pour réaliser cet achat) que ce qui est offert à la vente. Celui qui désire recevoir la Torah doit se trouver là où on la « vend », c'est-à-dire dans les maisons d'études ou dans les synagogues. Toutefois elle ne s'acquerra qu'au prix d'un effort intensif. Chavouot et Kabalat Hatorah ne se feront qu'avec un enthousiasme, une humilité et un don de soi illimités !



Une histoire de Moussar

Nos sages nous racontent...

Au dix-huitième siècle en Pologne vivait le comte Potočki. Issu d'une famille aristocratique catholique polonaise religieuse. Ce comte avait un fils Valentin, particulièrement brillant, qui suivit un cursus d'études théologiques chez les prêtres. Dans son parcours il étudia également les premiers chapitres du Pentateuque, or l'étude de ces textes a suscité de graves doutes dans l'esprit du jeune Valentin à propos de la foi chrétienne dans laquelle ses parents l'avaient élevé. Il interrogea ses maîtres, mais ceux-ci s'avèrent incapables d'y répondre.

Constatant que leur élève se montrait sensible à la l'étude du livre de Beréchit, ainsi que dans les premiers chapitres du deuxième livre, ils craignaient qu'il se penche davantage sur les études juives, décidèrent de lui cacher l'existence du troisième volet du Pentateuque, le livre de Vayikra. En effet il pourrait découvrir nombre de règles de pureté et de sainteté susceptibles de l'attirer vers le judaïsme.

Le comte Potočki faisait régulièrement appel à un juif pour amuser sa cour à l'occasion des fêtes qu'il organisait dans son palais. Une fois un de ces festins eu lieu un vendredi, et à l'approche de Chabat, le juif demanda l'autorisation de rentrer chez lui plus tôt pour pouvoir accueillir Chabat dignement. Mais le comte, déjà sous l'emprise de l'alcool, refusa catégoriquement, et rajouta que l'on flagelle le juif en public pour son effronterie. Un spectacle très apprécié par la cour polonaise, qui se délecta de cette terrible exhibition. Mais finalement, avec ce qui lui restait de force, ce juif rentra chez lui, ses plaies et s'habilla en l'honneur de Chabat, puis entonna mélodiquement « lékha dodi » pour recevoir Chabat dignement.

Entre temps, Valentin, outré par l'attitude de son père, et inquiet de la santé du juif, se dit que ce Juif n'était pas en mesure de panser ses blessures. Il prit donc un lot de pansements et se rendit chez le Juif, s'attendant à le trouver dans un état de grandes souffrances. Quelle ne fut pas sa surprise en arrivant chez le juif, de le voir à une belle table, agréablement éclairée, entouré de sa famille, tous heureux de ce repas de Chabat.

Il réfléchit à la honte et à la souffrance que ce juif venait d'endurer un peu plus tôt, et qui se montrait si rapidement capable de se relever. Valentin fut tellement impressionné par cette vision, que dès lors il était décidé à s'intéresser de plus près au judaïsme et à l'étude de ses textes sacrés.



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

Notre Paracha commence par « Im Béhouqotai Télikhou... Vénatati Guichmehem Béitam vénatna haarets yéboula etc. » que l'on peut traduire par « *Si vous gardez mes décrets et mes commandements ... alors je vous donnerai la pluie en son temps et la récolte sera à profusion etc.* ». Rachi rapporte le fameux Midrach qui enseigne que le 'décret' dont il s'agit c'est celui du **Amal/l'effort dans la Thora**. Qu'est-ce que cela veut bien dire? Nous savons bien qu'un Juif a la Mitsva d'étudier la Thora jusqu'à 120 ans. Mais ici le verset vient nous apprendre un 'plus', c'est qu'il y a aussi une **Mitsva de faire des efforts dans son Limoud/étude de la Thora**. C'est ce qu'on nomme le amal!

Après avoir exprimé ce principe de 'l'effort', on va essayer de donner un ou deux conseils pour arriver à ce 'Amal'!

Le grand Ohr HaHaim donne dans une de ses 42 interprétations de ce verset (!!) que la Thora signale que c'est un décret pour l'homme de s'efforcer d'apprendre la Thora et de répéter les textes saints bien qu'il les connaisse déjà. Et c'est justement ce 'Amal' qui est la clef de toutes les bénédictions marquées au début de la Paracha! Pour ceux qui ne s'y connaissent pas tellement dans la Guémara, il faut savoir que chaque page du Talmud c'est un nouveau défi pour la compréhension de l'avreh'/l'étudiant en Thora. On est vraiment très, très loin, des romans et autres balivernes qui sont dans le commerce!! Même dans les sciences profanes il n'existe pas d'équivalent à l'étude sainte de la Thora. En effet l'étudiant en fac par exemple n'a aucun intérêt à répéter son manuel universitaire. S'il arrive à comprendre et résoudre les exercices, il aura tout gagné! En revanche, chez nous, chaque révision et approfondissement de nos saints textes est en soi une Mitsva! Et par conséquent on a droit à un mérite sans fin! Et quand on parle du labeur, ce n'est pas uniquement dans le nombre d'heures passées au Bet Hamidrach: ce qui est déjà beaucoup, mais c'est aussi dans la qualité de l'étude!

Le premier c'est celui du fameux 'Iglé Tal' le Rabi de Tserchov connu

De VALENTIN à AVRAHAM (1er partie)

Valentin réfléchit au fait que ses maîtres avaient curieusement cessé l'étude du Pentateuque, il décida donc d'aller à la découverte des parties du texte que ses maîtres lui cachaient. Au château des Potočki l'eau potable était fourni régulièrement par les soins d'un jeune juif, qui attira particulièrement l'attention de Valentin. Notre jeune Potočki en plein questionnement, n'hésita pas à lui demander de lui enseigner la Torah. Cette expérience lui fit une si forte impression, qu'il lui demanda de lui apprendre l'hébreu. En six mois, il avait acquis une grande compétence dans le langage biblique et un fort penchant pour le judaïsme

Lors de l'étude du 'houmash Vayikra', ils abordèrent les lois de pureté et d'impureté, et notamment celle de la mystérieuse purification par le mikvé. Valentin très étonné et curieux de découvrir cette vertu du mikvé, décida dans d'expérimenter une immersion dans le mikvé. Étant donné la sincérité de sa recherche, étant donné surtout qu'Hachem vient en aide à ceux qui cherchent à se purifier, il arriva qu'en sortant du mikvé, il ressentit une transformation complète s'opérer en lui. Il fut pris d'une grande sainteté, et son cœur brûla du désir de devenir Juif.

Potočki se rendit alors à Rome, puis à Amsterdam, l'un des rares lieux dans l'Europe de l'époque où les chrétiens pouvaient ouvertement se convertir au judaïsme, après s'être convaincu qu'il ne pouvait plus rester catholique. Là, il prit sur lui d'embrasser la religion d'Abraham, et c'est à Amsterdam, qu'eut lieu la Brit Mila et la conversion du jeune Valentin Potočki, adoptant le nom d'Abraham ben Abraham.

Devenu un digne converti, se consacrant à l'étude de la Torah et accomplissant les mitsvot avec sincérité et enthousiasme, après avoir séjourné pendant une courte période en Allemagne, un pays qu'il détestait, il retourna en Pologne. Pendant un certain temps, il vécut avec les Juifs du village d'Ilye, où peu de membres de la communauté étaient au courant de sa véritable identité.

Un jour, il vit un jeune homme qui se mit à parler avec un ami pendant la Téfila, alors qu'il portait les Téfilines. Bouleversé de leur comportement, il lui en fit le reproche. Cependant vexé d'avoir été sermonné par un « converti », il décida de se venger en le dénonçant à la police. Il révéla l'identité de Potočki, que l'on recherchait depuis longtemps, ce qui mena à l'arrestation du dévoué Avraham. **A suivre...**

Parachat BÉ'HOUKOTAI

DES EFFORTS DANS LA JOIE ET LA TÉFILA

aussi pour sa Responsa Avné Nézer. Ce géant de la 'Hassidout enseigne dans la préface de son livre qui traite des lois du Chabat: ' Il y a des gens qui croient que l'étude Lichma dans la Thora c'est d'étudier sans aucun intérêt personnel. Et que si on cherche notre profit dans l'étude de la Sainte Thora c'est un manque dans la Mitsva. Et bien non! Le plaisir que l'on a dans son étude cela fait partie intrinsèque de la Mitsva de l'étude de la Thora! Preuve en est du Saint Zohar qui dit que le

Yétsé de l'homme grandit par la joie. Pour le Yetser Tov se sera par la joie de la Thora, pour le Yetser Arâ (mauvais penchant) se sera par les plaisirs matériels etc... C'est-à-dire que la joie doit accompagner le juif dans son étude!!' Une condition est pourtant fixée par le Iglé Tal, c'est que notre volonté principale soit celle de connaître la Thora pour elle-même. Parce que le Créateur du Monde nous l'ordonne, et pas pour devenir le 'Rabi' ou le 'Sage' de la famille! Alors le plaisir ressenti au cours de l'étude ne sera pas perçu comme une déviation de la Mitsva mais au contraire un facteur qui nous aidera à mettre nos forces physiques et morales au service du Ribono Chel Olam!

Un second conseil que l'on vous propose, c'est la prière/téfila. Comme la Guémara (Nida 70) dit « Comment un homme peut-il devenir 'Ha'ham? Qu'il multiplie l'étude! La guémara rétorqua, que beaucoup avaient fait ainsi et n'ont pas eu les résultats escomptés! La réponse est qu'il faut beaucoup étudier et aussi prier et invoquer la miséricorde divine de Celui qui possède cette sagesse!! etc. » On voit donc que la Thora va de pair avec la Téfila.

Rav David Gold ☎ 00 972.390.943.12





Un amour sans condition

Rav Aaron Boukobza « Coach de vie »



Rabbi Meir a dit : **Pourquoi la Torah a dit que la femme Nida doit s'écartier sept jours** ? parce qu'il est habitué à elle, et s'en lasse. De ce fait, la Torah a dit à la femme : soit impure sept jours pour être chérie aux yeux de ton mari comme au moment de sa rentrée dans la 'Houpa.' (Cela ne veut pas dire que la femme est Nida à cause de son mari, la guemara met juste en avant un autre aspect de la séparation.) L'une des raisons profondes de cette séparation, des fois difficiles d'un homme et de son épouse, est justement pour qu'il la chérisse et la désire de nouveau.

POUR LUI : La Torah et la Guémara mettent en valeur cette habitude que l'homme a, dans sa nature, de se lasser. Pour éveiller ses sens et son intérêt vers sa femme, elle lui est interdite pendant une période très précise de toute forme de proximité possible. Mais le message de la Torah, ne s'arrête pas à cette période-là. En effet, cette nécessité nous renseigne sur le danger de la routine de manière générale. Une relation se doit d'être en perpétuelle évolution, c'est-à-dire en partage constant visant à toujours mettre en valeur les intérêts de l'autre. Chercher à raconter des choses à notre épouse, l'associer à notre vie. Montrer un intérêt particulier et sincère, dans tout ce qui l'approche de près ou de loin. Savoir être attentif aux choses nouvelles dans sa tenue ou dans la maison. Savoir être entreprenant en sortant à deux, ou en faisant une surprise la mettant au centre de notre vie. Avoir de petites attentions comme des petits cadeaux (petits mais récurrents), des petits messages lui prouvant qu'on pense à elle, même lorsqu'on est dehors afféré à nos occupations.

En d'autres termes, vivez cette relation à fond. En faire une partie centrale et prépondérante dans notre quotidien, tel que cela devrait l'être.

POUR ELLE : Toutes femmes espèrent voir dans les yeux de leur mari, de l'intérêt envers ce qu'elle vit, traverse, aime. Envers même sa propre personne. Une femme naturellement (si elle n'est pas arrivée à conclusion que cette relation ne mène à rien, et si c'est le cas, elle devrait aller se faire aider par quelqu'un) aspire à être appréciée, estimée spécialement par son mari à qui elle a donné toute sa vie, jusqu'à même son intimité. Si vous voulez voir cette estime dans les yeux de votre mari, montrez-lui vous-même de l'estime. Honorez-le ! Faites en sorte qu'il se sente respecté, apprécié. Si vous ne savez pas quoi faire pour cela, demandez-lui simplement « qu'est-ce qui te fera sentir particulier à la maison. Bien et respecté ? Que puis-je changer dans mon comportement pour que tu sois respecté ? » Souvenez-vous, lorsqu'on veut changer notre entourage, nous devons d'abord nous changer nous-mêmes.

Rav Boukobza ☎ 054.840.79.77
✉ aaronboukobza@gmail.com

Questions en réponses

Rav Avraham Bismuth

Pourquoi la bénédiction sur la bougie de la Havdala est « Boré Méoré Haéche » (qui a créé les lumières du feu) au pluriel et non « Méor Haéche » (la lumière du feu) au singulier ?

Rachi explique que la flamme de la bougie est composée de plusieurs lumières (une flamme rouge, blanche, bleu, jaune) c'est pour cela que l'on dit « Boré Méoré Haéche ». Pour le Raavade c'est parce que le feu a de nombreuses utilités (ex : éclairer, cuire, chauffer, etc....). (Hazon 'Ovadia vol.2 p.427)



Comment fait-on lorsque l'on n'a pas de vin [ou jus de raisin] pour la Havdala ?

Si on n'a pas de vin [ou de jus de raisin], on le substituera par du 'Hamar Médina c'est-à-dire la boisson du pays (bière, vodka, liqueur, arak, selon le pays). Mais si on n'a pas de 'Hamar Médina, on ne pourra pas le remplacer par une boisson gazeuse, du lait, du café ou du thé, mais on se contentera de la Havdala récitée dans la 'Amida. (Hazon 'Ovadia vol.2 p.419)

A-t-on l'obligation de lire deux fois la Paracha avec la traduction en Araméen ?

Le Choulkhané 'Aroukh écrit « *bien qu'une personne écoute toute la Torah chaque Chabbat avec l'assemblée, elle a l'obligation de lire chaque semaine la Paracha de cette même semaine deux fois avec sa traduction* ». Il faudra donc informer notre entourage que cette lecture est une obligation et non une bonne manière d'agir. De plus une personne qui lit la Paracha deux fois avec sa traduction méritera qu'on lui rallonge la vie. (Hazon 'Ovadia vol.1 p.300 Halikhot 'Olam vol.3 p.54,55)

Qui est concerné par cette Mitsva ?

Chaque homme est concerné par cette Mitsva et même les érudits en Torah, qui s'adonnent à l'étude de la Torah à longueur de journée, doivent lire la Paracha deux fois avec sa traduction. Les femmes sont exemptées de cette Mitsva car elle rentre dans l'obligation d'étudier la Torah, Mitsva dont les femmes sont exemptées. (Hazon 'Ovadia vol.1 p.300)

Comment faut-il la lire ?

Selon la Kabala on lira chaque verset deux fois puis la traduction en araméen. Cependant, on pourra lire entièrement chaque montée ou toute la Paracha deux fois, puis lire ensuite la traduction. Où encore lire la toute la Paracha une fois puis la lire une deuxième fois au moment de la lecture à la synagogue, puis lire ensuite la traduction. Il est permis de lire toute la Paracha une fois avec la traduction et de la lire une deuxième fois au moment de la lecture à la synagogue. (Hazon 'Ovadia vol.1 p.301, 309)

A quel moment faut-il la lire ?

Il est préférable de lire la Paracha deux fois avec sa traduction vendredi matin après la prière de Cha'harit comme le faisait le Ari zal. Certains la partagent pendant toute la semaine qui précède, en lisant chaque jour la montée qui correspond au jour de la semaine (Dimanche première montée, lundi deuxième etc...). (Hazon 'Ovadia vol.1 p. 312)

Et si on n'a pas lu avant Chabbat ?

On pourra lire la Paracha deux fois avec sa traduction vendredi soir, et de préférence avant le repas. Si on n'a pas pu la lire vendredi soir on la lira le Chabbat matin avant le repas, et si on n'a pas pu la lire à ce moment là, on aura tout le Chabbat pour la lire. Dans le cas où on a oublié de lire la Paracha pendant Chabbat, on pourra compléter jusqu'à Mercredi et au plus tard jusqu'à Sim'ha Torah. On ne pourra pas commencer à lire la Paracha de la semaine suivante, si celle de la semaine dernière est manquante. (Hazon 'Ovadia vol.1 p.312, 313)

Est-on obligé de réciter le Tikoune 'Hatsot ?

Il est recommandé que toute personne qui craint Hachem ,pleure et s'attriste sur la destruction du Beit Hamikdash et de l'exil de la Ché'hina. C'est pour cela, que tout celui qui peut, se lèvera au milieu de la nuit pour réciter le Tikoune 'Hatsot, et à plus forte raison s'il est déjà réveillé à cette heure-ci. (Kitsour Yalkout Yossef vol.1 p.6)



pour toutes questions ou éclaircissements
Rav Avraham Bismuth ✉ ab0583250224@gmail.com

Chers Lecteurs, si vous appréciez la « Daf de Chabat » et que vous désirez faire partie des abonnés de ce feuillet, ou participer à son édition, veuillez prendre contact par mail : dafchabat@gmail.com - VEILLEZ A DEPOSER CE FEUILLET DANS UN ENDROIT COMPATIBLE AVEC SA KEDOUCHA

חובן דעת

Honen Daat

בחקותי

Chéma 8h36/9h50
Chkia : 21h46

Résumé

Dieu promet au peuple juif prospérité et paix si Ses commandements sont observés, mais dans le cas contraire, de terribles fléaux s'abattront. La Torah décrit ces « malédictions » dont l'issue sera l'exil. Sept étapes qui verront à chaque fois les souffrances du peuple juif s'accroître. Toutefois le peuple ne sera pas totalement anéanti, il confessera ses fautes et Dieu se souviendra de l'alliance conclue avec les patriarches. Le livre de Vayikra conclut avec les règles de erakhine : lorsqu'une personne fait le vœu de consacrer au Temple l'équivalent de la valeur monétaire d'une personne, d'un animal ou d'une terre qui lui appartient.

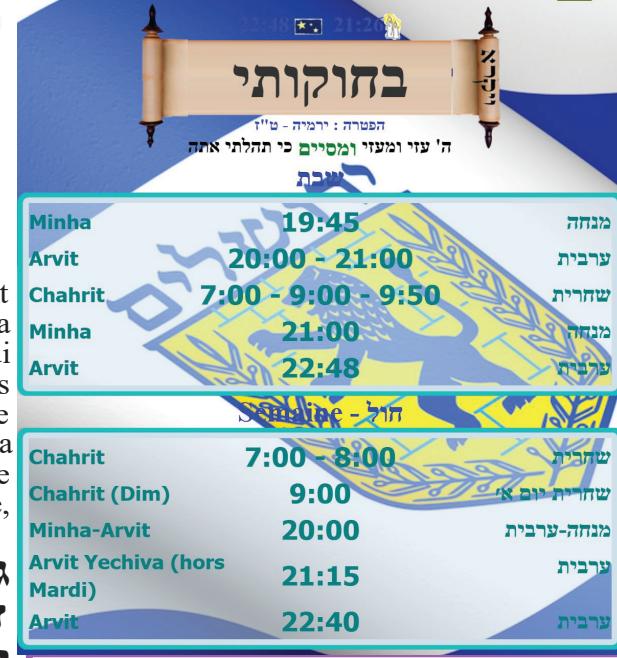
**ג אִם־בְּחַקְתִּי תָּלִכְוּ וְאַתֶּם־מִצְוָתִי תָּשִׁמְרוּ וְעַשְׂיָתְמֶם אַתֶּם:
ד וְנִתְפַּחַתְּנֵיכֶם בְּעַתָּם וְנִתְגַּנֵּה הָאָרֶץ יְבֹוֶלֶת וְעַזְתָּה הַשְׁמַדָּה
יְהֹוָה פָּרִיוֹ:**

« Si vous suivez Mes lois... Je ferai tomber les pluies en leur temps... »

Puisque le verset est écrit au pluriel, nous comprenons que si la sécheresse règne, cela est la conséquence des fautes de l'ensemble de la communauté. En effet, dans le texte du chéma, la colère de D. est mentionnée concernant la tombée des pluies. Le traité de "Taanit" nous enseigne, que les pluies ne tombent qu'une fois toutes les fautes du peuple juif, expiées. Par ailleurs, la guémara nous dit encore, que lorsque la dôme n'est pas prélevée comme il faut, D. arrête les pluies. Dans un autre endroit, c'est la faute de la perte d'étude de la Torah qui est relevée, ou le vol. Ainsi, nous voyons que de nombreuses fautes peuvent être la cause d'une situation de sécheresse et si, à D. ne plaise, : une ville est confrontée à cette épreuve, chaque membre de la communauté doit analyser ses actes et se repentir. Celui qui ne se sentirait pas concerné serait donc la cause du malheur de tous et sera puni.

Face à une telle situation, les Rabanim de l'endroit ont l'obligation de décréter un jeûne public et de multiplier les prières et la lecture des Psaumes par les petits enfants en particulier, jusqu'à ce que leurs prières soient exaucées. Les Rabanim ne devront pas se dire: «Qui sommes-nous pour prier et que D. accepte nos prières? » Au contraire, ce sont eux qui sont responsables du bien-être de la communauté et il ne fait aucun doute que leurs prières en faveur du peuple, réveilleront la miséricorde Divine. Le livre "Tiferet Maharal" rapporte au sujet du Saba Kadicha de Chipoli, qu'une année, une sécheresse terrible sévit en Russie, entraînant une atroce famine. Ce dernier, pour qui le bien-être des pauvres, des veuves et des orphelins étaient une priorité, ne savait comment leur venir en aide. En entendant les pleurs des enfants affamés, il était incapable de se nourrir et, partageant leur souffrance, il se contentait d'une maigre tranche de pain et d'une tasse de thé.

Les souffrances causées par la sécheresse et la famine étaient tellement dures à supporter dans toutes les villes de Russie, qu'il décida d'agir. Il envoya donc un courrier, convoquant dix éminents Rabanim du pays, afin qu'en ensemble ils puissent joindre leurs prières en faveur du peuple juif. Voici la liste des noms de ces Rabanim: 1) Rabbi Méchoulam Zoucha d'Annipoli 2) Rabbi Leib Mokhiah de Pologne 3) Rabbi Leib Cohen de Berditchov 4) Rabbi Israël de Palitsk 5) Rabbi Azriel de Pailtsk 6) Rabbi Yaakov de Chipatzoka 7) Rabbi Velvele de Zitamir 8) Rabbi Guédalia de Lontz 9) Rabbi Mordehai de Nashiz 10) Rabbi Néta de Razdel. Une fois qu'ils furent tous réunis, le Maharal de Chipoli leur annonça qu'il avait un jugement avec le Saint Bénit Soit-Il et qu'il désirait qu'ils fassent office de juges. Bien que d'après la Halakha, l'accusateur doive se rendre dans la ville de l'accusé, étant donné que D. remplit le monde, le jugement se déroulerait donc dans la ville de l'accusateur. De plus, la Providence règne, là où dix justes sont réunis. Après une prière intense accompagnée de larmes et de supplications qui firent trembler le monde, le Saba Kadicha fit appeler son bedeau, qui répondait au nom de "Eizik Skvirer", et lui demanda d'annoncer dans toute la ville, que dans trois jours Rabbi Leib ben Rahel s'opposerait à D. dans un jugement.



הלה

Allumage des Nerot en l'honneur de Yom Tov – la Séouda Chélichitt cette année (5779)

L'allumage des Nérott de Yom Tov De même qu'il y a une Mitsva d'allumer des Nerot (veilleuses ou bougies) la veille de Chabbat, en l'honneur de Chabbat, il y a aussi une Mitsva d'allumer des Nerot la veille de chaque Yom Tov, car tous les Yamim Tovim sont qualifiés par la Torah de « Mikraé Kodech » (Saintes convocations), tout comme Chabbat.

Comme le RAMBAM l'écrit (chap.6 des Halahot Yom Tov):

« De même qu'il y a une Mitsva d'honorer et de délecter le jour du Chabbat, il en est de même pour tous les jours de Yom Tov, comme il est dit (au sujet de Chabbat) : «... afin de sanctifier Hashem et de l'honorer... ». Or, tous les Yamim Tovim sont appelés « Mikraé Kodech ». Fin de citation.

A partir de propos du RAMBAM, nous apprenons qu'il y a une Mitsva d'allumer des Nerot en l'honneur de Yom Tov, comme il y a une Mitsva d'allumer des Nerot en l'honneur de Chabbat, car la Mitsva d'allumer un Ner fait partie de l'honneur que l'on témoigne envers Chabbat, ce devoir est donc le même vis-à-vis de Yom Tov.

Dans cette Mitsva d'allumer des Nerot en l'honneur de Chabbat et de Yom Tov, sont inclus tous les autres éclairages supplémentaires de la maison, comme la lumière électrique, qui fait également partie de la Mitsva d'allumer des Nerot en l'honneur de Chabbat et de Yom Tov. C'est pourquoi, de la même façon qu'il y a une Mitsva d'allumer un maximum de lumières en l'honneur de Chabbat, de même il y a une Mitsva d'allumer un maximum de lumières en l'honneur de Yom Tov avec tous les éclairages dont on dispose dans la maison afin d'exprimer de la joie.

Et puisqu'il y a une Mitsva d'allumer des Nerot en l'honneur de Yom Tov, il faut

Durant les trois jours précédents le jugement, les dix sages jeûnèrent et prièrent ensemble dans la pièce où ils étaient réunis, sans que nul ne soit autorisé à y entrer, à part le bedeau qui ne venait que lorsqu'il était appelé et s'enfuyait terrorisé dès sa mission terminé tellement la sainteté qui régnait était palpable.

Le quatrième jour, après la prière, le bedeau installa des chaises pour tous les Rabanim autour de la grande table qui ornait la pièce et tous prirent place, enveloppés de leur Talit et de leurs Téfilin. Le Saba Kadicha pria alors son bedeau de faire annoncer dans toute la ville que le Tribunal était réuni et que le jugement allait commencer. Puis, celui-ci devrait revenir se tenir à l'entrée de la salle, afin de répondre à leurs demandes et de leur procurer tout ce dont ils avaient besoin.

Enfin, le Saba Kadicha commença et prononça son accusation: «Au nom de toutes les femmes et de tous les enfants juifs de Russie, je convoque D. en Personne en jugement. Je ne comprends pas pour quelle raison, D. a décrété une famine aussi terrible que destructrice et ne pourvoit pas aux besoins de son peuple. De même qu'il nous a ordonné d'accomplir Ses mitsvot, Il est dans l'obligation de les respecter également. Il est écrit dans la Torah, que les enfants d'Israël sont les serviteurs de D. Le prophète Yéhezkel précise que ce statut est inchangeable, peu importe de la situation. La guémara nous rapporte au nom de Rabbi Chimon, que si un homme se vend comme esclave, son maître est dans l'obligation de nourrir aussi, sa femme et ses enfants. C'est donc la raison pour laquelle je demande: pourquoi est-ce que D. ne donne pas aux femmes et aux enfants d'Israël, ce qui leur revient de droit? S'il ne compte pas les nourrir, que les dix mots de la Torah concernant cette mitsva d'un maître envers son esclave soient effacés, car la Torah ne contient pas de mots superflus. Je sais que le Satan va accuser les enfants d'Israël de ne plus avoir le statut de serviteurs de D. car ils ne Le servent pas comme il faut. C'est pourquoi, je viens contrer ses arguments par deux preuves: 1) Il n'est marqué nulle part dans la Torah que lorsqu'un serviteur est paresseux et ne sert pas son maître comme il faut, que son maître est en droit de punir sa femme et ses enfants et de ne pas les nourrir. Ces derniers ne peuvent pas être reconnus coupables de la conduite de leur père. 2) De plus, le serviteur qui ne sert pas bien son maître n'est pas entièrement responsable de ses actes, si c'est son maître qui le pousse à ne pas être fidèle. En effet, sans la présence du mauvais penchant, il ne fait pas de doute que tout homme aurait servi D. de tout cœur. Pourquoi leurs femmes et leurs enfants devraient-ils être punis à cause de cela? Je suis prêt à jurer que sans mauvais penchant, tout homme aurait servi D. de toutes ses forces. Si le Satan essaie de démentir mes paroles, je le somme de prêter serment et s'il n'en ait pas capable, car il ne possède aucune preuve tangible, vous devez le condamner à payer, comme il l'est écrit dans notre Sainte Torah: « Celui qui refuse de jurer, doit payer ». De mon côté, je m'engage à prêter serment au nom de toutes les femmes et les enfants d'Israël, en disant que si D. n'avait pas créé de mauvais penchant dans le cœur de l'homme, tous l'aurait servi avec fidélité. Je demande donc à ce que D. pourvoie à leurs besoins et les nourrisse de façon complète ».

Une fois son argumentation prononcée, le Saba Kadicha se tint de côté, tandis que les juges procédaient à l'analyse du jugement. Au bout d'un certain temps, les dix Rabanim prononcèrent à l'unanimité que la justice penchait en faveur de Rabbi Leib ben Rahel et que d'après cela, D. doit pourvoir à la subsistance de toutes les femmes et les enfants d'Israël. De même que le tribunal d'en bas en avait décidé ainsi, le Tribunal Céleste se devait de respecter cette décision. Puis, ils répétèrent à trois reprises la sentence à haute voix.

Le Saba Kadicha demanda alors à son bedeau d'amener des bouteilles de vieux vin et des gâteaux, afin de réciter la bénédiction de mézonot et de trinquer dans la joie. Enfin, une Séoudat mitsva fut organisée et, vers le soir, tous se dispersèrent et chacun retourna dans sa ville. Cinq jours plus tard, des annonces furent publiées dans tous les journaux russes, informant de la décision de la Sibérie d'envoyer des centaines de milliers de sacs de farine, d'orge et de toutes sortes de céréales, destinés à la vente. En effet, une telle abondance régnait dans ce pays que s'ils ne vendaient pas le superflu de leurs récoltes, ils devraient la brûler, car ils ne savaient qu'en faire. Jusqu'à présent, ils n'avaient pu procéder à tous ces envois pour des raisons techniques, mais à présent que ces problèmes étaient réglés, des centaines de bateaux étaient en voie pour la Russie. Grâce à ces annonces, les marchands de blé, qui avaient dissimulé leurs marchandises afin de les écouter petit à petit à des prix exorbitants, ouvrir toutes leurs provisions à

donc réciter une Beraha sur cette allumage, de même que l'on récite une Beraha sur l'allumage des Nerot de Chabbat.

Voici la formule de la Beraha qu'il faut réciter sur l'allumage des Nerot de Yom Tov: BAROUH ATA ... MELEH HAOLAM ACHER KIDDECHANOU BEMITSVOTAV VETSIVANOU LEHADLIK NER CHEL YOM TOV.

(Traduction : Tu es Bénis Hashem (Tu es la source de la Bénédiction) Notre D., Roi du Monde, qui nous sanctifié par ses commandements et nous a ordonné d'allumer la veilleuse de Yom Tov.)

L'usage est répandu dans toutes les communautés juives à travers le monde d'allumer des Nerot en l'honneur de Yom Tov avec bénédiction, les Séfaradim comme les Achkénazim.

La bénédiction de « Chéhéhéyanou »

Il est préférable de ne pas réciter la bénédiction de Chéhéhéyanou lors de l'allumage des Nérott.

Si une femme désire malgré tout la réciter lors de son allumage, elle devra d'abord allumer au moins un Ner (après avoir récité la bénédiction de l'allumage), et seulement ensuite réciter la bénédiction de Chéhéhéyanou (afin que la bénédiction de Chéhéhéyanou ne soit pas une interruption entre la bénédiction de l'allumage et la Mitsva de l'allumage). Elle devra aussi dans ce cas veiller à ne pas répondre Amen à la bénédiction de Chéhéhéyanou qu'elle entendra lors du Kiddouch, puisqu'elle aura déjà récité cette bénédiction, et le « Amen » constituera donc une interruption pour elle au milieu du Kiddouch.

C'est pourquoi, il est préférable de ne pas réciter cette bénédiction de Chéhéhéyanou lors de l'allumage.

Séouda Chélichitt cette année (5779)

Cette année (5779), la fête de Chavouot tombe – avec l'aide d'Hachem – samedi soir. Cela signifie que nous consommerons la Séouda Chélichitt pendant la veille de la fête. Or, puisque cela pose un inconvénient – car le fait de consommer Séouda Chélichitt va entraîner un manque d'appétit le soir de la fête - le RAMA tranche (chap.529-1) que lorsque la veille d'un Yom Tov tombe un Chabbat (comme cette année), il faut consommer un peu de pain seulement, et ne pas se remplir de nourriture, en l'honneur de Yom Tov.

C'est ainsi que tranche également notre maître le Rav Ovadia YOSSEF z.ts.l dans son livre Hazon Ovadia-Yom Tov (page 91), que l'on peut fixer la Séouda Chélichitt même dans l'après-midi, mais il ne faut pas consommer plus de la quantité de Kabétsa (50 g), afin de garder l'appétit pour le repas du soir de la fête.

En conclusion: Il faut allumer les Nérott en l'honneur de Yom Tov avec bénédiction. Il ne faut pas réciter la bénédiction de Chéhéhéyanou lors de l'allumage. Il faut veiller cette année où la veille de Yom Tov tombe Chabbat à ne pas consommer plus de 50 g de pain lors de la Séouda Chélichitt.

la vente, de peur que l'arrivée des nouveaux colis, les conduisent à vendre à perte. Les marchés se remplirent donc de produits alimentaires et les prix baissèrent d'un seul coup, mettant fin à la terrible famine qui sévissait. Cette histoire nous apprend donc la force des tsadikim, qui ont le pouvoir d'annuler des décrets Divins en se référant aux lois de la Torah et D. accomplit tous leurs désirs, comme il l'est dit: «D. accomplit le désir de ceux qui Le craignent et écoute leurs supplications ».

Minhat Arev

מעשה

Un jour, l'un des disciples de Rav Moché Sofer (plus connu sous le titre de son oeuvre Hatam Sofer) lui demanda : « Maître, dévoilez-moi je vous en prie le secret de votre réussite dans la Torah. — Mon secret ? Je suis devenu un talmid Hakham en cinq minutes, répondit le sage. — En cinq minutes ? s'étonna le disciple. Comment est-ce possible ? — Je veux parler des cinq minutes qui passent inaperçues, les cinq minutes où l'on fait la queue, les cinq minutes où l'on attend la venue d'un ami en restant les bras croisés. Si l'on prend soin de bien remplir tous ces petits moments de battement qui ponctuent notre journée en étudiant la Torah, ils s'additionnent et c'est ainsi que l'on devient un talmid Hakham ! »

Dans le même esprit, on raconte qu'un étudiant de Collel vint voir le Hafets Haïm et lui déversa son cœur : « Rabbi, dit-il, cela fait de nombreuses années que je me consacre à l'étude de la Torah mais je ne vois toujours pas de bénédiction dans mes efforts. A ce jour, je n'ai jamais réussi à saisir le sens profond de la Torah ni à comprendre aucun sujet de halakha comme il se doit ! » Le maître de Radin le rassura : « Depuis quand la Torah nous a-t-elle ordonné de devenir des génies ? Elle nous demande simplement de nous adonner à l'étude avec diligence et assiduité. Si tu t'y consacres du mieux que tu le peux alors c'est déjà très bien. En outre, je te promets qu'au bout du compte tu verras une grande réussite dans ton étude ! »

Au moment de la lecture de la section des réprimandes dans la Torah, certains fidèles, appréhendant les terribles malédictions qu'elles comportent, préfèrent quitter la synagogue. Dans d'autres communautés, l'officiant qui lit ces passages avale les mots et les prononce d'une voix si faible que les fidèles peinent à l'entendre. Le Hafets Haïm s'insurgeait contre cette « politique de l'autruche » qui, en plus d'empêcher les fidèles de s'acquitter de leur devoir d'écouter la lecture de la Torah, les privait de la portée moralisatrice de ces versets de reproche. A quoi cela ressemble-t-il ? demandait le maître de Radin. A un voyageur à qui l'on a conseillé d'éviter une certaine route pleine d'épines, de chardons et où les bêtes sauvages pullulent. Faisant fi de ces recommandations, notre homme décide d'emprunter cette route mais, pour ne pas voir les dangers, il se couvre le visage d'un masque. Ce qu'il oublie c'est qu'en agissant ainsi, il n'échappe en rien aux dangers. Bien au contraire, il s'y expose encore davantage !

פרק אבוח

« Avraham notre ancêtre fut soumis à dix épreuves et il triompha de toutes, ceci nous apprend combien a du être grand son amour (pour D.ieu). »

Les dix épreuves dont parle la Michna sont, d'après la plupart des commentateurs, les suivantes :

1. Avraham fut jeté dans la fournaise par le roi Nimrod, parce qu'il refusa de se prosterner devant les idoles. Il a donc été le premier martyr de la foi. C'est à cette épreuve que fait allusion le verset de la Genèse (Ch. 15, v. 7) : « Je suis l'Eternel qui t'ai fait sortir du feu des Chaldéens ».
2. Sur l'ordre de D.ieu, à l'âge de 75 ans, il dut quitter son pays, son lieu de naissance et sa famille pour émigrer dans un pays inconnu.
3. Une famine ravage le pays que D.ieu vient de promettre à Avraham pour ses descendants, et il doit le quitter pour se réfugier en Egypte.
4. Sarah est prise de force par le Pharaon, comme elle le sera plus tard par le roi des Philistins.
5. Avraham doit combattre quatre rois puissants afin de sauver la vie de son neveu Loth.
6. Dans l'alliance « entre les morceaux », D.ieu renouvelle à Avraham la promesse de la terre de Canaan, mais ceci seulement après de longs siècles d'esclavage pour ses descendants.
7. Avraham est obligé de répudier Agar.
8. Il doit chasser de sa maison son fils Ichmaël.
9. Avraham doit se circonscrire à l'âge de 99 ans.
10. Le Sacrifice d'Itshak.

Nous avons traduit le mot Nissayone par « épreuve », mais il faut bien se rendre compte que ce mot n'a pas la même signification lorsque c'est D.ieu qui « éprouve » que lorsque c'est un homme. En effet, l'homme désire connaître le caractère, le niveau des connaissances, la foi de celui à qui il impose l'épreuve. D.ieu par contre, qui connaît d'avance le résultat, n'a pas besoin d'éprouver l'homme pour confirmer ce qu'il sait déjà !

Mais la Michna, en parlant des dix épreuves subies par Avraham, en indique la raison : — **להודיע כפלה החתו של אברהם אבינו**. «C'est pour faire connaître aux hommes, au monde entier la profondeur de sa foi en D.ieu, de son amour pour D.ieu ». Par là se trouve justifié le fait que D.ieu a choisi les descendants d'Avraham pour en faire Son peuple, pour leur révéler la Torah. L'élection d'Israël ne constitue pas une injustice à l'égard des autres nations. Par sa fidélité à D.ieu, jamais ébranlée, malgré toutes les épreuves subies, Avraham a montré à ses descendants la voie à suivre. Et cette voie, toute d'abnégation, de renoncement, de sacrifice aussi bien des richesses de ce monde, que de la vie de famille, de tout ce qui attache l'homme à ce monde, ce fut celle suivie par les trois Patriarches au cours de leur longue existence. C'est pourquoi Moché dira dans son dernier discours (Deutéronome, Ch. 10, v. 15) : « Bien que le monde appartient à D.ieu, c'est seulement tes ancêtres qu'il S'est attaché pour les aimer, et c'est leur postérité après eux, c'est vous qu'il a adoptés parmi tous les peuples ». C'est donc pour justifier aux yeux des autres peuples l'élection d'Israël que D.ieu a imposé toutes ces épreuves à Avraham, et c'est pour la même raison que le peuple d'Israël, au cours de plus de trente siècles, subit des épreuves semblables. De même que notre Michna, dans le but de nous encourager à rester dignes de notre ancêtre, exalte sa foi en D.ieu inébranlable à toute épreuve, le prophète Isaïe s'est écrié (Ch. 51, v. 1 et 2) : « Jetez les yeux sur le rocher d'où vous fûtes taillés, sur le puits de carrière d'où vous fûtes extraits ! Considérez Avraham votre père, Sarah qui vous a enfantés ». Si nous passons en revue les dix épreuves subies par Avraham, nous pouvons affirmer que le peuple juif les a

subies lui aussi, au cours de son exil durant près de vingt siècles, et qu'il s'est montré digne de son grand ancêtre ! Les descendants d'Avraham ont su, comme lui, résister à toutes les tentations, à toutes les séductions de leur entourage. Des millions des nôtres ont dû payer de leur vie leur fidélité inébranlable au Dieu d'Avraham. Ils ont dû abandonner, combien de fois, pays et lieu de naissance, et à l'exemple de leur ancêtre, ont dû subir, dans leurs affections les plus chères, l'outrage d'ennemis barbares. Suivant son grand exemple, ils ont toujours accepté, même dans les moments les plus durs, la vie d'épreuves et de souffrances qui leur était destinée. La perspective de ces épreuves n'a jamais empêché le Juif de fonder un foyer, d'élever une famille et de garder sa confiance en Dieu et en l'avenir de Son peuple.

שְׁלׁוּם בֵּית

Les réticences à la critique : 3. Une hostilité handicapante

Un autre obstacle majeur à l'acceptation de la critique est qu'elle est le plus souvent émise ab irato, c'est-à-dire sous le coup de la colère. Elle ne vient pas de l'amour porté à son destinataire ou d'une sincère volonté de l'aider. C'est en général une réaction à quelque chose qui a irrité son auteur. Souvent, la personne qui émet la critique s'est trop longtemps retenue de la formuler. En effet, celui qui désire critiquer un proche est souvent stoppé par une voix intérieure qui l'interpelle : « Ça ne vaut pas la peine maintenant ; pas maintenant ! » Il parvient à se retenir, mais peut accumuler du ressentiment en son for intérieur. C'est seulement une fois qu'elle dépasse le seuil de rétention que la critique se met à jaillir, dans un éclat de violence et de colère. Tous les sujets de reproche que la personne avait jusque-là réprimés refont surface et sont littéralement jetés à la face de son interlocuteur... Cette agressivité apparaît également dans la voix, dans le débit verbal et dans l'expression du visage. Tous ces « messages » captés par l'interlocuteur le perturbent et l'empêchent de percevoir le message délivré dans ce flot de colère. Si l'auteur d'une réprimande pouvait la formuler calmement et sans animosité, il serait bien plus facile de l'accepter, voire de chercher un moyen de remédier à la situation qu'il dénonce.

Notons que lorsqu'une personne lit un article traitant d'un certain trait de caractère, de ses conséquences négatives et de comment s'en défaire, même si elle souffre du défaut dénoncé par l'auteur, elle ne va pas s'énerver et annuler son abonnement au périodique qui a édité cette chronique. Au contraire, il est probable qu'elle relise l'article à plusieurs reprises, pour essayer de mieux cerner cet aspect négatif de sa personnalité. Cette réaction possée vient du fait que l'article ne s'adresse pas directement à elle. De plus, ici, c'est le lecteur lui-même qui applique la critique à son propre cas..

En revanche, quand une critique est accompagnée de colère, elle entraîne un blocage total chez son destinataire. Ses oreilles entendront peut-être la « mélodie » de la critique, mais le contenu ne pénétrera pas son cœur, quand bien même l'auteur de la critique est une personne digne de confiance !

Pour nous en rendre compte, relisons cette courte section de la Torah où il est question des propos négatifs échangés par Myriam et Aharon au sujet de la femme Kouchite que Moché avait épousée (Bamidbar 12,1). Le Saint béni soit-Il S'adresse à eux pour leur expliquer l'erreur qu'ils ont commise en parlant de la sorte (versets 6-8) : « Il dit : « Écoutez de grâce Mes paroles ! S'il y a parmi vous un prophète, Moi, Dieu, Je Me manifestera à lui par une vision, [...] mais il n'en est pas ainsi de Mon serviteur Moché, qui est comme un fidèle serviteur dans toute Ma maison. Avec lui, Je parle de bouche à bouche... » Et ce n'est qu'après qu'Il leur fournit cette explication : « La colère de l'Éternel éclata contre eux, et Il Se retira. » (verset 9). Dieu est très fâché de leurs paroles, au point que Myriam est châtiée et frappée de l'affection de la Tsaraat.

Une lecture attentive du Texte nous révèle qu'avant d'exprimer Son courroux à Myriam et Aharon, Hachem leur explique posément leur erreur. Il commence par leur faire comprendre en quoi Moché se distingue de tous les prophètes et comment Il communique avec lui. Ce n'est qu'une fois Son explication terminée qu'Il laisse éclater Sa colère. Il n'a donc aucunement manifesté Son courroux au moment de Son éclaircissement. Bien plus : Il leur a parlé avec douceur bien que Sa colère se soit certainement éveillée dès qu'ils se sont mis à diffamer leur frère. Sur la douceur que Dieu employa pour leur adresser Sa critique, nous lisons dans le Sifri, au sujet de l'expression « /na/de grâce » : « Le terme na est une forme de requête. On peut développer ici le raisonnement a fortiori suivant : si déjà Celui qui a dit « Que le monde soit ! » a parlé en suppliant, à plus forte raison [cette attitude doit-elle être adoptée par] les êtres de chair et de sang ! » Rachi également relève ce point : « Na exprime toujours une prière. » Rabbi Eliahou Mizra'hi, le grand commentateur de Rachi, ajoute cet enseignement saisissant : « Bien que la colère de Dieu ait éclaté contre eux et qu'Il Se soit retiré, le na désigne systématiquement une requête. Il leur a parlé paisiblement, car si Ses paroles avaient été émises avec emportement, elles n'auraient pas été entendues. »

L'accent que met ce passage de la Torah sur l'inutilité des critiques émises ab irato est particulièrement fort. De plus rappelons-nous qu'il s'agit là d'une remarque adressée à nos illustres ancêtres, aux plus grands des prophètes, et non au commun des mortels ! Or pour qu'il puisse accéder au rang de prophète, l'homme doit s'être affranchi de toutes les sujétions de ses inclinations naturelles comme le souligne Rambam dans son Yad Ha'hazaka (Yessodé Hatorah 7, 1) : « La prophétie ne peut se révéler qu'à un homme doué d'une grande sagesse et fort par ses traits de caractère, un homme qui n'est en rien dominé par son penchant, dont l'esprit l'emporte toujours, et qui est pourvu d'un savoir large et juste à l'extrême... » Il ressort donc que même un homme doué d'une personnalité aussi exceptionnelle que Aharon et Myriam ne peut entendre ni intérioriser une critique qui lui est adressée avec colère... L'auteur de la critique serait-il Dieu Lui-même !

Il m'arrive de demander à ceux qui me font part des difficultés qu'ils rencontrent avec leur conjoint : « Lui avez-vous fait part de votre sentiment ? » Et très souvent, ils me répondent : « Si je le lui ai dit ? Je le lui ai répété je ne sais combien de fois, mais je n'arrive à le faire changer ni d'opinions ni d'attitude. » J'insiste alors un peu : « Lorsque vous lui en avez parlé, était-ce dans une ambiance calme, dans un moment privilégié, ou dans un accès d'humeur ? » Généralement, la réponse est sans appel : c'est dans un moment de colère. Et on me précise même souvent : « J'ai haussé le ton, j'ai crié, je me suis énervé(e)... Je lui ai expliqué avec toute la vigueur possible à quel point la chose était grave, combien cela m'irritait et me blessait profondément. Il est impossible qu'il (elle) n'ait pas compris le message. Pourtant, je n'ai pas noté le moindre changement suite à mon explication... » Je leur explique alors que s'ils se sont exprimé(e)s avec colère, il n'est pas étonnant qu'il n'y ait eu aucun changement de comportement. La colère a précisément bloqué la capacité de l'interlocuteur à cerner à quel point sa conduite est incommodante. En haussant la voix, on attire l'attention du conjoint sur le ton des propos et non leur contenu. Il a juste entendu comment vous parliez, et non ce que vous disiez. Voilà la raison pour laquelle il n'y a aucun changement de comportement, y compris sur les points sur lesquels la critique était justifiée... »

Habayit Hayéhoudi

« וְעַד עַיִן טוֹבָה »

selon les dires de Rabbi Méir Hadach zatsal

5

Rassemblement autour de la notion du "bon œil"

Transmis par le Rav Dan Alezra chlita – Yéchiva Tiferet Shrada

Ce Feuillet est dédicacé

Pour l'élévation de l'âme de Avraham Gilbert ben Esther – Avraham ben Taous – Yossef ben Nathan – Yafa bat Sarah

« L'éducation, une histoire d'abstraction »

Le « bon œil » est un élément indispensable à l'éducation des enfants.

On pense généralement que l'éducateur doit connaître les défauts de celui dont il a la charge afin de lui éviter au maximum les fautes, les dangers et de le protéger dans sa vie future.

Néanmoins, la méthode éducative de Rabbi Meir était toute autre. En effet, il s'efforçait de ne pas se focaliser sur les défauts de l'élève et même lorsqu'il les connaissait, il faisait tout son possible pour ne pas le montrer à ce dernier et ainsi ne pas le mettre mal à l'aise.

Un de ses fidèles élèves, lui-même, éducateur expérimenté, racontait : « directeur d'une école de filles, je m'aperçus un jour qu'une de mes élèves aimait « mettre sa main à la poche de ses camarades ». Je la convoquai afin qu'elle avoue mais elle nia en bloc. Je pensais alors, que c'était une raison valable pour la renvoyer définitivement. Mais je voulus, au préalable, m'entretenir avec mon saint Maître Rabbi Meir. A ma grande surprise et après lui avoir expliqué le pourquoi de ma visite, le Rav me répondit : « cette jeune fille ne te dois rien, mais seulement à Dieu devant qui elle devra rendre des comptes ». Et le Rav de continuer en me dévoilant le secret de la réussite dans le domaine de l'éducation : **« Au professeur, de donner toujours à son élève les moyens de progresser et de se repentir »**. Car si l'enfant sait que son maître est au courant de toutes ses faiblesses, il lui sera presque impossible de changer de comportement.

Lorsque l'on posa la question au grand maître **Rav Menahem Man Chakh** ce qu'était le « Hinoukh » -éducation-, il répondit que le secret est souvent **d'ignorer et de faire abstraction** !

Le **Rav Yoel Malka zatsal**, fidèle élève de Rabbi Meir, raconta qu'il voyait souvent le Rav détourner son regard d'un élève qui n'étudiait pas ou qui n'était pas dans le chemin de la Yéchiva, afin de ne pas le diminuer ou l'humilier. Il agissait ainsi, pour que les élèves se sentent importants et forts à ses yeux.

Le **Rav Raaf chlita**, fidèle élève du « Machgiah » (directeur spirituel à la Yéchiva, ici Rabbi Meir), raconta qu'il y avait un élève à la Yéchiva qui n'étudiait pas beaucoup. De temps à autres, cet élève s'asseyait au près du Machgiah qui profitait de cette occasion, pour lui demander combien de pages lui restait-il pour terminer tout le Talmud. Il faut qu'on puisse le terminer avant ton mariage, lui expliqua-t-il. Cette façon de faire lui a tellement plu et motivé qu'il deviendra, lui-même, par la suite, directeur d'une institution de Thora. Ainsi, grâce à l'insistance du Rav, il put découvrir ses capacités et se dévoiler.

Un grand Roch Yéchiva, raconta un fait qui lui est arrivé durant son enfance : « Un jour, en finissant de manger, je n'avais pas récité le Birkat Hamazon (actions de grâce après le repas), mon grand frère s'en aperçut et le rapporta à mon père. Ce dernier me demanda alors la raison d'un tel acte. Je répondis que ce n'était pas vrai et que je l'avais récité.



Rabbi Méir HADACH

1898 – 1989

De nombreuses années, il éduqua des générations d'étudiants en Yéchiva et de Sages. Il était le directeur spirituel des Yéchivot : Hévron, Atéret Israel et Or Elhanan.

Ses enseignements ont été transmis par ses très nombreux élèves et se perpétuent dans le monde jusqu'à ce jour.

Dictos et habitudes

Avant son mariage, un élève alla demander une Hadraka (chemin de vie à suivre) à Rabbi Meir. En parlant, ce dernier le mis en garde que si un couple n'arrive pas à avoir d'enfants, il se fera bénir par un grand Rav. Lorsque la bénédiction aura fonctionné, surtout ne jamais penser que ce cadeau provient du Rav et de fait, commencer à l'admirer. Tout vient de Dieu et lui seul donne et récupère. « La bénédiction n'est pas entre les mains du Rav ». Le jeune homme était étonné et ne comprenait pas pourquoi une telle mise en garde de son maître. Jusqu'au jour où, ce jeune couple n'eut pas d'enfants, ils allèrent alors demander une bénédiction à un grand Rav et cette dernière fonctionna.

C'est à ce moment même qu'ils compriront les dires prophétiques du maître et remercieront Dieu.

Mon frère, qui était resté à proximité, s'empessa de me demander alors : « dans quel livre ? » et je montrai un livre posé sur le buffet, qui à mon plus grand désespoir était celui de des prières de Yom Kippour (où le Birkat Hamazon n'y était évidemment pas mentionné). Mon frère avait, à présent la preuve de mon mensonge et pouvait ainsi me dénoncer. Mon père, malgré cette preuve accablante, me donna raison. Et depuis ce jour, j'eus une admiration inconditionnelle pour mon père et je n'ai plus raté un Birkat Hamazon ».

On raconte au sujet de Aharon, le grand prêtre que dès qu'il voyait un homme fauter, il se rapprochait de lui et tissait des liens forts d'amour et d'amitié avec celui-ci. Ainsi, l'homme ne fautait plus de peur que le Grand prêtre s'éloigne de lui.

C'est ce qui est dit dans **Malakhi** (2 ; 6) : « *Vers la paix il se dirigea et beaucoup regrettèrent leurs fautes* ».

Ainsi écrivit **Rabbénou Yona** au sujet de la Michna 12 (chapitre 1) dans les Maximes des pères : « *Soyez comme les élèves de Aharon qui aiment la paix et la poursuivent pour rapprocher les créatures divines de la Thora* ».

Aharon était, bien évidemment au courant des fautes de ses contemporains mais n'en parlait jamais, ce qui permettait à ces derniers de progresser et de faire « Téchouva » (se repentir).

C'est cela la vraie éducation : offrir à l'élève un grand amour, de la considération, de l'importance, faire abstraction de ses fautes. Ainsi, l'élève ressentira que le maître le considère comme un homme sage et pieux. L'élève, par reconnaissance à son maître, fera tout pour ne pas le décevoir et répondre à ses espoirs le concernant.

Nous avons, dans cette réflexion, utilisé l'exemple d'un maître et de son élève mais il est certain, que nous pouvons et devons extrapoler cette méthode pour l'éducation des parents à l'égard de leurs enfants. Ceci est l'enseignement de nos Sages.

Il a été raconté dernièrement au sujet d'un Roch Yéchiva américain qui avait un fils en marge du chemin familial ; à qui il lui demanda alors, de l'aider à la préparation de ses cours. Ce dernier, y participa tellement bien, au point que ses raisonnements et réflexions avaient été intégrés au cours à la plus grande stupéfaction des élèves. Ainsi, toujours grâce à cette méthode, le fils devint, lui aussi un grand érudit.

Tous ces récits nous montrent que cette façon d'éduquer a un lien étroit avec le « bon œil » : ne jamais chercher les défauts de son prochain, s'appuyer toujours sur ses qualités et ainsi faire triompher le bien.

« La révolution du Moussar »

On posa, un jour la question suivante à

Rabbi Israel de Salant :

« Pourquoi étudier du Moussar ? Pourquoi doit-on travailler sur nos traits de caractère ? Cette étude était primordiale aux siècles précédents où les gens étaient dépourvus de culture ; aujourd'hui, la population est remplie de culture, de bonne conduite ...

Pourquoi le Moussar ? »

Rabbi Israel répondit ainsi :

« Il est clair qu'il est obligatoire de travailler sur nos Midot et d'étudier le Moussar surtout dans notre génération. Cette dernière qui d'extérieur, paraît avoir de bons comportements, une sensibilité pour son prochain ... c'est justement elle, qui, plus tard, prouvera qu'elle ne valait même pas « la pelure de l'ail ». Toutes les avancées humaines ne feront qu'empirer la situation alors séparez-vous de vos mensonges et étudiez le Moussar ».

Traduit de l'hébreu par *Nethanel Boutboul*

Contact : vaadaintova@gmail.com

Possibilité de dédicacer la diffusion de ce feuillet à la mémoire d'un proche, pour la guérison, le zivoug.

*Pour recevoir chaque semaine notre newsletter,
veuillez nous envoyer un e-mail à l'adresse ci-dessus.*

Pour la réussite de Tal bat Miryam et le bon Zivoug de Orine bat Miryam